

Paroles en réseau

## Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager...

OPLPP  
Observatoire permanent de la lecture  
publique à Paris

 **Bibliothèque**  
**Centre** publique d'information  
**Pompidou**

---

## Les collections des bibliothèques à Paris

Mieux les connaître, mieux les partager...

**Yves Alix, Dominique Arot, Bertrand Calenge, Martine Camber, Isabelle Dussert-Carbone, Aline Girard-Billon, Gérald Grunberg, Suzanne Jouguelet, Nathalie Jullian, Jean-Marc Neil Guillon, Gilles Pierret, Daniel Renoult, Isabelle Sabatier, Jacqueline Sanson, Françoise Yon-Cassat et Agnès Saal**

---

DOI : 10.4000/books.bibpompidou.895  
Éditeur : Éditions de la Bibliothèque publique d'information  
Lieu d'édition : Paris  
Année d'édition : 2002  
Date de mise en ligne : 17 janvier 2014  
Collection : Paroles en réseau  
EAN électronique : 9782842462055



<https://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Nombre de pages : 94

### Référence électronique

ALIX, Yves ; et al. *Les collections des bibliothèques à Paris : Mieux les connaître, mieux les partager...*  
Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2002 (généré le  
15 mai 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/895>>. ISBN :  
9782842462055. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.895>.

## RÉSUMÉS

Ce colloque, qui s'est tenu le 6 décembre 2001, est le troisième du genre organisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP), structure de coopération regroupant une dizaine d'institutions concernées par la lecture et les bibliothèques à Paris. L'un des objectifs de l'oplpp est de mutualiser les réflexions des institutions membres et de les rendre publiques, par le biais de rencontres et, ce qui est une nouveauté, de publications. Dans un paysage documentaire en pleine mutation, les membres de l'oplpp s'interrogent sur les orientations de la future politique documentaire en Île-de-France.

Diversité des collections, variété des publics sont deux des aspects qu'ils ont à prendre en compte afin de tisser un réseau documentaire parisien le plus efficace possible et de transcender les frontières institutionnelles. De nombreux projets de la Ville de Paris tels moderniser le réseau des bibliothèques de proximité, entretenir des liens avec la couronne parisienne, etc., sont analysés par les intervenants de ce colloque. Une comparaison avec les politiques documentaires des bibliothèques de grandes villes étrangères est également établie en vue de tirer le meilleur des exemples fournis par nos voisins.

Paroles en réseau

## Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager...

OPLPP

Observatoire permanent de la lecture  
publique à Paris



Bibliothèque  
Centre publique d'information  
Pompidou

# Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager...

OPLPP

Actes du colloque organisé  
par l'OPLPP,  
à la Bibliothèque nationale de France,  
le 6 décembre 2001.

**Président  
du Centre Pompidou**  
Bruno Racine

**Directeur général  
du Centre Pompidou**  
Bruno Maquart

**Directeur de la Bpi**  
Gérald Grunberg

**Colloque**  
**Chargée de programme**  
Aline Girard-Billon

**Publication**  
**Coordination**  
Isabelle  
Dussert-Carbone  
Arielle Rousselle

**Chargées d'édition**  
Anne Validire  
Nathalie Nosny

**Conception graphique**  
Claire Mineur

Catalogue disponible sur  
<http://www.bpi.fr>, rubrique  
« Les éditions de la Bpi ».  
Distribution numérique par  
GiantChair.com.

©Bpi/Centre Pompidou,  
2002.  
ISBN 2-84246-060-X - ISSN en cours

## Avertissement

Vous trouverez ci-dessous le programme complet du colloque. Toutefois, vous pourrez constater que nous ne rendons pas compte ici de toutes les communications, les participants à cette journée ne nous ayant pas tous fait parvenir leur intervention. Nous avons malgré tout choisi de vous présenter celles qui nous sont parvenues, dans l'attente des autres que nous intégrerons au fur et à mesure qu'elles nous seront adressées.

# Sommaire

## Programme du colloque

### Ouverture

- **Allocution de bienvenue**  
Agnès Saal
- **Discours d'ouverture**  
Philippe Moras  
Véronique Chatenay-Dolto  
Claude Jolly
- **Présentation de l'OPLPP, de ses objectifs, de ses actions**  
Agnès Saal

### Évaluer et formaliser

- **Les collections des bibliothèques parisiennes: quel paysage documentaire?**  
Dominique Arot
  - **Formaliser sa politique documentaire: pourquoi? comment?**  
**Les chartes documentaires et les plans de développement des collections de la BnF et de la Bpi**  
Suzanne Jonguelet  
Isabelle Dussert-Carbone
  - **Les politiques documentaires des bibliothèques des grandes villes étrangères : les résultats d'une enquête menée parmi les membres de l'INTAMEL**  
Aline Girard-Billon
- Modération:**  
Jean-Luc Gautier-Gentès

### Maîtriser les choix et les évolutions

- **La musique et l'entreprise de la gestion dans les collections des bibliothèques parisiennes**  
Gilles Pierret
  - **Richesse et complexité de l'offre et de la recherche documentaire: du signalement au partage**  
Françoise Yon-Cassat
  - **Offre numérique et politique d'acquisitions en bibliothèques publiques et universitaires**  
Martine Camber-Koechlin  
Isabelle Sabatier
  - **La future offre documentaire des bibliothèques universitaires parisiennes dans le cadre de U3M**  
Daniel Renoult
- Modération:**  
Joëlle Muller

### Table ronde

- **À propos des collections et des publics: les tensions entre une offre documentaire cohérente et volontaire, une demande des usagers et un usage par les publics**  
Jacqueline Sanson, Gérald Grunberg, Yves Alix, Nathalie Jullian, Jean-Marc Neil Guillon

### Clôture

- **Débat**
- **Synthèse du colloque**  
Bertrand Calenge

## **Allocutions d'ouverture**

- **Allocution de bienvenue**  
Agnès Saal
- **Discours d'ouverture**  
Philippe Mauras  
Véronique Chatenay-Dolto  
Claude Jolly
- **Présentation de l'OPLPP, de ses objectifs, de ses actions**  
Agnès Saal

# Allocution de bienvenue

## Agnès Saal

J'éprouve un très vif plaisir à ouvrir ce colloque et je vous souhaite très chaleureusement la bienvenue à la Bibliothèque nationale de France.

Cette journée, organisée par l'Observatoire, a déjà connu un précédent puisque la BnF a accueilli, en mars 1998, dans ces mêmes lieux, le premier colloque de l'OPLPP sur les publics et les usages des bibliothèques. La BnF a, il est vrai, manifesté, dès la naissance de l'Observatoire, son intérêt pour une coopération sur le terrain parisien, en devenant membre de cette instance dès 1995.

L'Observatoire rassemble, en effet, dans une réflexion et des actions concertées, des partenaires relevant de collectivités et d'administrations diverses, ce qui représente un défi constant, tout en conférant son intérêt à la démarche. Leur point commun, outre l'appartenance à un même territoire géographique, relève essentiellement de l'importance qu'ils attachent au développement des services offerts au public.

L'évolution de la lecture publique à Paris représente un enjeu fort pour la Bibliothèque nationale de France et pour ses partenaires. Les constats concernant la fréquentation de la BnF dans les mois qui ont suivi l'ouverture du Haut-de-jardin, en décembre 1996, sans même attendre les résultats de l'enquête publique faite par l'Observatoire, en mai 1997, faisant état de la pratique de multifréquentation des bibliothèques, notamment chez les étudiants, avaient permis de percevoir très tôt les articulations entre les bibliothèques parisiennes, qu'il s'agisse de la BnF, de la Bpi, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la médiathèque de la Villette ou des autres bibliothèques parisiennes. Cette interdépendance s'inscrit actuellement dans un contexte en assez profonde évolution, particulièrement en raison du programme U3M qui vous sera présenté au cours de cette journée. Le projet relatif à la Montagne-Sainte-Geneviève, le transfert et le développement de Paris VII, ainsi que le pôle langues et civilisations du monde transformeront certainement les pratiques des étudiants et des chercheurs.

La BnF a pris acte récemment, dans son projet d'établissement, de ces changements de contexte. Elle a souhaité inscrire dans ses deux premiers objectifs les publics et les collections. Le thème retenu pour ce colloque, celui des collections et de leur partage, est au cœur même des activités, des intérêts et des missions de la BnF. Ce mot de « collection » qui désigne l'action de réunir, inspire l'activité d'une grande partie des services de la Bibliothèque.

Au cours de cette journée, plusieurs de mes collaborateurs présenteront les actions en cours à la Bibliothèque nationale de France. L'Observatoire a privilégié, pour ce colloque, un axe majeur qui donnera lieu, j'en suis certaine, à un apport d'informations venant de divers horizons institutionnels et documentaires ainsi qu'à des échanges sans doute animés et, je l'espère, enrichissants.

---

Agnès Saal est directrice générale de la BnF.

Vous avez déjà trouvé dans les pochettes un premier résultat des travaux préalables. Ces deux brochures\* recensent les ressources documentaires à Paris pour la musique, l'entreprise et la gestion.

Avant de céder la parole à Philippe Mauras qui représente la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, à Véronique Chatenay-Dolto pour la Direction du livre et de la lecture et à Claude Jolly pour le ministère de l'Éducation nationale, je tiens à vous annoncer la tenue, les 24 et 25 janvier prochains, de deux journées professionnelles organisées par la BnF pour prolonger et élargir les thèmes d'échange sur plusieurs grands chantiers scientifiques de la Bibliothèque, cinq ans après l'ouverture.

Je vous invite à revenir nombreux dans ces murs pour ces journées dont le programme est disponible dans le foyer de l'auditorium et je vous souhaite, en vous remerciant d'être venus si nombreux, une très fructueuse journée de travail. Merci.

---

\* Ces brochures sont disponibles dans les grandes bibliothèques parisiennes.

# Discours d'ouverture

## Philippe Moras

Quelques mots tout d'abord, pour remercier Agnès Saal d'accueillir l'OPLPP et son colloque, aujourd'hui, à la BnF. Ce n'est pas une première, c'est une seconde, ou peut-être une deuxième, la nuance est importante.

Je voudrais, et ma présence aujourd'hui parmi vous est assez justifiée, venir vous saluer au nom du maire de Paris, M. Bertrand Delanoë et de M<sup>me</sup> Jocelyne de Clausade, la nouvelle directrice des Affaires culturelles de la Ville. Moi-même, au sein de cette direction, je suis chargé de la sous-direction de la diffusion culturelle et, à ce titre, du secteur vaste et très important des bibliothèques.

Quelques mots pour rappeler et mettre en perspective votre journée de travail d'aujourd'hui. Il y a eu deux colloques: l'un à la Bibliothèque nationale de France intitulé « Publics, usages des bibliothèques à Paris, un défi pour la coopération », en mars 1998 et l'autre à la Bibliothèque publique d'information sur le thème « Bibliothèques et public handicapé »\*, en mai 2000.

Je ne vais pas vous rappeler la composition de l'Observatoire, ses membres, l'intérêt de ses actions, ni même vous redire tout ce qu'il a déjà fait. Simplement, je voudrais présenter les grands axes qui animent à la fois la politique culturelle de la Ville de Paris et son réseau de bibliothèques qui, comme vous le savez, avec ses bibliothèques patrimoniales et ses bibliothèques de prêt, est l'un des plus importants au monde.

Plusieurs thèmes me paraissent devoir orienter cette politique dans les années à venir :

- Le premier est celui de la décentralisation et de la proximité. Le réseau des bibliothèques comporte déjà un fort maillage sur notre capitale, mais nous souhaitons développer, en liaison avec quelques grands pôles, notamment dans le secteur du prêt structurant, un réseau de bibliothèques de proximité pour mieux se rapprocher des publics, car ce n'est pas à vous que j'apprendrai que le public des bibliothèques est multiple, varié, parfois difficile à servir, d'autres fois difficile à conquérir. Je crois que c'est un des premiers axes: décentraliser et aller vers les usagers de toutes les manières possibles.

Cette politique de proximité ne doit pas nous faire oublier que les bibliothèques, et c'est aussi un axe très fort, ne sont pas que des bibliothèques. Elles sont aussi des médiathèques, mais également des pôles de connexion et de développement culturel. Je veux dire que la bibliothèque, par les moyens qu'elle met au service des usagers, est une chambre d'écho extraordinaire de la vie culturelle. Elle permet de toucher des publics qui n'auraient pas forcément accès à certaines grandes manifestations culturelles et nous nous efforçons, ce qui n'est pas toujours facile, de développer toutes les synergies qui peuvent exister entre d'autres institutions culturelles, théâtrales, cinématographiques, musicales et notre réseau de bibliothèques. Cette chambre d'écho permet de décliner, sur le mode du livre ou des autres supports, toute une politique culturelle qui est absolument essentielle.

---

Philippe Moras est sous-directeur de la diffusion culturelle à la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris.

\* Les actes de ce colloque sont disponibles sur le site de la Bpi.

Cette proximité, qui permet de toucher culturellement le plus grand public, met aussi en relief le rôle social des bibliothèques. De plus en plus, tout le tissu associatif se met en liaison avec les bibliothèques. Les bibliothèques vont au-devant de ce tissu associatif, et c'est ainsi qu'une politique de proximité peut véritablement s'enraciner et donner tous ses fruits grâce aux professionnels des bibliothèques dont les métiers évoluent, se diversifient, s'affinent. En effet, l'informatique, les nouveaux moyens de communication et les nouveaux services demandés aux bibliothèques, vont, dans les années à venir, profondément modifier leur activité.

- Le deuxième axe que je voudrais citer est celui de l'intercommunalité. Peut-être un peu trop longtemps, à Paris en particulier, un certain nombre de bibliothèques a fonctionné à l'intérieur des limites du périphérique. Le souhait de la nouvelle municipalité est de développer, autant que faire se peut, des liens fonctionnels ainsi que des collaborations scientifiques et techniques, avec la couronne parisienne. Dans un premier temps, seule la petite couronne sera concernée, mais dans un avenir un peu plus lointain, nous espérons étendre ces liaisons à une zone plus large.

Cette notion d'intercommunalité répond aussi au souci d'amélioration du service public des bibliothèques. Quand deux bibliothèques, sur des communes différentes, sont à 400 ou 500 mètres l'une de l'autre, il est difficilement imaginable que cette coopération ne s'instaure pas, que les complémentarités ne se mettent pas en place et ce serait dommage de ne pas œuvrer de manière assez volontariste en ce sens. Je crois d'ailleurs que nos élus souhaitent mettre en place ces systèmes de coopération.

- Et puis, il y a, et c'est un problème plus interne à la Ville de Paris, le grand chantier amorcé de la réinformatisation de notre réseau. Jusqu'à présent, les bibliothèques patrimoniales en étaient exclues puisqu'il avait été choisi de privilégier le prêt dans la première phase d'informatisation. Désormais, cette deuxième phase d'informatisation va inclure les bibliothèques patrimoniales, bien sûr, mais va sans doute également permettre un meilleur rayonnement, une meilleure connexion de l'ensemble des réseaux. Il est vrai que vos travaux sont tout à fait essentiels à notre connaissance des besoins des professionnels, du public et, bien évidemment, une politique de réinformatisation du réseau passe par l'éclairage tout à fait déterminant des travaux qu'un organisme comme l'OPLPP peut nous fournir.

J'ai donc le sentiment que les travaux que vous allez mener sont un peu au cœur de tout ce que je viens de dire, comme en témoigne ce colloque intitulé « Les collections des bibliothèques à Paris, mieux les connaître et mieux les partager... ».

D'autre part, je crois qu'il y a beaucoup de gens parmi vous qui ne sont pas de Paris, mais de banlieue ou de province. C'est très bien ainsi, parce que je pense que nous avons besoin de nous enrichir les uns et les autres d'expériences. D'ailleurs, les colloques précédents ont prouvé que cet échange était, comme le disait Agnès Saal, extrêmement fructueux.

Je voulais simplement vous dessiner ces axes sur lesquels nous allons nous orienter avec décision et vigueur. Nous avons besoin de vos travaux, de votre science, de votre expérience et de votre imagination aussi. À tous, bon courage et merci surtout des services que vous rendez et de l'information que vous nous donnez.

## Claude Jolly

Je voudrais dire que, pour moi, cette journée d'étude vient tout à fait à son heure pour des raisons que je vais essayer de développer dans un instant. Avant de commencer, je prendrai, comme les deux orateurs précédents, la liberté de modifier un peu le périmètre de cette journée. En effet, son intitulé porte sur Paris. Or, il est clair que, dans le paysage documentaire, les choses ne s'arrêtent pas au périphérique.

Comme l'a dit un jour un président d'université périphérique, il faut cesser, dans ce domaine, de parler de cette communauté qu'est l'Île-de-France en termes de cercles concentriques, mais plutôt, disait-il, la concevoir en terme de parts de camembert. Je vais prendre un exemple tout à fait simple: L'université de Mame-la-Vallée est, comme l'université de Cergy-Pontoise, une université nouvelle de la grande couronne. En revanche, dans ses solidarités scientifiques, elle est proche de Paris XII, avec laquelle elle a des partenariats; elle est également proche de Jussieu avec lequel elle entretient aussi des partenariats. Je crois qu'en matière documentaire, il faut vraiment avoir une vue globale, qui dépasse le cadre strictement parisien, même si Paris occupe la place que l'on connaît dans ce domaine.

Je vais maintenant vous rappeler les principaux axes des caractéristiques de l'Île-de-France en matière documentaire:

- La première chose est une extraordinaire richesse de collections ainsi qu'une extraordinaire richesse des institutions elles-mêmes, en Île-de-France: 17 bibliothèques universitaires, 9 bibliothèques interuniversitaires, des bibliothèques de grands établissements, des bibliothèques de grandes écoles, des bibliothèques d'écoles d'ingénieurs, des bibliothèques d'enseignement supérieur qui ne relèvent pas de l'Éducation nationale – Polytechnique, l'Institut agronomique, etc. –, des bibliothèques d'un autre domaine, à commencer par celle dans laquelle nous sommes et qu'il est inutile de présenter, des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris... j'en passe, et bien d'autres. On peut également noter une forte concentration de ces bibliothèques dans certains arrondissements.

- En regard de cette richesse, on observe globalement, avec beaucoup d'exceptions néanmoins, une certaine médiocrité des services. Beaucoup de collections sont mal valorisées, de nombreux bâtiments ne sont pas fonctionnels. On voit aussi un déficit de places assises qui se traduit, par exemple, par des files d'attente dans un certain nombre de bibliothèques, un déficit de libre accès, etc.

Cette situation est à resituer dans le contexte général des bibliothèques. Je parlerai de ce que je connais, l'enseignement supérieur, et je dégagerai très vite quatre traits principaux sur ce qu'ont vécu les bibliothèques de l'enseignement supérieur au cours des dernières années:

- Tout d'abord, on peut noter que l'augmentation très forte du nombre des usagers (due en partie à la croissance étudiante) est un des phénomènes majeurs du dernier tiers du siècle dernier.

---

Claude Jolly est sous-directeur des bibliothèques et de la documentation au ministère de l'Éducation nationale.

- L'augmentation significative de leurs moyens, à un rythme plus élevé que la démographie étudiante en est un autre. En 2002, par exemple, l'État répartira pour les bibliothèques davantage d'euros que la direction des bibliothèques, avant le rapport Miquel, ne répartissait de francs. On voit bien qu'on est dans un domaine qui a connu une importante croissance de moyens.

- Ensuite, il y a le développement des ressources électroniques, sur lequel je ne reviens pas étant donné que c'est le thème de pratiquement toutes les journées d'étude qui se tiennent aujourd'hui.

- Enfin, un quatrième élément important est constitué par la forte intégration de la fonction documentaire dans les établissements. C'est un phénomène marquant de ces quinze ou vingt dernières années, qui est concomitant de l'affirmation de l'autonomie des établissements, de l'affirmation du pouvoir présidentiel dans ces établissements, et qui s'explique aussi par deux des phénomènes que je viens de citer: l'augmentation forte des moyens et, avec elle, les enjeux politiques et de pouvoir qui se sont révélés au sein des établissements, ainsi que le développement de ressources électroniques qui appelle des arbitrages, souvent au plus haut niveau de l'établissement. Cela me permet de rappeler une évidence qui me paraît essentielle quand on parle de politique documentaire et de coopération des politiques documentaires: tout part des établissements. C'est dans les établissements que la politique documentaire se fait et, s'il y a coopération, c'est parce que d'abord il y a une politique d'établissement.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur ce qu'a été et ce qu'est l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche: action des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales qui sont appelés de plus en plus à travailler ensemble, notamment à travers les contrats de plan, action qui n'a pas été sans cohérence, et qui n'est pas encore aujourd'hui sans cohérence, même si celle-ci n'est pas toujours perçue. En effet, souvent, quand on aborde ces sujets, c'est surtout en terme de déploration. On voit ce qui ne va pas, ce qui est normal, mais on voit peut-être moins bien la direction dans laquelle on va.

Petit retour en arrière. Quand il a été décidé, à la fin des années 1980, de rénover l'enseignement supérieur qui avait pris un retard tout à fait considérable, on a mis en place le plan U2000, qui concernait la pédagogie, la recherche et aussi, bien entendu, les bibliothèques.

L'analyse faite à l'époque était que la mise à niveau de l'enseignement supérieur passait par la mise à niveau de la province et de la grande couronne. Non pas qu'à Paris, les besoins ne fussent pas considérables – ils l'étaient –, mais il fallait faire cesser ce mouvement général qui consistait à dire: « mettons-en de plus en plus à Paris », ce qui nous faisait entrer dans une spirale infernale et vouée d'avance à l'échec.

Il est exact que U2000 a privilégié la province et la grande couronne. Il y avait bien quelques projets parisiens, mais ils n'ont pas vu le jour dans ce cadre-là. La priorité accordée aux équipements en régions constituait un préalable à une politique cohérente de développement.

Ensuite, il y a eu U3M qui se décline sur deux contrats de plans: le contrat de plan 2000-2006 que nous vivons aujourd'hui et le contrat de plan suivant qui commencera à partir de 2007.

Le contrat de plan aujourd'hui consiste à poursuivre le développement de la province – même si j'ai quelques inquiétudes parce que je constate que quelques projets ne démarrent pas, mais c'est un autre débat –, continuer à développer la couronne et s'attaquer au problème de Paris. S'attaquer au problème de Paris, c'est créer des places de travail, de la capacité d'accueil, c'est résoudre certains problèmes totalement criants à la limite du scandaleux, et poser le socle permettant d'aller plus loin dans la phase 2007 et années suivantes. Un objectif ultime étant justement de pouvoir, à partir de 2007, s'attaquer à un certain nombre de situations qui sont celles notamment des bibliothèques patrimoniales de l'enseignement supérieur à Paris. Il est clair que l'on ne pouvait pas s'attaquer à certaines situations dès lors qu'on n'avait pas, au préalable, créé des places de travail, des capacités d'accueil. Donc, ce que je voudrais souligner, c'est qu'il y a une logique forte dans la prise de position qui a été celle des pouvoirs publics de l'État et des collectivités territoriales dans cette affaire.

La phase actuelle est constituée de nombreux projets concernant le secteur de l'enseignement supérieur. Daniel Renoult y reviendra dans son exposé de cet après-midi, mais je voudrais énumérer les principaux. Certains sont dans le CPER Île-de-France (Contrat de Plan État-régions), d'autres sont financés par ailleurs, mais il est inutile, à ce stade, de s'arrêter sur ces points-là. On peut citer: l'INHA (Institut National d'Histoire de l'Art), fusion de trois bibliothèques, association d'une quatrième, le musée du quai Branly permettant la rénovation de la bibliothèque du musée de l'Homme, le projet Sainte-Barbe, le projet du pôle des langues et civilisations du monde, le projet de Paris II à Assas, le projet de Paris III à Poliveau, le projet de Paris IV à Clignancourt, le projet de Paris VI à Jussieu à travers la restructuration du campus de Jussieu et son désamiantage, le projet de Paris VII sur la ZAC de Paris-Rive gauche, le projet de Paris XII, le projet de Paris XIII, le projet d'Évry, le projet de Versailles-Saint-Quentin et le projet de Marne-la-Vallée.

Parallèlement à cela, la question également à l'ordre du jour est celle de la connexion des plaques régionales pour donner un accès à un réseau à haut débit à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, dossier sur lequel le ministre de l'Éducation nationale a confié une mission au vice-chancelier des universités de Paris, le recteur Dubrolle.

On voit bien l'ampleur des projets de la phase dans laquelle nous sommes. Les choses ne sont pas forcément simples, il y a des difficultés ici ou là, mais les choses se mettent en place.

C'est aussi la raison pour laquelle a été mis en place un comité stratégique pour les bibliothèques en Île-de-France, au sein de la mission U3M, placé auprès du recteur de Paris pour impulser, coordonner les opérations en cours.

Il est clair que l'importance de ces investissements a des conséquences notables sur le deuxième point que je voulais évoquer et qui concerne la nécessité de revisiter les politiques documentaires, de les organiser et de les structurer.

En effet, tous ces projets ne peuvent pas se traduire par des juxtapositions de collections: il est clair qu'il faut dégager des complémentarités, des partenariats, des coopérations, aboutir à quelque chose qui ressemble à une carte

documentaire plus structurée qu'elle ne l'est aujourd'hui, à la constitution d'un réseau.

Dans ce domaine, il s'agit de mettre en œuvre une fusée à plusieurs étages. Le premier niveau de la fusée est la mise en cohérence interne d'une politique documentaire dans les établissements. Pour l'heure, la tâche de beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur est de refonder leur politique documentaire. Il y a plusieurs raisons à cela : j'ai évoqué l'augmentation des moyens ; j'ai évoqué l'augmentation des usagers et des pratiques. On observe par ailleurs beaucoup d'intégrations de bibliothèques dans les établissements, c'est-à-dire le rattachement des bibliothèques de composantes aux services communs de documentation. Il y a l'impact des nouvelles technologies dont je parlais qui appelle des arbitrages globaux au sein de l'établissement. Et il y a l'impact des nouveaux équipements. Je prendrai un exemple tout à fait simple. Quand on va mettre en œuvre la bibliothèque Sainte-Barbe avec 1 000 ou 1 200 places assises, il est clair que cela aura des conséquences importantes sur la politique documentaire des bibliothèques du quartier latin – Sainte-Geneviève, Cujas, la Sorbonne et quelques autres – ce qui redistribue les cartes. De même, le départ de Paris VII à la ZAC Paris Rive gauche oblige les universités Paris VI et Paris VII à repenser leur politique documentaire.

Nous sommes par conséquent dans une phase de reformulation de la politique documentaire des établissements. J'insiste sur ce côté de formalisation des politiques, non pas pour la beauté du geste, mais parce que je pense qu'il ne peut pas y avoir de débat au sein de la communauté scientifique si elle ne s'appuie pas sur des documents, sur une formalisation de cette politique documentaire. De même, il ne peut pas y avoir de coopération entre les établissements, ni de dialogue entre les partenaires éventuels si, là aussi, ils ne s'appuient pas sur une explicitation de cette politique documentaire. Le premier étage de la fusée correspond à cette formalisation des politiques, et je note qu'elle est évoquée dans le programme de cette journée.

La seconde dimension de cette mise en cohérence du paysage documentaire est constituée par l'apport d'un certain nombre de projets en cours qui se traduisent par des réunions de bibliothèques ou des réunions de collections. Le projet de l'INHA reflète ainsi une volonté de rationaliser, de structurer la documentation en histoire de l'art par le rapprochement et l'intégration de plusieurs bibliothèques. Le projet du pôle langues et civilisations vise à éviter un émiettement de multiples petites bibliothèques dans des langues dites rares, pour justement créer de la cohérence.

Enfin, le troisième étage de la fusée est représenté par le développement de la coopération documentaire entre les bibliothèques elles-mêmes. J'observe que l'heure est venue, dans certains cas, d'engager des analyses de fond entre des bibliothèques qui sont rattachées à une même tutelle administrative. Un travail est engagé, par exemple, au sein de Paris 5, autour du S.C.D. de Paris 5, de la bibliothèque interuniversitaire de médecine – qui est la grande bibliothèque médicale française – la bibliothèque interuniversitaire de pharmacie. Il est prématuré de préjuger des travaux en cours.

L'autre point, c'est bien sûr la coopération entre des établissements tout à fait différents qui ont vocation à constituer des réseaux thématiques. J'en vois les signes avant-coureurs dans un certain nombre d'initiatives qui ont été prises et qui me paraissent tout à fait intéressantes, comme les groupes de travail qui se constituent entre les bibliothèques de Paris 5, Paris VI, Paris VII et Paris XI, c'est-à-dire les grandes universités scientifiques et médicales d'Île-de-France pour engager une démarche commune sur l'acquisition des ressources électroniques. J'évoquerai également le travail qui se fait entre Cujas, la Fondation nationale des Sciences politiques et Paris IX sur un certain nombre de questions relatives aux acquisitions dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion.

Pour finir, j'évoquerai très rapidement la nécessité de revisiter les questions de politique documentaire aujourd'hui, pour structurer et organiser un paysage qui n'est pas toujours cohérent. Je note que le budget pour l'enseignement supérieur 2002 se traduit par des mesures nouvelles relativement importantes puisque s'élevant à plus de 6 millions d'euros, ce qui devrait permettre, notamment à travers les contrats d'établissements – et vous savez que Paris est dans la phase de renégociation de ces contrats d'établissements –, d'accompagner ce développement de la politique documentaire. À cet égard, je souhaite beaucoup que ces contrats d'établissement constituent une étape de cette refondation et de cette formalisation des politiques documentaires d'établissements.

Je vous remercie.

# Présentation de l'OPLPP, de ses objectifs, de ses actions

**Agnès Saal**

Je ne reprendrai pas ce qu'ont dit les directeurs à l'instant, au sujet des actions de l'OPLPP. Je voudrais simplement indiquer que, même si c'est bien le troisième colloque de l'OPLPP, d'une certaine manière, c'est le quatrième puisque, à l'automne 1994, la Direction des affaires culturelles, et en particulier Jean-Jacques Aillagon, avait organisé le premier colloque sur la problématique des bibliothèques parisiennes, qui avait fait apparaître, par le discours de Michel Melot en particulier, la complexité de l'offre et la nécessité d'une coopération. Cette coopération a vu le jour en 1995 avec la création de l'Observatoire qui a aujourd'hui sept ans. Il y avait neuf membres fondateurs à l'origine et un dixième membre (La Joie par les livres) a rejoint l'Observatoire en 2001.

Quelques actions ont été énumérées dont deux axes principaux qui correspondent assez précisément aux deux missions principales de l'Observatoire:

- La première mission est de favoriser la réflexion des institutions-membres sur l'évolution de la lecture publique à Paris et de fournir aux institutions toutes les informations nécessaires à la définition de leur mission particulière dans le contexte commun. Autour de ce premier axe, des colloques qui ont été évoqués, des enquêtes: une première enquête transversale de public a été menée dans la capitale en 1997 sur les pratiques des bibliothèques à Paris. Celle-ci a fait apparaître la complémentarité des pratiques et la multiplicité des parcours. Cette enquête sera renouvelée en 2003, avec un volet qualitatif plus développé et également une étude d'opportunité sur une carte unique d'usager des bibliothèques parisiennes. Le premier volet de cette réflexion avait été une étude de faisabilité d'une carte unique des bibliothèques parisiennes menée en 1999 par le cabinet Vendic.

- Le deuxième axe correspond aux publications qui ont également été évoquées et sur lesquelles je passerai très rapidement. Je vous dirai simplement qu'à la suite des deux premières brochures publiées en 2001 sur la musique, l'entreprise et la gestion, d'autres brochures verront le jour en 2002: une brochure sur les ressources documentaires sur la photographie à Paris et une sur la santé. La brochure sur la photographie sera coordonnée par la Bpi, celle sur la santé, par La Villette.

Les thèmes évoqués pour les prochaines publications sont l'architecture (mais nous attendrons l'ouverture de la cité du patrimoine), l'environnement et le cinéma.

Nous avons également un projet d'ouverture de pages Internet sur les sites des bibliothèques partenaires de l'OPLPP. Ce ne sera pas un site autonome, mais simplement une possibilité d'accès aux informations OPLPP sur le site de la BnF, de la Bpi, de La Villette et de la Ville de Paris. Dans ces sites, seront intégrés tous les actes des colloques, ainsi que les brochures qui vous ont été remises aujourd'hui et dont la mise à jour sera uniquement une mise à jour électronique. Il n'y aura pas de retraitage.

Dans les informations qui vous ont été remises, vous avez trouvé un bilan des six premières années d'activité de l'OPLPP, ce qui vous permet de mesurer l'ampleur de ce qui a été fait, mais aussi de ce qui reste à faire.

Pour ce qui concerne le programme de ce colloque, il y a deux thèmes distincts. Le premier, intitulé « Évaluer et formaliser », a pour modérateur Jean-Luc Gautier-Gentès, inspecteur général et doyen de l'inspection. La modération du second, « Maîtriser les choix et les évolutions », est effectuée par Joëlle Muller, la directrice des ressources documentaires de Sciences Po. Nous avons souhaité faire appel à des modérateurs qui avaient fait la preuve de leur compétence dans le domaine de la politique documentaire : Jean-Luc Gautier-Gentès, par de nombreuses interventions et des articles sur les collections, le pluralisme des collections, etc. ; Joëlle Muller, par son implication dans les travaux du site du groupe de recherche Poldoc, qui est coordonné par l'Ensib, puisqu'elle est chargée plus particulièrement des formations liées aux politiques documentaires.

Je laisse aux modérateurs le soin de présenter les intervenants de la matinée et de l'après-midi, ultérieurement.

## Évaluer et formaliser

- **Les collections des bibliothèques parisiennes: quel paysage documentaire?**  
Dominique Arot
- **Formaliser sa politique documentaire: pourquoi? comment?**  
**Les chartes documentaires et les plans de développement des collections de la BnF et de la Bpi**  
Suzanne Jouguelet  
Isabelle Dussert-Carbone
- **Les politiques documentaires des bibliothèques des grandes villes étrangères: les résultats d'une enquête menée parmi les membres de l'INTAMEL**  
Aline Girard-Billon

# Paris : quel paysage documentaire ?

**Dominique Arot**

*« Ô bienheureux Dieu des Dieux dans Sion !*

*Quel torrent de volupté a réjoui notre cœur toutes les fois que nous avons eu le loisir de visiter Paris, ce paradis de l'Univers.*

*Là, par l'ardeur de notre passion, les jours s'écoulaient trop vite ;*

*là, existent des bibliothèques, bien plus agréables que des vases remplis de parfums ;*

*là, des vergers abondants en toutes sortes de livres [...]. »*

Richard de Bury<sup>1</sup>, *Philobiblion*, Paris, Parangon, 2001 (Mots et merveilles).

## Oppositions et paradoxes

Le paysage documentaire parisien, dont on peut penser qu'il ne susciterait pas aujourd'hui le même enthousiasme qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, peut se caractériser par une suite d'oppositions et de paradoxes: entre l'abondance de documents disponibles et l'insatisfaction du public, entre la diversité des institutions mal perçue par le public et leur difficile coopération, entre la richesse et l'éclectisme documentaires et l'émiettement des ressources.

Les difficultés se trouvent accrues par la faible visibilité de cette richesse documentaire: nombreux catalogues encore non informatisés, peu de catalogues disponibles en ligne et aisément consultables.

L'analyse de la pertinence de la documentation proposée et des missions des différents établissements est complexe: pour être situées à Paris, de nombreuses institutions n'en poursuivent pas moins, d'abord, des objectifs nationaux.

Autre dilemme: peut-on réellement examiner les collections parisiennes sans se préoccuper de l'ensemble des ressources documentaires d'Île-de-France?

On retrouvera aussi les oppositions traditionnelles entre collections encyclopédiques et collections spécialisées, entre consultation et prêt, entre fonds en libre accès et fonds en magasins, entre fonds patrimoniaux et fonds courants. La distinction entre accès à tous les publics et accès réservés, qui certes existe, ne revêt pas l'importance qu'on lui prête parfois: un très grand nombre d'institutions spécialisées sont plus largement ouvertes qu'on ne le suppose. Un simple appel préalable ouvre bien des portes...

Mais un contraste typiquement parisien apparaît cependant, entre des institutions surchargées, sur-sollicitées voire asphyxiées (Bpi, Sainte-Geneviève, BU, par exemple) et des espaces plus tranquilles, parce que moins connus.

## L'abondance documentaire: quels chiffres?

- Des zones et des périmètres bien délimités: BnF, Bpi, Ville de Paris, BU intra-muros, Sainte-Geneviève, La Villette, etc.

- Des territoires moins connus: documentation universitaire dispersée, centres de documentation spécialisés.

Si l'on s'en tient aux données concernant les imprimés à Paris intra-muros, voici quelques chiffres clés:

- Le périmètre OPLPP: 6 millions de volumes.
- SICD et SCD: 6 millions de volumes.

---

Dominique Arot est secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques.  
Mél : dominique.arot@culture.gouv.fr - <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/>

- Près de 200 bibliothèques et centres de documentation facilement accessibles: 8 millions de volumes.

Au total: 20 millions de volumes facilement accessibles pour un très large public.

### Les collections et leurs conditions d'usage

- Une accumulation de ressources rendue stérile par sa faible visibilité et la médiocrité de nombreux bâtiments.

- Difficultés renforcées par l'exiguïté des unités du réseau de la Ville de Paris.

- 1 place de lecture pour 19 étudiants (premier et second cycle).

Trop peu de collections en libre accès. Une offre abondante mais malaisément exploitable.

### Des collections pour quels publics?

Paris intra-muros: 2 125 000 habitants.

- « Migrants alternants »: 970 000 (dont 820 000 venant de banlieue)...

- 571 000 inscrits.

- 19 millions d'entrées pour 2000...

- 13 millions de prêts.

### De Paris à Berlin

Difficulté des comparaisons internationales entre grandes villes capitales.

Exemple de Berlin (850 km<sup>2</sup> contre 105 km<sup>2</sup> pour Paris, 3 331 000 habitants contre 2 125 000):

- trois grandes universités: Humboldt-Universität, Freie Universität, Technische Universität, qui proposent 15 millions de volumes et 30 000 périodiques;

- réseau de lecture publique: 10 millions de volumes;

- pas de Bibliothèque nationale (seulement les Archives musicales);

- tous établissements confondus: plus de 40 millions de volumes.

Ce qui est le plus important: l'existence d'une dynamique de coopération, d'un catalogue collectif et de plusieurs « portails ».

### Les enjeux des ressources électroniques

- Esquisse de partages documentaires plus ou moins formalisés.

- Frontières institutionnelles transcendées.

- Collections spécialisées proposées à un large public.

- Documents patrimoniaux donnés à voir au plus grand nombre.

### Quelques orientations

- Baliser les parcours: guides thématiques (premiers exemples des guides Musique et Gestion de l'entreprise).

- Faire connaître les ressources: numériser les catalogues et construire un ou plusieurs « portails » parisiens.

- Développer des politiques de coopération documentaire locales.

- Stratégie de services centrée sur les usagers, leurs besoins et leurs parcours.

« Développer, rationaliser et moderniser des bibliothèques à beaucoup d'égards exceptionnelles, mais aujourd'hui gravement sous valorisées... » (Rapport d'étape du Comité stratégique pour les bibliothèques en Île-de-France).

# Une charte de développement des collections renouvelée: axes et modes de travail

Suzanne Jouguelet

Le titre annoncé sur le programme indique: « Formaliser sa politique documentaire: pour quoi ? comment ? ».

Je l'ai un peu infléchi en parlant, non de charte documentaire, mais de charte de développement des collections; on peut ainsi évoquer des modes d'enrichissement très variés, en croisant des types de documents et des modes d'entrée.

Par ailleurs le sous-titre « axes et modes de travail » souligne que je ne réussirai pas à parler seulement de méthodologie. L'articulation avec quelques éléments de contenu m'a paru indispensable: l'histoire, l'échelle, la diversité des collections rendent singulier le contexte de la Bibliothèque nationale de France (quatorze départements de collections répartis sur plusieurs sites).

Je présenterai donc les travaux en cours, avec un jalon pour des premiers résultats à la fin du premier trimestre 2002.

- Toute charte documentaire formalisée commence par re-situer la politique d'acquisition dans le cadre des missions de l'établissement concerné.

Le développement des collections est inscrit au cœur des missions de la BnF. J'en veux pour preuve les termes du décret de janvier 1994, fondateur de l'institution: « collecter », « enrichir », « patrimoine national », missions relatives au dépôt légal, « elle rassemble [...] des collections françaises et étrangères d'imprimés, de manuscrits, etc. » et l'énumération des types de documents se poursuit.

La BnF doit également assurer la mission paradoxale d'« accès du plus grand nombre aux collections [...] dans des conditions [...] compatibles avec la conservation de ces collections. »

Le projet de réécriture de la charte de développement des collections est lié à des évolutions propres à la bibliothèque aussi bien qu'extérieures.

- En interne, la phase de constitution « à marche forcée » des collections en libre accès pour les deux niveaux de salles de lecture est très largement avancée. On a atteint globalement un pourcentage de 85,1 % en haut de jardin et 80,3 % en rez-de-jardin, avec des variantes selon les départements et les disciplines. On est entré dans une logique de complément et de renouvellement des documents.

D'autres facteurs d'évolution, plus techniques, entrent en jeu: l'introduction en 2002 d'un nouvel outil informatique de gestion des entrées, ainsi qu'un élément plus général, qui nous concerne tous: l'impact du nouveau code des marchés publics, entraînant une réduction sensible de la part du « hors-marché ».

Par ailleurs nous avons progressé dans la connaissance du public et de son usage des collections, au terme de cinq années depuis l'ouverture du haut-de-jardin et trois depuis celle du rez-de-jardin. Il en sera question ultérieurement à propos de l'évaluation.

Enfin la bibliothèque a élaboré et mis en œuvre un projet d'établissement, qui prévoit, entre autres actions, la refonte de la charte.

---

Suzanne Jouguelet est adjointe au directeur des collections de la Bibliothèque nationale de France.

- L'évolution dans ce domaine est également provoquée par des facteurs externes : la progression des documents électroniques et de l'Internet entraîne des bouleversements dont il sera question dans l'après-midi.

Le contexte institutionnel et documentaire qui environne la BnF connaît aussi d'importantes transformations : l'arrivée de l'Institut national d'histoire de l'art nous pousse à formaliser à nouveau nos modes d'enrichissement, en particulier dans ce domaine thématique. La mise en œuvre du programme U3 M aura un fort impact sur les parcours des publics et ouvre à la coopération de nombreux chantiers. Je ne retiendrai que celui du pôle Langues et Civilisations du monde, qui a stimulé de façon bénéfique notre réflexion sur les langues non occidentales : le département Littérature et Art a entrepris une mise à jour de la carte documentaire de la BnF dans ce domaine.

### Qui sont les publics visés par cette charte ?

Parmi les multiples destinataires figurent d'abord nos autorités de tutelle, en raison de l'inscription du dossier dans le projet d'établissement et de ses impacts budgétaires : il faut, d'année en année, justifier les budgets d'acquisition.

Nos partenaires institutionnels et professionnels, nombreux ici aujourd'hui, méritent également d'être informés sur les contenus et l'évolution de notre politique de développement des collections.

Enfin la charte vise aussi les personnels de la bibliothèque, et en particulier les acteurs multiples de la politique d'acquisition. Elle constituera une référence commune pour la formation et l'information. Une version interne du document sera probablement élaborée, en étoffant la partie relative aux procédures (circuit du document, « désherbage », etc.).

### La méthode de travail

La méthode de travail adoptée s'inscrit dans une continuité. On peut citer comme documents de référence les « Propositions pour une charte documentaire » de 1993, qui tiraient les enseignements de réunions de vingt-cinq commissions d'acquisitions spécialisées, le rapport sur la « Politique patrimoniale de la Bibliothèque de France », de 1992, fruit d'un groupe de travail présidé par Claude Jolly, la charte documentaire des collections spécialisées de 1997.

Plus récemment un travail approfondi d'évaluation, surtout des collections en libre accès, a été conduit en 1999.

Par ailleurs ce projet est lié à l'organisation du travail d'acquisition à la BnF :

- plus de cent-vingt responsables d'acquisitions, avec pour la plupart une spécialisation thématique et/ou linguistique et également une spécialisation par type de support (exemples : ethnologie, sciences politiques, sciences de la terre, néerlandais, chinois, polonais...);
- un service de « gestion centralisée des acquisitions » pour les imprimés reçus à Tolbiac, qui compte une quarantaine de personnes effectuant la réception physique, financière et informatique et assurant la réception des périodiques (16 000 titres vivants dont 11 000 par acquisition);
- une coordination avec le département du dépôt légal et le service des échanges;

- enfin une structure très légère (réduite à une personne, plus une autre spécialisée dans la gestion des dons courants) de coordination de la politique documentaire, qui a permis, à la suite de nombreuses réunions et d'entretiens, de définir un canevas commun pour le document, avec une grille adaptée aux départements thématiques, une autre aux départements spécialisés, et des ajustements, par exemple pour le département Audiovisuel.

Le document en cours d'élaboration sera doublement significatif : aboutissement de l'étape de constitution du libre accès et nouveau départ, en particulier avec les ressources électroniques et l'intégration, dans un document commun, des départements spécialisés.

La richesse et la complexité du champ à traiter sont renforcées par l'originalité de l'offre de collections encyclopédiques de la BnF ; la bibliothèque présente le triple caractère de bibliothèque patrimoniale, bibliothèque de recherche, bibliothèque d'étude ; elle est en outre « multi-sites ». Une enquête conduite récemment auprès des lecteurs des sites Richelieu, Arsenal, Opéra a montré que l'articulation entre les sites fonctionne assez bien dans une logique de complémentarité.

Bibliothèque patrimoniale par l'offre de documents anciens, uniques... la BnF présente une singularité à la fois par le nombre d'unica et par des regroupements exceptionnels de collections.

Il convient d'éclairer la notion de « dernier recours », qui peut être perçue comme une barrière infranchissable. En fait les statistiques du Service d'orientation des lecteurs, qui évalue les besoins de recherche, montrent que 13,5 % du public de la bibliothèque de recherche (sur l'ensemble des sites) effectue des recherches à titre personnel. Quand le recours à des collections possédées par la seule BnF s'avère nécessaire, le public peut y accéder sans autre justificatif que son objet de recherche.

Le document comportera deux grandes parties :

- une partie générale, formalisant les orientations communes et les évolutions : par exemple l'articulation entre les collections imprimées, les collections audiovisuelles et les collections spécialisées ; l'évolution des collections en libre accès, le lien papier-électronique, en particulier pour les périodiques, etc. ;

- une partie par département, sur l'ensemble des sites, déclinant les conséquences, pour le département, des orientations générales, et présentant ses traits particuliers.

Même si on peut le regretter, certains sujets importants ne seront pas traités en tant que tels mais seulement dans leur rapport avec la politique documentaire : numérisation, conservation, valorisation par exemple.

### **Les axes de la charte**

Je voudrais insister brièvement sur quelques grands axes de la charte.

### **Les modes d'enrichissement**

Leur grande diversité et l'effet d'échelle sont liés au statut de bibliothèque nationale et à la typologie très variée des documents concernés.

Pour les acquisitions, il convient de distinguer les acquisitions courantes des acquisitions patrimoniales.

Les acquisitions courantes alimentent le libre accès offert dans les salles de lecture ainsi que les magasins, avec une proportion importante d'acquisitions en langues étrangères.

La répartition des budgets d'acquisitions selon les types de documents évolue et on peut noter la part croissante des périodiques (passage de 43 à 44 % du budget entre 2000 et 2001).

Le domaine spécifique des acquisitions patrimoniales revêt une importance particulière, surtout pour les départements spécialisés et la Réserve, avec des achats en vente publique et auprès de libraires spécialisés. Même si la bibliothèque bénéficie de subventions exceptionnelles et du concours du fonds du patrimoine, l'envolée des prix du marché de l'art constitue un véritable handicap. Un seul exemple est révélateur: celui de la photographie, domaine d'excellence de la bibliothèque, dans lequel les coûts sont devenus prohibitifs.

Il convient de souligner en matière d'acquisitions en général l'importance de la prospection et les difficultés de la collecte (par exemple pour certaines aires linguistiques, ou de petits éditeurs en région et à l'étranger, ou des fournisseurs spécialisés).

Pour les dons, on peut relever à la fois la définition d'une politique sélective pour les dons courants d'imprimés, et l'importance des dons, ainsi que des legs et dations, pour les départements spécialisés.

Le dépôt légal connaît une logique d'évolution, dans le cadre du projet d'établissement. Elle porte entre autres sur la simplification et l'allègement des dispositifs (collecte, traitement...) en ce qui concerne l'imprimé et sur une amélioration de la collecte pour d'autres types de documents: la gestion du dépôt légal des documents autres qu'imprimés est répartie entre les départements concernés (Audiovisuel, Musique, Estampes et photographie, Cartes et plans), et une démarche volontariste est souvent indispensable à l'entrée des documents.

Par ailleurs les pôles associés en région pour le dépôt légal imprimeur jouent un rôle renforcé.

Enfin l'extension du dépôt légal aux ressources en ligne fait l'objet d'une expérimentation sur un échantillon de sites Web.

Tous ces axes seront développés lors des journées professionnelles fin janvier 2002.

On évoquera l'apport des échanges internationaux en parlant ultérieurement de la bibliothèque en réseau.

Quelques chiffres relatifs au dépôt légal et aux acquisitions de documents imprimés et audiovisuels en 2000 montrent le parallélisme des deux chaînes, en tout cas pour les monographies:

Dépôt légal:

52 200 dépôts de monographies

62 600 titres de périodiques (dont 5 550 nouveaux)

27 500 documents audiovisuels et électroniques

Acquisitions:

52 050 titres de monographies

11 300 abonnements de périodiques (hors dons et échanges)

4 500 documents audiovisuels

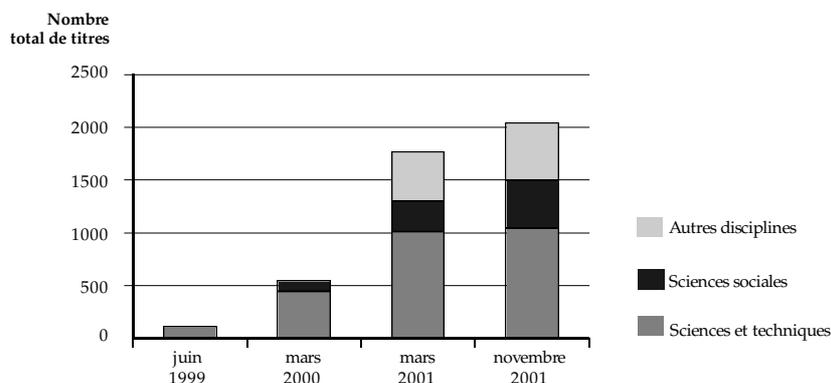
### La diversité et l'évolution des types de documents

Il existe une diversité « historique » des collections, avec différentes strates: manuscrits, estampes, monnaies, cartes, partitions, programmes de spectacles, affiches, maquettes, costumes, phonogrammes, etc.

Le développement récent concerne surtout les documents électroniques et soulève des problèmes divers: budgétaires, juridiques, documentaires, tout en diversifiant les modes de diffusion.

Les périodiques, y compris électroniques, pèsent de plus en plus lourd dans le budget courant. Le graphique joint montre la croissance des périodiques électroniques depuis juin 1999 (quelques titres scientifiques) à aujourd'hui, avec plus de 2 000 titres dont une moitié environ relève d'autres disciplines.

### Évolution du nombre de titres



Ils sont accessibles via un portail interne d'accès aux ressources électroniques, Renet, ainsi que les cédéroms et bases de données: 183 titres de cédéroms et 31 titres de bases en ligne aujourd'hui. Ce portail donne aussi accès aux Signets de la BrF.

L'offre de la bibliothèque numérique évolue également: compléments de Gallica, développement de programmes thématiques (par exemple Voyages).

Les documents multimédias sur support, reçus par le département audiovisuel augmentent en nombre et en diversité (+14,5 % du dépôt légal de 1999 à 2000: cédéroms, jeux vidéos, bases de données, disquettes...).

### Quelles destinations pour quels documents?

Il existe, pour les acquisitions des départements thématiques à Tolbiac, une articulation forte entre les deux niveaux de libre accès et les magasins, le haut-de-jardin étant toutefois conçu avec une relative autonomie.

L'approche diffère selon deux familles schématiques de départements: Histoire et Littérature, avec un héritage très riche en magasin, et Sciences et Droit, avec une grande importance des collections en libre accès acquises et une reprise récente des acquisitions pour les magasins.

Pour le libre accès, à la phase de constitution succède une phase – au moins partielle – de renouvellement.

À Richelieu, le redéploiement des départements dans le cadre du projet Richelieu permet d'envisager en particulier le développement des usuels et des documents de substitution dans la salle Ovale, généraliste, la création d'une salle de lecture propre au département des Arts du spectacle, le renouvellement et l'extension des collections en libre accès dans d'autres départements.

Pour apprécier une politique d'acquisition, l'évaluation constitue un élément majeur. Elle revêt plusieurs formes :

#### **Les statistiques**

Un suivi statistique a été régulièrement exercé sur les collections en libre accès aux deux niveaux de Tolbiac, avec des chiffres mais aussi une analyse fine par discipline grâce à la cotation Dewey.

En outre le service de gestion centralisée des acquisitions donne des statistiques régulières d'entrées et de répartition dans les départements. Il en va de même du département du dépôt légal, des services des échanges et des dons.

En 1999 un premier bilan a été fait, avec une évaluation des choix de politique documentaire, essentiellement pour le libre accès (voir le *BBF*, 1999 n° 6 « L'offre de collections à la BnF: premier bilan à Tolbiac »). Des évaluations qualitatives complémentaires ont porté sur les corpus (avril 2000) et les langues (3<sup>e</sup> évaluation depuis 1997 conduite en juillet 2000).

#### **L'utilisation des collections par le public**

L'enquête de public faite par un prestataire a comporté en mai 2000 un volet qualitatif sur les usages des collections en libre accès (cinquante entretiens complétant deux jours d'observation en salle aux deux niveaux).

En décembre 2000 un sondage interne a été effectué dans les salles de lecture du haut-de-jardin, en relevant les codes à barres des documents consultés et en les confrontant avec les données bibliographiques correspondantes. Puis les données ont été exploitées dans une base Access.

Enfin un travail a été opéré par le service d'orientation des lecteurs sur les disciplines de recherche déclarées par les lecteurs au moment de leur accréditation.

#### **Les perspectives**

Un renouvellement du sondage dans les salles est envisagé, y compris pour le rez-de-jardin.

Le recueil statistique sur les communications des documents des magasins doit être développé, car on manque de données sur les fonds les plus communiqués.

Le circuit interne, avec pour objectif une amélioration des délais pour chaque maillon de la chaîne, doit faire l'objet de réflexions.

- Certains infléchissements pour le haut-de-jardin déjà en cours (augmentation des traductions françaises pour les littératures étrangères, des ouvrages de vulgarisation dans certaines disciplines, développement des documents sur les métiers, le sport...) seront formalisés.

Enfin on procédera à une évaluation des usages de l'offre de collections sur le site Web.

### Une bibliothèque en réseau

Le décret fondateur de la BnF indique qu'elle participe, dans le cadre de la politique définie par l'État, à la « mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques françaises ».

Le Catalogue collectif de France, le réseau des pôles associés, les attributions à des bibliothèques françaises de documents entrés par les échanges internationaux et d'exemplaires du dépôt légal, sont autant d'exemples de ce réseau.

Dans un contexte plus parisien, des évolutions importantes se jouent avec le programme U3 M et avec l'INHA, renforçant la nécessité d'une coopération, particulièrement dans le domaine documentaire.

L'évolution de la documentation impose une veille partagée. La BnF tire profit de sa participation aux groupes de veille organisés par la Sous-direction des bibliothèques pour la documentation électronique.

Elle développe ses relations avec des réseaux de chercheurs et de partenaires spécialisés.

Enfin tout naturellement elle entretient des rapports étroits avec d'autres bibliothèques nationales.

### En conclusion...

Dire que l'accès aux collections a connu récemment des mutations accélérées est devenu une évidence.

Il n'est plus forcément question de posséder tous les documents comme objets physiques, car le rapport entre document original et document de substitution a été bouleversé par la numérisation.

On peut avoir recours aux ressources offertes ou acquises sur Internet et à la fourniture de documents à distance pour compléter « virtuellement » ses collections.

Néanmoins la mission d'une bibliothèque nationale lui impose un devoir d'archivage et de préservation à long terme.

La bibliothèque doit ainsi répondre à un double défi: préserver et enrichir son héritage; expérimenter et tirer le meilleur parti des innovations technologiques.

La nouvelle charte rendra compte des efforts et des résultats dans cette double direction.

# Élaborer un document de politique documentaire : le travail en cours à la Bpi.

Isabelle Dussert-Carbone

## Missions définies par décret.

La nécessité de préciser les orientations de politique documentaire de la Bpi est présente dès sa conception. Jean-Pierre Seguin<sup>1</sup> cite Eugène Morel et définit, pour la future bibliothèque des Halles, la volonté de créer une « bibliothèque d'information générale répondant notamment aux besoins de la vie courante », largement pourvue en journaux techniques, revues, annuaires, textes concernant le commerce et l'industrie, les uns et les autres étant mis à la disposition des usagers, dès leur parution, afin que l'on puisse les lire pendant qu'il est temps de les lire » ; bibliothèque qui devient très vite médiathèque, donc qui doit présenter des collections de toutes sortes : images, films, enregistrements sonores. Cette toute première définition des missions est confirmée par le décret de création de la Bpi qui précise qu'elle est une bibliothèque publique encyclopédique à vocation nationale, qu'elle a pour mission « d'offrir à tous, et dans toute la mesure du possible en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité » et « de constituer un centre de recherche documentaire en liaison avec les autres centres, bibliothèques et établissements culturels » (décret n° 76-82 du 27 janvier 1976 portant création de la Bibliothèque publique d'information).

La démarche d'élaboration d'un document de politique documentaire s'appuie donc sur des missions définies par décret, qu'il reste à décliner en analysant leur signification dans un contexte évolutif, en ne se limitant pas à des intentions générales et en allant jusqu'à leur interprétation pour le choix des acquisitions, au jour le jour.

## Une tradition de réflexion, d'analyse et d'évaluation.

La Bpi a une capacité d'environ 400000 livres qu'elle propose en accès libre. On y ajoute la possibilité de stocker, toujours en accès libre, environ 3000 périodiques, quelques dizaines de milliers d'enregistrements sonores et quelques milliers de documents audiovisuels. La totalité de ces documents est en principe laissée en accès libre pour le lecteur et, en tout état de cause, la capacité de stockage en magasins est quasi nulle.

Les principes fondateurs ont permis de constituer, avant l'ouverture en 1977, un fonds multimédia particulièrement vaste et riche, comportant des collections de référence dans toutes les langues (y compris les langues rares), abordant un très grand nombre de domaines de la connaissance et constituant un corpus à partir d'achats d'*antiquarias*. Il fallait en effet remplir les kilomètres de rayonnages pour ne pas ouvrir une bibliothèque vide.

Très vite, l'exigence de toujours devoir tenir cette collection à jour, mais aussi l'inflation des collections en libre accès, a conduit à une réflexion sur l'élimination et c'est par ce biais que la Bibliothèque publique d'information a, pour la première fois, exprimé sa politique documentaire autrement qu'en s'appuyant sur ses principes fondateurs. L'ancêtre de l'ouvrage bien connu de C. Lieber et F. Gaudet<sup>2</sup> sur le désherbage a ainsi vu le jour,

---

Isabelle Dussert-Carbone est directrice adjointe à la Bpi.

1 Seguin, Jean-Pierre. Comment est née la BPI. Paris, 1987

2 Le désherbage. Paris : Ed. du Cercle de la librairie

donnant des principes et une méthode pour éliminer les ouvrages obsolètes, détériorés ou remplacés par une édition donnant les mêmes informations, mais plus récente. Puis, en 1987, est publié le premier document de politique documentaire « la politique d'acquisition multimedia de la Bpi »<sup>3</sup>. Ce document présente, support par support, les politiques d'acquisition des différents types de documents.

Parallèlement, se poursuivait une démarche d'évaluation sur l'achat de monographies, élaborée par F. Gaudet et O. Walrave. Grâce à un suivi statistique fin par domaine et par langue des acquisitions, elle permettait de calculer le prix moyen d'un ouvrage pour chaque domaine, mais aussi le taux de remplacements et de nouveautés au laboratoire de langues par un suivi de la consultation de méthodes et une évaluation des besoins, en particulier des lacunes, sur la consultation des périodiques et la révision de leur durée de conservation.

En 1994, des travaux de redéfinition des objectifs généraux de politique documentaire ont été commencés, mais la perspective des travaux, puis les travaux eux-mêmes ont obligé à laisser de côté ce chantier pour s'occuper de réinformatisation et de déménagements. Toutefois, la période de fermeture a été l'occasion d'un récolement général et d'une remise à niveau des collections; vaste opération de désherbage et d'analyse des lacunes.

### **Nécessité de confirmer les principes fondateurs et de formaliser les procédures de choix.**

Après cette période de tourbillon et la réouverture, le besoin s'est fait sentir de préciser les orientations d'encyclopédisme, d'actualité et d'information générale auxquelles s'était adjointe la notion de « référence ». Le nouvel aménagement des espaces faisait aussi s'interroger sur la notion de multimédia. L'introduction d'Internet et des télévisions du monde posait la question de l'offre documentaire en flux et de son contrôle, ainsi que de la notion de collection et/ou d'offre documentaire.

Au quotidien, une bibliothèque dont les rayonnages ne présentaient plus de possibilité d'extension reposait la question du désherbage dans les domaines où l'encyclopédisme ne peut s'offrir que par accumulation (sciences humaines, littérature).

La pression du public, des demandes de justification de choix pluralistes et représentatifs de la variété des courants de pensées et d'opinion ont fait ressentir le besoin de pouvoir s'abriter derrière un texte.

Enfin, le départ progressif des responsables d'acquisitions présents depuis près de 20 ans, parfois depuis les origines de la constitution du fonds, ont entraîné de tels trous de mémoire que la nécessité de constituer un référentiel évolutif pour assurer la continuité d'une politique d'acquisition, s'est avérée indispensable.

### **La démarche.**

En septembre 2000, une démarche de réflexion globale, dans la perspective de mettre à jour le document de 1987, est lancée. Elle s'articule autour de trois axes :

---

<sup>3</sup> Bpi, 1987.

- Une réflexion générale à partir des missions menée par les chefs de services de collections (imprimés, son, langue logicielle, audiovisuel, documents électroniques, public-info (revue de presse) et du chef du service de l'accueil des publics.

- Un travail d'écriture des pratiques de chaque acquéreur, accompagné d'une évaluation quantitative des fonds

- Un affinement des méthodes d'évaluation.

La réflexion générale s'est inscrite naturellement dans une démarche de projet d'établissement dont la politique documentaire constituait un pôle. L'enjeu était d'aboutir à un consensus, à partir de l'analyse des missions et des pratiques, pour éviter la juxtaposition de bibliothèques particulières développant des politiques propres, par supports ou par domaines. Un texte très général a ainsi été rédigé, fin avril 2001. Celui-ci doit être retravaillé en reprenant les orientations données par le nouveau directeur de la Bpi pour la préparation du projet d'établissement. Ce projet devant s'appuyer sur une réorganisation de la bibliothèque, la rédaction de la charte documentaire de la bibliothèque est pour l'instant retardée.

Le travail des acquéreurs a été analysé en commençant par une évaluation quantitative des fonds et des acquisitions par domaine et en la comparant à l'offre éditoriale sur tous supports. Puis, un essai de description des pratiques de recherche et de choix des acquisitions a été entrepris. Cette patiente construction d'un référentiel devrait se poursuivre par la définition du domaine: zones de chevauchement, forces, lacunes, choix linguistiques, niveaux (vulgarisation, spécialisation, honnête homme), pratiques de désherbage et de conservation.

Assez vite, est apparu le fait que nous avions des données précises sur les collections, grâce à notre SIGB sur les publics et grâce aux enquêtes régulières du service études et recherches, mais qu'une zone d'ombre importante restait sur la consultation et l'utilisation des collections par le public. Le système informatique permettait de connaître les temps de consultation des documents électroniques, sonores et d'autoformation, mais pas sur les livres et les périodiques. D'où l'idée d'évaluer cette consultation lors de la semaine choisie pour l'enquête sur le public. Le nombre d'ouvrages rangés, le nombre de questions posées aux bureaux d'informations, le nombre et le temps de consultation des documents électroniques ont ainsi été connus pour la deuxième semaine du mois de mars. Cette évaluation essentiellement quantitative de l'usage de l'offre documentaire de la bibliothèque a confirmé l'ampleur de la consultation de livres: plus de 10 000 par jour. Elle a également montré l'importance du renseignement documentaire aux bureaux d'information. Elle pointait les documents électroniques, musicaux et d'autoformation les plus consultés. Même si elle ne portait que sur une seule semaine, elle a permis de récolter des données confortant certaines intuitions, notamment en matière de consultation d'ouvrages, selon les secteurs de la bibliothèque et de coexistence avec les documents électroniques.

Ces éléments ne sont pas tous finalisés, il reste à les affiner et à en faire la synthèse; lourd travail d'élaboration d'une charte et d'un plan de déve-

loppement des collections, d'un programme de désherbage régulier. Cependant, les orientations générales de cette politique peuvent dès maintenant être exposées.

## **Les grandes orientations d'une charte documentaire pour la Bpi.**

### **Libre accès.**

Le libre accès à tous, en consultation sur place, de tous les documents, quel que soit leur support, est organisé par grands secteurs, selon les principes de la Classification décimale universelle, dans un souci d'interdisciplinarité. Il favorise l'élargissement de la curiosité.

Le libre accès présente cependant des contraintes: certains documents, de par leur format ou leur mode de consultation, nécessitent l'organisation d'espaces spécifiques.

### **Multimédia.**

La vocation multimédia de la Bpi s'entend au sens le plus large du terme. Elle consiste à offrir des collections sur tous supports, existants ou futurs, auxquels s'ajoutent des outils et services d'accès à une information distante.

La Bpi acquiert des livres, livres en gros caractères, journaux, magazines et revues, microformes, documents numérisés, disques compacts de musique, cassettes d'enregistrements parlés, vidéocassettes, DVD, partitions, cartes, cédéroms, documents multimédias, sans que cette liste ne soit limitative.

La Bpi offre également à ses usagers, l'accès à une sélection de chaînes de télévision.

L'accès à Internet ou à d'autres ressources électroniques se fait selon deux modes: soit en laissant à l'utilisateur le choix des sites qu'il veut consulter, soit en lui proposant des sites sélectionnés pour leur adéquation à la politique générale d'acquisition de la bibliothèque.

### **Encyclopédisme.**

Les ressources de la Bpi ont un caractère encyclopédique: elles couvrent tous les domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression et tous les domaines d'activité dans un souci d'équilibre.

L'encyclopédisme invite le lecteur à « se promener dans le jardin des connaissances » selon l'expression de Jean-Pierre Seguin<sup>4</sup>. Ainsi, l'approche d'un sujet doit être facilitée par une multiplicité de moyens d'accès thématiques et matériels ainsi que par la mise en valeur des relations interdisciplinaires entre les différents domaines de la connaissance.

### **Information générale et référence.**

La Bpi doit permettre à son public d'effectuer une démarche complète de recherche d'information, en lui offrant des ressources documentaires variées, qui vont au-delà des seules publications françaises et des documents disponibles sur le marché.

---

<sup>4</sup> Seguin, Jean-Pierre. Comment est née la BPI?

Elle offre de larges collections de documents de référence: annuaires, encyclopédies, bibliographies, chronologies, dictionnaires biographiques, catalogues de bibliothèques, traités, sans toutefois se substituer à une bibliothèque spécialisée.

L'offre documentaire de la Bpi est complétée par des services de renseignement, de conseil documentaire et de réorientation vers d'autres établissements documentaires.

### **Intégration dans le Centre Pompidou**

Intégrée dans le Centre Pompidou, la Bpi se doit d'être en résonance avec ses activités. Elle peut offrir des prolongements aux manifestations du centre: acquisitions spécifiques, manifestations diverses, etc.

Du fait de la proximité des centres de documentation du MNAM et de l'IRCAM, les fonds de culture, musique et art contemporains font l'objet d'une politique d'acquisition concertée tout en maintenant un équilibre encyclopédique.

### **Place dans le réseau documentaire et de bibliothèques publiques d'Île-de-France**

La Bpi est un des éléments du paysage documentaire d'Île-de-France, sa politique documentaire prend en compte, pour chaque domaine, l'existence et l'évolution des bibliothèques, centres de documentation et centres de ressources de la région.

Néanmoins, sa vocation étant encyclopédique, elle ne saurait restreindre certains secteurs sous prétexte qu'ils sont bien représentés dans des bibliothèques largement ouvertes au public. Inversement, la Bpi ne peut pallier toutes les lacunes dans l'environnement documentaire d'Île-de-France.

Dans le cas de demandes trop spécialisées, la Bpi met à la disposition de son public des services et des outils de localisation et de réorientation.

### **Les difficultés rencontrées**

L'énumération de ces grands principes montre comment, en voulant trouver un moyen terme, on peut enlever de la force à des missions très originales. Elle gomme les difficultés à conjuguer des missions parfois antagonistes: actualité et références, encyclopédisme et information générale.

L'offre documentaire de la bibliothèque doit pouvoir répondre à des besoins d'information directe et de recherche bibliographique, de loisirs, de culture, de connaissance et de formation permanente. Elle n'est ni celle d'une bibliothèque scolaire, ni celle d'une bibliothèque universitaire et ne saurait répondre aux besoins de la recherche scientifique. Dans cette perspective, il lui faut trouver un niveau de vulgarisation capable de convenir à tout public, y compris néophyte. Comment, à l'inverse, renoncer à certains ouvrages spécialisés, lorsque le seul document sur un sujet est soit en langue étrangère, soit un document universitaire ?

Comment évaluer les besoins du public, lorsqu'il n'est pas identifié ? Les enquêtes de public indiquent que la Bpi est fréquentée à 61 % par des étudiants. Doit-on pour autant constituer un fonds universitaire de premier cycle ? Pour ce qui concerne le public, sa permanente abondance conduit à une position défensive dès qu'on essaie d'aborder la question de l'adéquation de l'offre et de la demande. Comment imaginer qu'un public reste aussi nombreux s'il n'est pas satisfait ?

Les cahiers des lecteurs pointent des demandes très précises, mais ne sont en rien des objets de connaissance des besoins de ces lecteurs.

On n'évite pas, malgré l'encyclopédisme, la définition de certains domaines d'excellence, ou même de spécialité : le fonds de films documentaires et de films d'animation est une collection originale qui s'inscrit peu dans les principes généraux ; l'intégration dans le Centre Pompidou oblige à développer un fonds mémoire de l'art contemporain. Cette dernière orientation est un axe du projet d'établissement et aura des conséquences sur la politique documentaire.

### **En conclusion...**

La mise à disposition des documents électroniques, particulièrement la liste de signets proposés sur le site Internet de la Bpi et la mise à disposition d'accès à Internet constitue un autre axe du projet d'établissement de la bibliothèque à distance, hors les murs. Tant que des collections finies ne pouvaient être consultées qu'en se rendant à la bibliothèque, on pouvait définir des choix de politiques documentaires induisant des comportements de choix d'acquisition. Or, la mise à disposition de la consultation d'Internet place l'acquéreur dans une position où il ne peut, a priori, plus toujours contrôler l'information qu'il propose.

Les exigences de pluralisme, mais également éthiques sont alors particulièrement difficiles à remplir. L'élaboration d'une charte documentaire, dans ces nouvelles conditions, devient un exercice où l'utilisateur est convié à un comportement critique sur l'information à laquelle il a accès, et plus seulement à la contemplation de prescriptions élaborées par les bibliothécaires, maîtres des lieux.

# Les politiques documentaires des bibliothèques publiques des grandes villes étrangères<sup>1</sup>

Aline Girard-Billon

## L'INTAMEL en quelques mots

Avant d'aborder précisément le thème de l'intervention « Les politiques documentaires des bibliothèques publiques des grandes villes étrangères », il paraît nécessaire de dire quelques mots de l'INTAMEL, cette association professionnelle internationale très particulière, par le biais de laquelle l'enquête dont les résultats sont ici présentés a pu être menée.

L'INTAMEL (INTERNATIONAL Association of Metropolitan Libraries) a été fondée en 1968 : elle constitue un réseau d'information et de communication professionnelles ouvert aux bibliothèques publiques des villes de plus de 400 000 habitants. En 1976, l'INTAMEL est devenue une table ronde de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions).

L'association compte aujourd'hui plus de quatre-vingts membres, répartis dans vingt-huit pays et sur les cinq continents. Les villes françaises de Paris, Lyon et Toulouse en sont membres – Paris depuis la création de l'association. Jusqu'à il y a peu, les bibliothèques adhérentes étaient situées majoritairement dans des villes d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale. Récemment les adhésions des bibliothèques d'Europe de l'Est et des républiques de l'ex-Union soviétique se sont multipliées, ainsi que celles des pays d'Asie.

De nouveaux statuts ont été votés lors de la conférence de Saint-Louis en 2000 : l'association, jusque-là réservée aux bibliothèques des villes de plus de 400 000 habitants, s'est ouverte aux bibliothèques régionales desservant une population de même importance, sans pour autant modifier son appellation.

Les membres de l'INTAMEL échangent en permanence idées et informations sur des sujets variés, tels que fonctionnement des réseaux de bibliothèques, bâtiments, informatisation, nouveaux supports, services aux publics spécifiques, appréhendés d'un point de vue particulier : la lecture publique dans les grandes villes.

L'INTAMEL a par ailleurs développé une activité statistique unique en son genre. Chaque année sont collectées et publiées, par les soins de la bibliothèque municipale de Hanovre (Stadtbibliothek Hannover), des données statistiques relatives aux bibliothèques adhérentes : collections, acquisitions, prêts, budget, effectifs, durée d'ouverture, etc. Les documents publiés annuellement permettent la comparaison des moyens et des performances d'un certain nombre de grandes bibliothèques publiques à travers le monde.

Le bureau de l'INTAMEL est composé d'un président<sup>2</sup> et d'un secrétaire-trésorier élus pour trois ans.

L'association publie une brochure semestrielle *Metro*. Des pages d'accueil INTAMEL sont proposées sur le site de l'IFLA<sup>3</sup>. On accède également par IFLANET à la liste de discussion de l'INTAMEL, *INTLIB*.

Le congrès de l'association permet aux membres de se rencontrer une fois par an dans un pays hôte.

---

Aline Girard-Billon est responsable du Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris.

1. Les résultats d'une enquête menée parmi les membres de l'INTAMEL.

2. L'actuel président est Dan Wilson, le directeur de la Saint-Louis County Library. Son mandat échoit en 2002.

3. <http://www.ifla.org/VII/rt3/rtiamcl.htm>

Deux villes françaises ont accueilli un congrès de l'INTAMEL : Paris en 1976 et 1987, Toulouse en 1991. Paris a fait acte de candidature pour 2001, avant de se désister. Amman en Jordanie a pris le relais à l'improviste. Malheureusement, le congrès 2001, programmé pour la troisième semaine de septembre, a dû être annulé, compte tenu du contexte politique.

La conférence 2002 de l'association sera accueillie par Stockholm, celle de 2003 par Singapour, celle de 2004 par Bucarest et Brasov en Roumanie. Paris et Lyon ont posé les premières bases d'une candidature pour 2005, sur deux sites.

Je représente les bibliothèques de la Ville de Paris au sein de l'INTAMEL depuis 1995. L'idée de passer par cette association pour recueillir des informations sur Les politiques documentaires des bibliothèques publiques des grandes villes étrangères m'a donc paru parfaitement logique. Comme vous le verrez, les membres de l'INTAMEL ont répondu volontiers au questionnaire qui leur a été envoyé. Sollicités chaque année pour transmettre leurs données statistiques, ils ont l'habitude de faire circuler au sein de l'INTAMEL un certain nombre d'informations les concernant; c'est pourtant la première fois qu'une enquête formelle est réalisée par le biais de l'association.

### **Les objectifs de l'enquête**

Lorsque l'OPLPP a choisi pour son troisième colloque professionnel le thème de la politique documentaire, il est apparu souhaitable aux membres de l'Observatoire d'apporter un éclairage sur des pratiques étrangères. Cette option avait déjà été retenue lors du colloque de 1998 qui s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France sur le thème: « Publics et usages des bibliothèques à Paris aujourd'hui: un défi pour la coopération ». À cette occasion avaient été invités des collègues de Montréal et de Berlin, qui nous avaient présenté leurs expériences dans le domaine de la coopération inter-institutionnelle.

En l'absence aujourd'hui d'un intervenant étranger, les pratiques étrangères liées au thème du colloque sont donc portées à la connaissance des participants de la présente journée d'étude via les résultats d'une enquête internationale.

Quels étaient donc les objectifs de l'OPLPP en menant cette enquête ?

- Tout d'abord, connaître le degré de formalisation et le niveau d'application atteints par les bibliothèques étrangères dans un domaine qui préoccupe largement les professionnels français depuis quelques années, celui de la politique documentaire et de la gestion des collections.

- Donner également la possibilité d'une mise en perspective des réflexions et travaux français. Cet aspect n'est pas abordé aujourd'hui, mais sera ultérieurement approfondi.

La Ville de Paris avait par ailleurs un objectif propre: celui de comparer les prestations qu'elle propose dans son réseau de bibliothèques municipales avec celles fournies par les plus grandes villes du monde. Une manière

d'étalonnage en quelque sorte. Les comparaisons sont souvent pleines d'enseignement, même si elles ne sont pas toujours « confortables ».

Sont donc communiquées aujourd'hui, par le biais de l'enquête INTAMEL, des informations peu répandues et d'une nature un peu particulière: celles qui concernent les grands réseaux de bibliothèques publiques, ceux des grandes métropoles, en tout cas ceux des villes d'une population supérieure à 400 000 habitants. C'est une problématique tout à fait spécifique, peu traitée dans la sphère professionnelle nationale. Il est vrai que seules cinq villes françaises ont une population de plus de 300 000 habitants et des réseaux dont la structure approche ceux des villes membres de l'INTAMEL (Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice)<sup>4</sup>. La profession évoque plus volontiers, en effet, des questions communes à tous (BNF, BM, BU) que des aspects particuliers peu modélisants.

### La structure et la diffusion du questionnaire

En quoi précisément a consisté l'enquête INTAMEL ?

Un questionnaire d'enquête a été adressé, en version anglaise, à quatre-vingt-trois villes membres de l'INTAMEL, par courrier postal, avec information parallèle sur *INTLIB*, la liste de discussion réservée aux membres de l'INTAMEL, gérée par IFLANET.

Le questionnaire, envoyé en août 2001, avec un retour attendu pour la fin du mois d'octobre, était divisé en sept chapitres, qui peuvent se regrouper en deux grandes rubriques:

- Éléments d'information permettant d'identifier et évaluer les réseaux de bibliothèques des villes qui ont répondu à l'enquête: informations générales et données statistiques sur la ville et le réseau, législation en vigueur dans le pays, mission, statut et niveau d'activité du réseau, état de l'offre électronique.
- Éléments de politique documentaire: mission documentaire des bibliothèques du réseau, chartes documentaires et plans de développement des collections, objectifs en terme d'acquisition et d'éliminations, procédures de sélection et d'acquisition.

Il était demandé aux destinataires de bien vouloir joindre à leur questionnaire rempli tous les documents susceptibles de compléter l'information. Sept villes ont envoyé des documents d'accompagnement (mission, chartes, plans de développement, procédures, etc.): Saint Louis, Houston, Lexington, Turin, Copenhague, Rotterdam, Helsinki. Une recherche complémentaire a été effectuée sur les sites Web de certaines bibliothèques.

En complément des réponses à l'enquête, il a été possible de s'appuyer sur les dernières statistiques de l'INTAMEL, celles de l'année 1999. Elles ont permis de compléter les informations sur l'offre et le niveau d'activité.

---

4. Une comparaison de la situation des bibliothèques de la capitale avec celle des bibliothèques des quatre villes françaises de plus de 300 000 habitants et celle de quelques grandes villes étrangères membres de l'INTAMEL a été réalisée par le groupe Statistiques de l'OPLPP. Deux rapports ont été établis: le «Rapport statistique 1996-1997», qui a été synthétisé dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France* («Les bibliothèques à Paris: une nouvelle approche des statistiques», par Aline Girard-Billon, *BBF*, 1, 2000, p. 11-15) et le «Rapport statistique 1997-2000», rendu public à l'occasion du colloque OPLPP du 6 décembre 2001.

Les informations recueillies par le biais de l'enquête ont été trop nombreuses pour être présentées dans leur intégralité au cours de l'intervention du 6 décembre.

Plusieurs chapitres de l'enquête ne seront donc pas évoqués ici, notamment :

- la législation en vigueur dans les pays concernés ;
- la définition de la mission des bibliothèques ;
- tout ce qui concerne les principes et procédures de désherbage.

Il n'y aura pas non plus d'analyse de documents d'accompagnement.

L'ensemble des informations figureront dans un article qui paraîtra dans le Bulletin des bibliothèques de France à l'été 2002.

## Les résultats

La présentation des résultats est effectuée conformément à la structure de l'enquête.

Dans une première partie sont donc présentés les éléments permettant d'identifier et évaluer les réseaux de bibliothèques des villes qui ont répondu à l'enquête. La deuxième partie est centrée sur les éléments de politique documentaire.

### Éléments permettant d'identifier et évaluer les réseaux de bibliothèques des villes qui ont répondu à l'enquête

Sur les quatre-vingt-trois villes destinataires du questionnaire d'enquête, vingt-cinq ont répondu et vingt-quatre ont retourné un questionnaire rempli<sup>5</sup>, soit un taux de réponse de 30 %.

L'origine géographique des répondants fait apparaître que sept villes sont nord-américaines, quinze européennes, une africaine et deux asiatiques (annexe 1 : Villes ayant répondu à l'enquête). Trois villes ont une population de plus de trois millions d'habitants (Los Angeles, Singapour, HongKong), trois villes de plus de deux millions d'habitants (Queens [New York]<sup>6</sup>, Paris, Bucarest) et quatre villes plus d'un million d'habitants (Houston, Vienne, Prague, Le Cap).

La plupart des bibliothèques qui ont répondu à l'enquête sont des bibliothèques municipales (18/25), deux sont des bibliothèques régionales, équivalentes lointaines de nos BDP<sup>7</sup> (Saint Louis et Toledo), trois ont un statut mixte, municipal et régional (Lexington, Helsinki et Singapour). L'une a un

---

5. La bibliothèque de Cleveland (Ohio) a répondu par un courrier, en indiquant pourquoi elle ne renvoyait pas le questionnaire rempli. Elle a fourni dans son courrier quelques informations concernant sa politique documentaire, qui permettent de considérer que Cleveland a répondu à l'enquête INTAMEL. Un des questionnaires n'a pu être exploité que partiellement, car incomplet: celui de la bibliothèque du Cap en Afrique du Sud. Les bibliothèques municipales de cette ville, du fait d'une réorganisation administrative de la province, sont en cours de changement de statut (de municipal à régional). Il n'a pas paru utile au directeur du réseau de dresser aujourd'hui un état des lieux complet, puisque soumis à changement très prochainement.

Trois questionnaires sont arrivés trop tardivement pour être traités en prévision de l'intervention au colloque OPLPP, ceux des bibliothèques de Milan, de Philadelphie, et de Toronto. Les réponses seront analysées ultérieurement et incluses dans le texte adressé au BBF à fins de publication.

6. Queens est un des cinq *boroughs* de New York, les autres étant Manhattan, Brooklyn, Bronx et Staten Island.

7. Saint Louis et Toledo sont des « County Public Libraries » qui, à la différence des bibliothèques départementales de prêt, ont une centrale, des annexes (dix-huit à Saint Louis, quatre à Lexington) et des bibliobus (dix à Saint Louis, un à Lexington). Elles fonctionnent comme des réseaux urbains, même si elles desservent des territoires plus étendus. L'organisation des bibliothèques de Saint Louis a été décrite dans le compte rendu du congrès 2000 de l'INTAMEL qui s'est tenu dans la capitale du Missouri (« Meet me in Saint Louis », par Aline Girard-Billon, *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2001, p. 115-117).

statut privé, la bibliothèque de Queens, qui est une organisation sans but lucratif (annexe II : Statut des réseaux des bibliothèques et financement du réseau de lecture publique).

Les modes de financement sont également variés, bien que logiquement majoritairement municipaux.

En appoint des financements institutionnels, beaucoup de bibliothèques déclarent compléter leur budget par :

- le mécénat ;
- les recettes propres (inscriptions, ventes de produits et de publications) ;
- des subventions exceptionnelles d'une autre tutelle, liés à des missions particulières ou des projets spécifiques.

L'analyse de la structure des réseaux (annexe III : Structure des réseaux) montre que deux réseaux n'ont pas de bibliothèque centrale (Paris et HongKong), qu'à contrario une ville a deux bibliothèques centrales (Le Cap) et que cette ville a par ailleurs le plus important réseau d'annexes (100). Le nombre moyen d'annexes pour les vingt-cinq villes concernées par l'enquête est de quarante<sup>8</sup>.

Les réseaux les plus étendus sont ceux de Houston (190600 m<sup>2</sup>), de Glasgow (173300 m<sup>2</sup>) et de Los Angeles (106500 m<sup>2</sup>). Quatre réseaux ont entre 80000 et 60000 m<sup>2</sup> de superficie (Singapour, Queens, HongKong, Paris). Dix-sept villes complètent leur offre par des bibliobus, le parc le plus important étant celui de Saint Louis (Missouri) – dix véhicules.

Ces premiers éléments d'information laissent supposer à quel point l'organisation et le fonctionnement de réseaux de cette importance peut être complexe. Des dizaines de milliers de mètres carrés de bibliothèques à gérer sur des territoires souvent très étendus, une multiplicité de sites et d'équipes, autant de points qui rendent difficiles une réflexion et une action cohérentes. Plus loin, il sera possible de juger s'il s'agit là d'un handicap au développement d'une politique documentaire raisonnée et formalisée.

L'offre documentaire et le niveau d'activité de ces vingt-cinq réseaux métropolitains de bibliothèques sont également variés (annexe IV : Éléments d'appréciation de l'offre documentaire et du niveau d'activité et annexe V : Quelques ratios significatifs).

Trois villes réalisent plus de vingt-cinq millions de prêts par an (Hong Kong, Queens, Singapour), trois plus de dix millions (Los Angeles, Paris, Le Cap).

Douze ont un taux de fréquentation supérieur à 30 %.

Il ne semble pas possible d'établir un lien entre l'étendue du réseau (en mètres carrés et en nombre de sites) et l'ampleur de l'offre documentaire d'une part, le niveau d'activité d'autre part. Le cas le plus exceptionnel est celui de la bibliothèque de Queens (NY) qui, avec moins de 80000 m<sup>2</sup> et 63 sites, sert 871000 usagers inscrits et réalise près de 34 millions de prêts par an à

---

8. Dix-sept bibliothèques d'hôpitaux font également partie du réseau d'Helsinki. Elles n'ont pas été prises en compte lors du calcul de la moyenne.

partir d'une collection de 11,6 millions de documents. Les cas de HongKong et Singapour sont également remarquables (respectivement 34 et 25 millions de prêts, 36,4 % et 56,2 % de taux de fréquentation pour des réseaux de superficie « moyenne »). À l'extrême inverse, les bibliothèques de Vienne et de Bucarest sont peu performantes et peu attractives. On peut facilement supposer que c'est l'existence d'une politique volontariste et dynamique dans le domaine de la lecture publique (horaires d'ouverture, variété et pertinence des services, collections, offre électronique) qui fait la différence.

Pour le sujet qui nous intéresse, la politique documentaire, l'observation des dépenses d'acquisition par habitant (de 175 francs à Queens à 0,40 francs à Bucarest, avec une moyenne de 26,60 francs sur l'ensemble des villes) permet cette fois d'établir une relation entre l'investissement financier consenti par la tutelle pour la bibliothèque et l'existence d'une politique documentaire.

Sur les dix villes qui dépensent plus de 20 francs par an et par habitant pour les acquisitions, sept villes ont des chartes documentaires (complétées ou non par des plans de développement des collections) : Queens, Houston, Lexington, Glasgow, Copenhague, Rotterdam et Helsinki.

La place qu'occupent les bibliothèques dans le paysage social et culturel et le rôle qu'elles jouent au sein de la communauté locale ou nationale ne sont de toute évidence pas les mêmes partout... Sans que cela mette en cause, de quelque manière que ce soit, la qualité du travail fait par les professionnels dans chacune des villes de l'enquête : beaucoup ont été convaincus de la nécessité de préciser la mission documentaire de leur bibliothèque et l'ont fait (bibliothèques allemandes, Prague, Turin). Avec un soutien politique et/ou financier de leur tutelle, bon nombre de situations seraient plus satisfaisantes.

Quelle est l'ampleur et la variété de l'offre électronique des bibliothèques touchées par l'enquête ?

Tous les bibliothèques interrogées, sauf une – Bucarest –, ont dans leurs collections des documents électroniques (cédéroms/DVDroms). Il s'agit pour certaines de plusieurs milliers de documents (+ de 4000 documents électroniques à Queens, Toledo, Lexington, Dresde, Brême, Glasgow, Copenhague, Rotterdam, Helsinki). Hong Kong et Singapour proposent, quant à elles, respectivement 32 000 et 72 000 documents électroniques.

Toutes les bibliothèques ayant répondu donnent accès à Internet dans leurs locaux, sur un nombre de postes très varié (de 3 à Zürich jusqu'à 790 à Queens).

La quasi totalité des bibliothèques dispose d'un site Web. Seules Paris et Bucarest ne proposent pas ce service à leurs usagers. Sur ces sites Web, cohabitent des services aux usagers et des services documentaires.

Parmi les services aux usagers, trois services sont traditionnels :

- les informations pratiques sur la bibliothèque – adresses et horaires des sites, conditions d'inscription, règles de prêt, etc. – (100 % des bibliothèques) ;

- le consultation du compte de l'utilisateur (62,5 %);
- les réservations de documents (50 %).

Des services complémentaires variés sont proposés par les uns ou les autres:

- inscription en ligne à la bibliothèque;
- service de renseignements en ligne (*Ask your librarian*);
- demandes de prêt inter à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau;
- informations sur les animations;
- lettre d'information de la bibliothèque;
- commandes de reproduction de document;
- commandes des publications de la bibliothèque;
- informations pratiques communautaires;
- annuaires des services aux immigrants.

Parmi les services documentaires, le plus courant est l'accès au catalogue (95 % des bibliothèques). Les liens avec d'autres sites Web (signets ou bookmarks), sélectionnés par la bibliothèque et souvent intégrés au catalogue, sont très largement pratiqués. Viennent ensuite la mise à disposition d'images, de documents en texte intégral, de périodiques électroniques et de documents numérisés. Les bibliographies et les listes de nouvelles acquisitions, prestations couramment proposées en version imprimée par les bibliothèques, sont relativement peu présentes sur les sites Web<sup>9</sup>.

Parmi les services Web plus exceptionnels, attirons une nouvelle fois l'attention sur le cas de la bibliothèque de Queens. La bibliothèque est, *via* son site Web, un portail e-book, c'est-à-dire que les usagers peuvent télécharger chez eux les textes de leur choix et constituer, au sein de l'offre de la bibliothèque, leur bibliothèque virtuelle, sur le nombre de titres et pour la durée qui leur convient.

À l'heure où les e-books ont fait leur apparition dans les bibliothèques françaises (Issy-les Moulineaux, Boulogne-Billancourt<sup>10</sup>), la recherche d'information sur le service de Queens serait sans doute intéressante.

Toutes les bibliothèques sauf une (Zürich) proposent à leurs usagers une médiation pour l'utilisation des ressources électroniques.

La prestation offerte par la bibliothèque varie: elle va de l'assistance individuelle à la recherche (dans l'OPAC, dans les cédéroms et les bases de données en ligne, sur Internet), jusqu'aux classes ou ateliers de formation organisés sur une base régulière. Dans le cadre de ces séances destinées à des petits groupes, aux recherches précédemment citées s'ajoutent selon les cas des formations aux logiciels bureautiques, à l'utilisation d'une messagerie électronique, à la conception des sites Web.

---

9. Les services également mentionnés sont les suggestions de lecture, d'écoute, etc., et l'accès à des réseaux coopératifs de bibliothèques. Trois bibliothèques font partie de réseaux inter-institutionnels de coopération: Queens, Rotterdam, Helsinki. Voir *infra* page 14.

10. La Bibliothèque Espace Landowski de Boulogne-Billancourt met en place à partir du mois de janvier 2002 le prêt et la consultation de livres électroniques (e-books). Ce projet consiste dans un premier temps, à mettre à la disposition du public six tablettes «Cybook» de la société bouonnaise Cytale. Ces tablettes présentées dans des malles adaptées offriront chacune une sélection d'une vingtaine de titres numériques, et seront empruntables gratuitement pour une durée de quinze jours. Néanmoins, pour permettre au public de télécharger librement et à distance les contenus numériques acquis par la bibliothèque, le projet s'enrichira dès leur commercialisation, de machines Gemstar (REB 1 100 et 1 200) permettant notamment la lecture d'hyper-romans (Collection 2003 de chez 00h00.com). Cette offre sera complétée par la consultation sur place de certains titres de presse.

Ces quelques éléments d'information donnent la possibilité d'inscrire les éléments de politique documentaire qui vont suivre dans le cadre le plus clair possible. Par ailleurs, ils permettent, d'une part de mettre à jour certaines données connues sur les bibliothèques étrangères, d'autre part de faire découvrir la situation des bibliothèques de certains pays qui font très rarement l'objet d'étude: c'est le cas de la République tchèque, l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, l'Afrique du Sud, Singapour et HongKong.

### Eléments de politique documentaire

À la question: « Existe-t-il une définition de la mission de votre bibliothèque en termes de collections et de services d'information? », dix-neuf bibliothèques ont répondu oui, six ont répondu non. Parmi ces dernières (Saint Louis, Turin, Glasgow, Zürich, Vienne, Paris), la ville écossaise se distingue, puisque la charte documentaire est en cours de définition.

Pour les bibliothèques ayant répondu oui, dans six cas la mission documentaire concerne l'ensemble du réseau<sup>11</sup>; pour les autres la définition précise également la mission de la bibliothèque centrale, des annexes et, quand ce service existe, celle des bibliobus<sup>12</sup>.

Il était également important de savoir:

- qui avait défini la mission documentaire;
- si elle avait été spécifiée dans un document, et si oui, si ce document était interne ou public.

Dans la grande majorité des cas, la mission documentaire a été définie par l'équipe de direction de la bibliothèque ou le conseil d'administration (board of trustees), sur la base d'un travail préalable mené par des professionnels spécialistes (responsable du développement des collections, de la politique documentaire, acquéreurs, etc.).

Dans 80 % des cas<sup>13</sup>, cette mission a été spécifiée dans un document écrit. Il peut s'agir de:

- une charte de politique documentaire (Queens, Houston, Lexington, Brême, Copenhague, Rotterdam, Helsinki, Hong Kong);
- un plan pluriannuel de développement de la bibliothèque (Dresde, Prague, Singapour);
- un rapport d'activité (Lyon).

Ce document est, dans tous les cas sauf un (Brême), un document public, validé par la tutelle.

La première édition peut en être ancienne: les chartes documentaires de Cleveland et de Houston datent respectivement de 1985 et de 1987. Cependant, la plus grande partie des documents de politique documentaire a été conçue et publiée au cours des années 1990.

---

11. Toledo, Los Angeles, Lexington, Rotterdam, Bucarest, Le Cap.

12. Queens, Houston, Dresde, Leipzig, Brême, Copenhague, Rotterdam, Helsinki, Zagreb, Singapour, Hong Kong.

13. Trois villes ne possèdent pas de document de politique documentaire (Los Angeles, Leipzig, Zagreb), en dépit de l'existence d'une politique de politique documentaire apparemment formalisée.

Après leur publication, les chartes documentaires sont mises à jour, soit sur un rythme régulier (tous les deux ans, trois ans, cinq ans), soit ponctuellement quand le document existant n'est plus adapté (évolution du public, de l'offre éditoriale, des technologies de l'information, etc.).

Le document existe dans une version imprimée, mais est fréquemment disponible aussi sur le site Web de la bibliothèque, en version intégrale ou abrégée.

Les chartes documentaires sont également utilisées en interne, comme document de cadrage de l'action des professionnels.

En préalable à la définition de la mission documentaire de la bibliothèque, des données statistiques avaient-elles été réunies? Quatorze bibliothèques sur dix-sept ont répondu positivement<sup>14</sup>.

Quelles données statistiques ont paru utiles aux bibliothèques concernées? Des données sur les collections, les publics et les usages.

### **Collections**

Données de base:

- nombre total de documents
- répartition des collections par type de documents
- répartition des collections par site
- répartition des collections par genre  
(fiction/documentaires, puis pour les documentaires par sujets)

Données annexes:

- collections pour la consultation sur place/collections pour le prêt
- proportion titres/exemplaires

Données exceptionnelles:

- proportion collections nationales/collections en langues étrangères

Autres données statistiques:

répartition des collections par dates d'édition, taux de renouvellement des collections

### **Usagers**

Données de base:

- nombre total d'usagers
- nombre d'usagers par site
- répartition des usagers par âge, sexe et catégories socioprofessionnelles

Autres données statistiques:

Répartition par lieu de résidence, par langue maternelle, dépenses d'acquisition par usager.

### **Utilisation des collections**

Données de base:

- nombre total de prêts

---

14. Les trois réponses négatives sont celles de Houston, Los Angeles et Le Cap.

- nombre de prêts par site
- nombre de prêts par type de document
- nombre de prêts par genre  
(fiction/documentaires, puis pour les documentaires par sujets)

Données annexes:

- volume de la consultation sur place

Autres données statistiques:

Taux de rotation, prêts par usager, nombre et nature des informations fournies par les bibliothécaires au bureau de référence

Il est évident que les éléments pris en compte dépendent de la variété des données statistiques fournies par les logiciels de gestion de bibliothèques. Par ailleurs, apprécier l'ampleur et la nature de la consultation sur place repose souvent sur des comptages manuels ou des enquêtes de public, ce qui n'est pas toujours compatibles avec les moyens humains ou financiers dont disposent les bibliothèques. Cependant, on peut dire que l'analyse des collections existantes et l'évaluation des usages, désignées par Bertrand Calenge dans ses ouvrages<sup>15</sup> comme des préalables indispensables, sont considérées comme tels également par les professionnels étrangers.

Au cours de la définition de la mission documentaire de la bibliothèque, les collections et services d'informations d'autres bibliothèques situées sur le même territoire ont-elles été prises en compte? Cela a été effectivement le cas de toutes les bibliothèques qui possèdent une charte documentaire, sauf une (Copenhague).

Selon la variété de l'offre en bibliothèques de la ville concernée, ont été considérées les collections:

- de la bibliothèque nationale<sup>16</sup> (BN);
- des bibliothèques universitaires (BU);
- des bibliothèques scolaires;
- des bibliothèques spécialisées (BS).

Le plus fréquemment, c'est l'offre documentaire des bibliothèques universitaires et scolaires qui est concrètement prise en compte.

Peu de partenariats formels existent cependant:

- à Prague, pour le partage des collections de techniques, de médecine et d'art (BM, BU et BS);
- à Houston, avec quelques bibliothèques universitaires pour des domaines particuliers;
- à Brême, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec les bibliothèques universitaires, allant jusqu'à un accord sur le partage des acquisitions;

---

15. *Les Politiques d'acquisition*, éditions du Cercle de la librairie, 1994 et *Conduire une politique documentaire*, éditions du Cercle de la librairie, 1999.

16. C'est le cas d'Helsinki, de Zagreb et du Cap.

- à Dresde, pour le partage des collections de périodiques (BM, BU et BS) ;
- à Queens et Lyon, pour le partage des fonds d'intérêt régional ;
- à Singapour, par la fourniture d'un kit documentaire de base aux bibliothèques scolaires, assortie d'une aide au suivi des collections.

On constate en complément, selon les cas, que :

- le prêt inter-bibliothèques est couramment pratiqué entre les bibliothèques situées sur le même territoire ;
- des publications communes sont produites (Dresde) ;
- les résidents de la collectivité territoriale peuvent empruntés conjointement dans les bibliothèques municipales et universitaires (Lexington) ;
- des liens privilégiés apparaissent sur les sites Web.

Deux cas de coopération inter-institutionnelle méritent d'être brièvement développés ici: celui de Queens et du réseau METRO ; celui de Rotterdam et du réseau Rotterdamnet.

La bibliothèque de Queens est membre de la Metropolitan Library Association METRO, réseau dont les membres sont les bibliothèques universitaires, publiques et spécialisées de New York. L'adhésion n'inclut pas d'autres partenariats formels que le partage des ressources d'origine régionale. Des multiples ententes informelles existent cependant en complément. La bibliothèque de Queens participe également au Conseil des bibliothèques scolaires (School Library System Advisory Board), dont la mission est de porter attention aux besoins documentaires des élèves de tous niveaux et de définir les ressources qui doivent être mises à leur disposition.

À Rotterdam, par le biais de Rotterdamnet, un partenariat entre les bibliothèques publiques, universitaires, scolaires et spécialisées a été établi. L'intention de partager les ressources documentaires est clairement affirmée, mais pour l'instant, aucun accord spécifique n'a été défini.

Des plans de développement des collections complètent-ils les chartes documentaires ?

À l'examen des réponses, il apparaît que plusieurs bibliothèques ne disposent que d'un seul et unique document de référence pour la définition de leur politique documentaire et la gestion de leurs collections (Queens, Houston, Dresde, Helsinki, Prague). Ces documents mixtes sont plus ou moins élaborés et précis.

Pour Queens, la Collection Development Policy est conçue comme un document de politique documentaire et un recueil de procédures. Il contient les principes de la liberté intellectuelle et précise les services à fournir à la communauté. Il définit les niveaux de la collection, les collections spécialisées, les types de documents et conclut sur les principes du désherbage.

Sept bibliothèques cependant possèdent de réels plans de développement des collections: Lexington, Brême, Copenhague, Rotterdam, Zagreb, Singapour Hong Kong.

Les plans de développement des collections ont été rédigés en coopération par des professionnels du réseau spécialistes des collections (coordinateur du développement des collections, directeur du département [du développement] des collections, responsables de départements spécialisés) et par les responsables des annexes. La direction de la bibliothèque est évidemment impliquée.

Dans cinq cas sur sept, les plans de développement des collections sont des documents exclusivement internes. À Lexington et à HongKong seulement, ces documents sont à la fois internes et publics. Ils précisent d'une manière détaillée le profil des collections, ainsi que les options et les objectifs documentaires.

Ces documents de travail pour le personnel sont, d'une manière générale, légèrement plus récents que les chartes documentaires. Ils sont régulièrement mis à jour, souvent sur une base annuelle. L'évaluation des collections et les statistiques aident à la révision des plans de développement des collections.

De quelle manière les plans de développement des collections sont-ils structurés ?

Les objectifs en terme d'acquisitions<sup>17</sup> sont définis :

- soit pour l'ensemble du réseau : Lexington, Hong Kong ;
- soit à la fois pour l'ensemble du réseau et pour les différents types de bibliothèques (centrale, annexes, bibliothèques mobiles) : Brême, Rotterdam, Copenhague, Zagreb, Singapour.

Les objectifs documentaires concernent, par ordre décroissant, principalement :

- la répartition des acquisitions par type de documents ;
- la répartition des acquisitions par site ;
- le nombre total de documents à acquérir ;
- la répartition des acquisitions par genre (fiction/documentaires, puis pour les documentaires par sujet) ;

ainsi que, plus accessoirement :

- la répartition des collections entre la consultation sur place et le prêt ;
- la proportion titres/exemplaires ;
- la proportion des collections nationales et des collections en langue étrangères ;
- la profondeur de la collection de chaque site.

Les ressources électroniques sont partout intégrées dans les plans de développement des collections. L'élargissement progressif de l'offre a obligé à la définition de principes d'acquisitions clairs, mais sans cesse réévalués.

Quelques indications sur les procédures de sélection et d'acquisition appliquées dans les grands réseaux étrangers de bibliothèques, ainsi que sur la répartition des crédits entre les différents sites.

---

17. De façon à garder la cohérence nécessaire à l'analyse des résultats de l'enquête, les indications données sur ces différents points par les bibliothèques qui ne possèdent qu'un seul document de politique documentaire (Queens, Houston, Dresde, Helsinki, Prague) n'ont pas été prises en compte.

Plusieurs questions ont été posées à ce sujet :

- la sélection et les acquisitions du réseau sont-elles centralisées ou décentralisées ?
- selon quels critères sont répartis les crédits entre les bibliothèques du réseau ?
- l'attribution des crédits à chaque site est-elle globale ou ciblée, par support ou sujet ?

Sur vingt-trois réseaux de bibliothèques :

- sept réseaux pratiquent une sélection documentaire centralisée et des acquisitions centralisées (Saint Louis, Brême, Turin, Copenhague, Bucarest, Prague, Singapour). Il s'agit donc d'un système équivalent à celui d'un « office » pour les bibliothèques, sans possibilité de choix de leur part.

Généralement, des comités de bibliothécaires sélectionnent les documents pour l'ensemble des sites dans le cadre de réunions régulières (hebdomadaires ou bimensuelles). Ces groupes, investis d'une responsabilité « réseau » sont, soit des comités chargés d'une sélection par support, soit des groupes de bibliothécaires composés de responsables d'annexes et de membres du département [du développement] des collections. À Saint Louis et à Turin, les comités de sélection examinent également les demandes des usagers et de prononcent sur la pertinence de l'acquisition des titres souhaités.

- six réseaux sont organisés sur la base d'un système mixte sélection centralisée/décision d'achat déconcentrée/acquisitions centralisées (Houston, Dresde, Leipzig, Vienne, Lyon, Paris).

Des listes de sélection sont établies, soit par des groupes de bibliothécaires représentatifs (bibliothèque centrale, annexes, département du développement des collections), soit par le seul département des collections. Les bibliothèques du réseau effectuent un choix documentaire au sein de ces listes régulières. Des listes spécifiques sont parfois éditées en complément : par supports ou après identification de lacunes des collections, par exemple. À Houston, les commandes individuelles des bibliothèques sont reconsidérées dans l'optique d'un système global et cohérent.

C'est sur cette base qu'est organisée la sélection documentaire dans les bibliothèques municipales de Paris. La décision d'achat est déconcentrée, mais depuis quelques années, on essaie de veiller à la variété et à l'équilibre des collections de l'ensemble du réseau, en multipliant les niveaux d'intervention documentaire : offre de proximité dans les bibliothèques de quartier, offre sectorielle de deuxième niveau (six secteurs de concertation, regroupant chacun six à dix bibliothèques, sont chargés d'achats plus pointus ou plus onéreux) et offre de troisième niveau à la Réserve centrale (175 000 documents en prêt indirect dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, souvent en exemplaire unique dans le catalogue).

À Lyon, une nuance : pas de liste de pré-sélection, mais les responsables des annexes et des départements thématiques de la bibliothèque centrale procèdent à une sélection au sein de l'« office » de la librairie Decitre, laissé en dépôt chaque semaine. Le responsable du service Acquisitions facilite le travail de choix, en mettant à disposition des informations complémentaires sur les ouvrages proposés.

- dix réseaux pratiquent sélection et décisions d'achat décentralisées: Queens, Toledo, Los Angeles, Lexington, Zürich, Copenhague, Helsinki, Zagreb, Hong Kong.

Un travail préalable de conseil peut être fourni par le département de développement des collections.

Deux bibliothèques signalent que, en dépit d'une sélection déconcentrée, les acquisitions sont centralisées, sous la responsabilité du département des acquisitions (HongKong, Helsinki). Malheureusement, cette information n'a pas été donnée par les autres réseaux.

Dans l'ensemble des bibliothèques de l'enquête, les demandes des usagers sont systématiquement prises en compte, mais n'aboutissent pas obligatoirement à une décision d'achat.

Une grande unité s'observe dans les critères de décision. Les demandes sont approuvées quand elles sont en cohérence avec la politique d'acquisition de la bibliothèque. Elles sont rejetées quand le sujet ou le niveau de spécialisation ne correspondent pas à ceux retenus par la bibliothèque, quand le format n'est pas adapté, quand le coût est trop élevé, quand de mauvaises critiques ont été relevées.

Plusieurs bibliothèques vérifient préalablement la présence du document dans le catalogue collectif et préfèrent parfois le prêt inter-bibliothèques à l'achat.

La ventilation du budget annuel d'acquisitions entre les bibliothèques du réseau suit la plupart du temps une répartition bibliothèque centrale/annexes/bibliobus (quand ceux-ci existent): c'est la cas de vingt réseaux sur vingt-trois.

Saint Louis, Turin et Bucarest, trois villes qui pratiquent sélection et acquisitions centralisées, ne répartissent pas les crédits par site, mais attribuent aux bibliothèques du réseau un nombre annuel de documents neufs, en fonction de la taille de la collection, des statistiques d'utilisation du fonds, du nombre et type de services, de l'espace disponible. Saint Louis attribue depuis peu à chaque annexe un petit crédit délégué pour des achats individuels.

L'affectation des crédits aux différents sites peut-être (20 réponses):

- globale, sans instruction particulière concernant l'utilisation des crédits (12 réseaux);

- ciblée par type de documents (6 réseaux);

- ciblée par type de documents et par domaine documentaire (2 réseaux).

Entre les annexes, la ventilation des crédits s'effectue en fonction d'un certain nombre de critères (20 réponses):

- nombre de prêts réalisés par chaque annexe (20);

- taille de la collection de chaque annexe (13);

- nombre et type de services (services d'informations, besoins des populations ou groupes spécifiques, services hors les murs) (10);

- nombre d'usagers inscrits dans chaque annexe (9);

puis, de manière plus accessoire,

- population à desservir (Los Angeles, Copenhague, Zagreb);

- volume de la consultation sur place (Houston);

- importance des services de référence (Houston) ;
- missions documentaires ou projets spécifiques (Lexington, Lyon, Paris) ;
- subventions pour les plus petites et les plus grosses bibliothèques (Helsinki).

La ventilation se fait également en lien logique avec un historique budgétaire, mais également, quand ils existent, en fonction des objectifs d'acquisitions formulés par la site.

Le critère principal est donc le nombre de prêts réalisé par chaque annexe. On sait à quel point il est courant de ne considérer que le nombre de prêts pour évaluer l'activité d'une bibliothèque, attribuer les crédits et les effectifs, et combien cela est contesté, et contestable. Les professionnels français souhaitent faire reconnaître l'importance des services aux usagers ou du travail avec les enfants et adolescents, et avec les structures scolaires ou parascolaires qui les accueillent. Nos collègues étrangers mènent-ils le même combat ?

### Quelques pistes de réflexion

Beaucoup d'informations très intéressantes ont été recueillies par le biais de l'enquête INTAMEL. Les principaux résultats viennent d'être brièvement synthétisés. De multiples questions surgissent immédiatement. Or, il serait très imprudent d'aller au delà de ce que dit l'enquête.

Un travail complémentaire s'impose donc.

Pour tirer véritablement profit des renseignements réunis, il conviendra de :

- faire un lien entre les procédures de sélection et d'acquisition décrites et les principes documentaires annoncés. Quelques interrogations se présentent en effet à l'esprit, notamment : comment concilie-t-on politique documentaire commune et éclatement des lieux de décision pour les acquisitions ?
- analyser en détail les chartes documentaires et les plans de développement des collections qui accompagnaient les questionnaires ;
- recueillir plus d'informations, en prenant contact avec les villes qui n'ont pas d'emblée joint leurs textes de politique documentaire.

C'est alors seulement qu'une mise en perspective des travaux étrangers et français pourra être effectuée.

Il ressort de cette enquête qu'il n'y a pas de modèle, mais plusieurs cas très intéressants, ceux notamment des bibliothèques de Queens, Houston, Copenhague, Helsinki, Singapour. L'exemple le plus remarquable me paraît être aujourd'hui celui de la bibliothèque de Rotterdam.

Dans ces villes, la bibliothèque est un des services fondamentaux fournis à la population et la lecture publique y est un enjeu d'importance. Les fondements du système sont solides ; le développement en est réfléchi et cohérent ; les missions, objectifs, procédures sont clairement formalisés et validés ; les moyens sont mis à disposition. La mise en place d'une politique documentaire raisonnée est la conséquence logique et facile de l'ensemble.

Les résultats de l'enquête INTAMEL alimenteront sans aucun doute la réflexion des institutions membres de l'OPLPP : de véritables partenariats documentaires entre les bibliothèques de la capitale réussiront-ils à voir le jour ? des partenariats de service peuvent-ils être imaginés ?

La recherche d'un meilleur service aux usagers l'imposerait, mais le chemin risque d'être long... Tout comme celui vers une carte unique d'usager des bibliothèques parisiennes<sup>18</sup>...

Les résultats de l'enquête INTAMEL nourriront également la réflexion de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris: le niveau de développement de certains réseaux étrangers (collections, offre électronique, services, horaires d'ouverture, etc.) n'est-il pas une incitation à un examen approfondi, et peut-être critique, de la situation des bibliothèques municipales parisiennes ?

---

18. Rappelons que l'OPLPP a fait réaliser en 1999 une étude de faisabilité d'une carte unique d'usager, dont les principaux résultats sont résumés dans le Bilan 1995-2001 de l'OPLPP.

## **Maîtriser les choix et les évolutions**

- **La musique et l'entreprise de la gestion dans les collections des bibliothèques parisiennes**  
Gilles Pierret
- **L'entreprise et la gestion dans les bibliothèques parisiennes. Richesse et complexité de l'offre et de la recherche documentaire: du signalement au partage**  
Françoise Yon-Cassat
- **Offre numérique et politique d'acquisitions en bibliothèques publiques et universitaires**  
Martine Camber-Koechlin  
Isabelle Sabatier
- **La future offre documentaire des bibliothèques universitaires parisiennes dans le cadre de U3M**  
Daniel Renoult

# Richesse et complexité de l'offre et de la recherche documentaire : du signalement au partage

Gilles Pierret

Même s'il se réfère à un domaine apparemment bien identifié, l'inventaire des établissements possédants des ressources documentaires en musique n'est pas sans poser de problèmes spécifiques ressortant à la nature même d'une thématique, la musique, qui se décline sous les supports les plus divers et recouvre de multiples usages.

Comme pour d'autres disciplines, on est confronté d'abord, classiquement, à des difficultés tenant au caractère disparate des établissements recensés, dont les missions, les collections, les publics, les politiques d'acquisition ne sont évidemment pas les mêmes : que peut-il y avoir de commun entre la phonothèque du musée des Arts et traditions populaires, la médiathèque pédagogique de la Cité de la musique, la BnF, la médiathèque de l'Ircam ou le réseau, très lecture publique, des bibliothèques discothèques parisiennes ? Regrouper tous ces services sous l'étiquette générique de bibliothèque musicale ne nous avance guère : l'expression est aussi commode qu'imprécise, et la plupart des professionnels du domaine seraient eux-mêmes bien en peine de définir précisément ce qu'elle recouvre... sauf à caractériser son propre établissement !

Car derrière ce vocable, affleurent des pratiques multiples, reflets de comportements culturels différents : on pense évidemment d'abord, traditionnellement, au chercheur, à l'érudit qui travaille sur les manuscrits musicaux ou la correspondance de tel ou tel musicien, l'enseignant ou élève de conservatoire, l'interprète, le créateur aussi, compositeur, arrangeur, orchestrateur, parolier... : relevant d'une pratique savante, musicologique, ou musicienne au sens quasi professionnel du terme, nous sommes ici en présence d'usages bien identifiés, émanant d'un public dont les besoins sont assez faciles à appréhender, sinon à satisfaire – nonobstant les difficultés que l'on peut rencontrer à ce niveau (faiblesse des sections musicologiques des BU, insuffisance notoire des bibliothèques de conservatoire).

Mais la musique, c'est bien autre chose aussi : on sait la place qu'elle a pris dans les loisirs des Français, qu'elle soit simple écoute ou pratique amateur (selon les enquêtes sur les pratiques culturelles des français, cela concerne aujourd'hui plus de cinq millions de personnes) : nébuleuse beaucoup plus difficile à définir, dont l'importance a crû avec les années, et dont les besoins ne sont pas toujours pris en compte par les institutions existantes. Ces pratiques en effet peuvent recouvrir des réalités bien différentes ; car qu'est-ce, par exemple, qu'un amateur ? : du simple usager d'une discothèque venu chercher, pour se distraire, les dernières nouveautés du disque, au collectionneur fanatique d'enregistrements historiques (qui n'est pas forcément musicien ni musicologue), du chanteur amateur ou à celui qui pratique un instrument, quelque soit son niveau technique, on a là tous les usages possibles : un public nombreux, donc de masse, mais dont l'une des caractéristiques est paradoxalement d'être assez souvent d'une exigence qui s'exerce sur des demandes particulièrement pointues.

---

Gilles Pierret est conservateur général, directeur de la Médiathèque musicale de Paris.

### Comment sont satisfaits ces besoins aujourd'hui?

- Pour le public des chercheurs, érudits, musicologues, situation en demi-teinte:

Certes, les grands établissements prestigieux jouent leur rôle (BnF, Département de la Musique, bibliothèque de l'Opéra), valorisé par la récente installation du Département de l'audiovisuel sur le site François Mitterrand; de nouvelles institutions apparaissent dans les domaines de la facture instrumentale (Musée de la musique), de la musique contemporaine (IRCAM), ou du répertoire baroque (CMBV). Ces avancées importantes ne peuvent hélas! faire oublier la faiblesse des bibliothèques d'UFR de musicologie, dotées, quand elles existent, de moyens terriblement insuffisants, tant en locaux qu'en crédits d'acquisitions.

- Pour les professionnels, musiciens interprètes ou compositeurs, là aussi, les grandes institutions existantes [Département de la Musique (BnF), médiathèques Berlioz et Nadia Boulanger (CNSMD Paris et Lyon), Cité de la musique encore] remplissent assez bien leur office, que ce soit en offre documentaire ou ce que j'appellerai en « matériel » (je range sous ce vocable la musique imprimée aussi bien que les machines de l'IRCAM). Au-delà, c'est hélas, le désert, ou presque, et il faut encore une fois pointer ici les insuffisances des bibliothèques d'établissement d'enseignement musical, lorsqu'elles existent, malgré quelques exceptions remarquables comme les bibliothèques de la Maison des conservatoires à Paris et du Conservatoire national de région de Boulogne-Billancourt.

- Pour le « grand public », tel que nous avons essayé de le définir rapidement, la situation est encore plus contrastée, les besoins étant plus difficiles à cerner, et donc à satisfaire: sans doute la pratique de l'écoute, démocratisée par le développement de l'enregistrement sonore, et qui génère une demande exponentielle, est-elle assez bien satisfaite au niveau de l'offre de prêt, traditionnellement, et anciennement développée dans les discothèques (trente-deux à Paris), encore que la présence de collections de documents sonores ne soit pas toujours la règle. (1 300 BM seulement, soit moins de la moitié, possèdent des documents sonores, rappelons-le.) Mais cette omniprésence, sans doute essentielle, du prêt s'est faite au détriment d'autres formes: pas ou peu d'écoute sur place, généralement négligée, pas de conservation surtout, et là, le bilan est dramatique: la MMP (Médiathèque musicale de Paris) est la seule institution, en dehors de la BnF et de Radio-France, à avoir, avec ses Archives sonores, une véritable politique de conservation du microsillon comme du disque compact.

Quant aux collections de musique imprimés, de livres et de périodiques musicaux, elles sont le plus souvent, en lecture publique, d'une insuffisance criante, comme si ces types de supports relevaient d'un autre univers, celui de la bibliothèque spécialisée, ou des conservatoires...

Or, s'il est un enjeu capital pour l'avenir de la musique en bibliothèque, c'est bien celui du rapprochement – on a envie de dire de la réconciliation – des publics « savants » et de ce que l'on peut appeler le « grand

public » même si, (et parce que) la frontière n'est plus tout à fait aussi étanche entre les deux. C'est la prise en compte de ce défi qui est à la base de l'idée de médiathèque musicale publique, tel qu'il a été défini par Michel Sineux et Dominique Hausfater, et appliqué à la Discothèque des Halles à partir de 1986.

La mise en pratique de ce concept, ainsi que l'a très bien souligné Michel Melot, dans le rapport du CSB (Conseil supérieur des bibliothèques) de 1995, constitue en effet, selon lui, « un champ d'application privilégié d'une intégration réelle des publics et des médias »: il faut malheureusement reconnaître qu'il ne s'est guère développé et n'a pas et dans le paysage des bibliothèques la place des « music public libraries » anglaises ou des Mubis allemandes... Malgré quelques timides et partielles avancées ici ou là, il suscite même aujourd'hui des réticences avouées chez certains professionnels de la lecture publique (qui ne voient pas l'opportunité de faire un sort particulier à la musique, comme thématique en soi). C'est ainsi qu'on voit apparaître des sections Arts et Loisirs, Musique et Cinéma, au sein de laquelle la musique est diluée... ramenée au rang de divertissement plus que d'objet d'étude.

La MMP, seule de son espèce à avoir décliné le concept de façon pure, est ainsi victime de son isolement qui se voit obligée de satisfaire tous les publics, et pallier toutes les insuffisances – allais-je dire – des autres bibliothèques musicales, en particulier en matière de musique imprimée: ainsi, par exemple, on me demandait encore il y a peu si nous disposions de la partition d'orchestre de *Ramifications de Boulez*, ou, le même jour – c'est un hasard, d'un opéra de Landowski.

Son caractère emblématique sans doute, est totalement fragilisé par cet état de fait, et l'établissement manque de visibilité, tiraillé en permanence entre lecture publique et bibliothèque d'étude; du coup, les départements spécialisés, malgré leur richesses documentaires, n'ont pas trouvé tout à fait leur public – je pense notamment au fonds de livres ou de périodiques: l'établissement a une image « lecture publique », qui n'est, on peut le déplorer, pas toujours perçue comme un gage de qualité ou de sérieux documentaire par les spécialistes.

Ce n'est pas le concept lui-même qui est en cause, mais les difficultés croissantes que rencontre son application sur le site de la MMP, lieu unique d'expérimentation où se concentrent toutes les attentes, satisfaites sans doute pour une part, mais déçues aussi maintenant, en l'absence d'autres structures du même type vraiment efficaces.

### **Comment remédier à cet état de choses?**

Quelques pistes, dont certaines déjà assez largement suivies, peuvent être explorées:

- Mieux se connaître pour mieux coopérer: inciter les bibliothèques publiques à intégrer davantage les instances professionnelles telles l'AIBM (Association internationale des bibliothèques musicales), qui vient de publier un outil fondamental avec son annuaire; sortir de son isolement en participant aux fructueux débats de la liste de diffusion « *discothécaires.fr* ».

- Essayer de faire éclater les barrières entre les publics: c'est ce que cherche à faire, la Cité de la musique, l'Ircam, la médiathèque Berlioz au CNSM, la MMP avec les Archives sonores ou d'autres; mais s'il est louable que ces institutions s'ouvrent sans restriction d'accès, il doit rester clair que leurs missions premières, l'étendue de leurs collections ou de leur champs documentaires ne peuvent en faire tout à fait des établissements de lecture publique au sens strict du terme.

- Il faut donc développer, dans les bibliothèques de lecture publique, l'offre en partitions et méthodes, à côté des supports traditionnels de la discothèque, ce qui implique de sortir du carcan de la « section discothèque », dont le succès, a paradoxalement, constitué souvent un frein au développement de véritables sections musicales: les discothécaires en effet, qui ont toujours eu le plus grand mal à faire valoir leurs spécificités professionnelles, sont souvent les plus réticents à s'ouvrir sur la musique imprimée et la littérature musicale.

[Cf. la réflexion menée actuellement dans le réseau parisien, sous l'égide du SSB, à partir de la définition de « pôles musicaux » (MMP, Picpus, Beaugrenelle)]

- Prendre conscience d'une nécessaire conservation des documents sonores, en leur reconnaissant une véritable valeur patrimoniale au même titre que d'autres supports: microsillons d'abord – ou ce qu'il en reste, beaucoup de collections ayant malheureusement purement et simplement disparu –, compacts-disques maintenant – si l'on ne veut pas arriver à la même situation. La conclusion d'une convention de pôle associé entre la BNF et la MMP constitue un pas que l'on espère décisif dans cette direction.

- Parallèlement, encourager les expériences de coopération BM/bibliothèques de conservatoire... lent et difficile travail, car les traditions ont la vie dure... et le rapprochement avec des tutelles différentes est souvent problématique. Même s'il risque d'être bientôt suivi par d'autres (Issy-les-Moulineaux), l'exemple de Boulogne-Billancourt, qui possède un catalogue commun avec la BM, reste exceptionnel.

- Développer les formations spécifiques de bibliothécaire musical, en partant du postulat que la musique constitue un champ documentaire à part entière. C'est un point de départ essentiel si l'on veut remédier aux faiblesses existantes. Deux axes: développer la formation continue et favoriser l'accès aux métiers des bibliothèques des personnes qui auraient déjà des compétences musicales. C'est bien là, me semble-t-il, le défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés.

Le partage des ressources ne sera possible que si on parvient à une complémentarité des missions et des politiques documentaires. Cela implique de dépasser les clivages entre musique populaire et musique savante qui, elles-mêmes, ne sont que le reflet du vieil antagonisme bibliothèques d'étude/bibliothèques de lecture publique.

Pour reprendre les conclusions de Michel Melot, « la bibliothèque musicale ne pourra jouer son rôle que si on abolit les distances entre les publics, entre musique écrite et musique enregistrée, entre pratique musicale et culture musicale ».

# L'entreprise et la gestion dans les bibliothèques parisiennes.

## Richesse et complexité de l'offre et de la recherche documentaires : du signalement au partage

**Françoise Yon-Cassat**

La problématique se décline plutôt en signalement et partage, car les deux objectifs sont concomitants, simultanés plus que successifs.

Il s'agit d'abord de mettre à disposition du public des informations à partir de documents, parfois difficilement accessibles par ailleurs, mais aussi d'offrir à ce même public la possibilité de trouver ces informations en d'autres lieux ou par d'autres moyens.

Nous examinerons d'abord ce que recouvre ce thème « entreprise et gestion » : qu'est-ce que l'information d'entreprise, ou information économique et financière ? Quels types de documents en sont les supports ? Quel est le public concerné ? Pour rester dans la terminologie du domaine : quelle est l'offre ? quelle est la demande ?

Puis nous verrons comment, et surtout où, cette recherche documentaire peut être satisfaite en région parisienne : quelles sont les caractéristiques des bibliothèques et centres de documentation présents sur ce créneau ? comment peuvent-ils s'articuler entre eux ?

Même si cette problématique est relativement récente dans les bibliothèques françaises, les fonds en sont maintenant solidement établis.

### **L'information « entreprise et gestion » : ses caractéristiques**

Le secteur décrit par l'expression « entreprise et gestion » est constitué d'abord par les domaines du management et de la gestion de l'entreprise (gestion administrative et financière, ressources humaines, marketing...), soit ce qui est utile pour gérer toute entreprise. Puis par l'information financière et stratégique sur les entreprises elles-mêmes (fiches d'analyse financière, renseignements concurrentiels, renseignements marketing...), et enfin par les données sur les marchés et les produits.

Pour mieux appréhender ce secteur, il convient de recenser l'origine de ces documents en en dégagant les principales caractéristiques.

En matière de management et de gestion, l'offre documentaire est plus facile à cerner. Il s'agit de documents d'accès relativement aisé, que ce soit l'édition commerciale de tout niveau (Éditions d'Organisation, Economica ou Vuibert, Routledge...) ou l'édition universitaire (diverses presses universitaires, Oxford University Press...).

Mais au-delà de cette édition commerciale, en ce qui concerne l'information dite « professionnelle » ou information économique et financière, la diffusion est beaucoup plus restreinte. Et c'est une première caractéristique : on s'éloigne très rapidement des circuits et réseaux de l'édition clas-

---

Françoise Yon-Cassat est coordonnateur du Pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise (PRISME) à la Bibliothèque nationale de France, Département droit, économie, politique.

sique. Déjà on parle nettement moins de documents, et encore moins d'ouvrages, mais beaucoup plus de recherche d'information, en grande partie factuelle. Information qui se situe à différents niveaux.

Au premier niveau d'information, existent divers documents que l'on peut qualifier de « primaires » (statistiques officielles, résultats financiers, résultats de branche, etc.). On est alors confronté à un dédale de producteurs d'information: sociétés elles-mêmes par leurs rapports d'activité, fédérations professionnelle par leurs bilans statistiques de l'année, organismes publics, etc. Ce sont des structures dont l'objectif n'est pas d'éditer ou de publier des résultats de recherche, mais seulement de rendre compte d'une activité.

Au deuxième stade, ces mêmes données sont retravaillées, évoluant rapidement vers l'information financière comparative, les analyses sectorielles et les études de marché. C'est à ce stade qu'interviennent les cabinets d'étude et les consultants divers. Si leur matériel de base est constitué de toutes ces données primaires, ils les complètent aussi par leurs propres enquêtes et entretiens, permettant d'apporter des éléments de comparaison, des données stratégiques, voire certaines synthèses. Ces cabinets sont à l'origine de la plupart des données financières sur papier, comme sous forme électronique (Coface-SCRL, Thomson Financial, Mergent, etc.) ainsi que des analyses sectorielles et des études de marchés (Eurostat, Xerfi, Euromonitor, Informa, etc.).

Nous sommes alors confrontés à une autre caractéristique de cette édition: son coût, sachant que le prix moyen d'une étude de marché est d'environ 700 à 3000 euros, voire 5000 euros, du moins pour celles qui sont « diffusées ».

Relève également de ces consultants une certaine forme de littérature grise, notamment dans le domaine de la gestion (KPMG, avec l'étude annuelle sur le Corporate Governance, ou PriceWaterhouseCoopers).

Les caractéristiques que nous venons de dégager (coût élevé et diffusion relativement restreinte) définissent également en grande partie la presse professionnelle (Points de vente, Communication CB News, Business Middle East ou SCIP Pharmaceutical News, etc.), source importante d'information, et qui fait l'objet d'un taux de consultation très élevé, comme la presse management et de gestion (Revue française de gestion, Banque magazine, etc.).

Pour compléter cette description, il nous faut citer encore tout un ensemble de documents pointus et variés qui relèvent d'autres disciplines mais n'en sont pas moins souvent utiles à une recherche « entreprise et gestion »: textes réglementaires, statistiques et données de cadrage souvent tirés de publications officielles – gouvernementales ou émanant d'organisations intergouvernementales –, sans parler des documents à caractère purement scientifique et technique (qui touchent au domaine des normes, brevets...).

Il faut enfin ajouter à ce tableau une mention sur l'information en ligne qui s'est fortement développée et qui tend à échapper à tous les cir-

cuits traditionnels. On assiste actuellement à une très forte concentration de cette information, notamment financière et boursière, qui constitue l'essentiel de l'information professionnelle en ligne.

Or, si l'information publique, souvent très intéressante, est gratuite, de même que les sites des sociétés par exemple, cette information financière ou sectorielle, émanant des sociétés d'étude et des cabinets mentionnés plus haut est toujours payante. On est confronté, là, à un réel décalage, du moins avec le « grand public » pour qui Internet est souvent significatif de gratuit.

En résumé, certaines caractéristiques de cette information la rendent peu accessible au public, mais également sont une source de difficulté pour les bibliothèques qui doivent faire un effort important certes, mais nécessaire, en matière de budget et de circuits d'approvisionnement pour en assurer la diffusion.

### **L'information « entreprise et gestion »: son public**

On a parlé d'information professionnelle, c'est-à-dire utile dans l'exercice d'une profession. Dans ce sens, on s'éloigne de la notion classique d'enseignement ou de recherche. Néanmoins il est du plus grand intérêt pour les étudiants, futurs professionnels, que ces documents qui sont les outils quotidiens de la vie professionnelle, soient également exploités à des fins d'enseignement. Cette évidence, bien reconnue dans des disciplines comme le droit, est également valable dans ce domaine. Une fiche d'analyse financière sera utile pour évaluer la concurrence, pour postuler dans une entreprise comme pour apprendre à lire un bilan.

Une large gamme de lecteurs est ainsi concernée.

Les professionnels d'abord: PME, PMI, structures de conseil ou de formation, professionnels indépendants. En un mot des structures professionnelles qui n'ont pas une taille suffisante pour avoir un centre de documentation ou qui doivent consulter à l'extérieur sur des sujets à la marge de leur compétence première. En ce qui concerne les grandes entreprises, les cas et les demandes sont un peu différents: elles ont compris depuis longtemps toute l'importance de l'information et ont organisé, en leur sein, des réseaux de veille. Ce qui ne les empêche pas de devoir faire appel, sur des points précis, aux réseaux documentaires externes, ces demandes exigeant alors souvent des services à distance.

Les individuels ensuite, soit tout individu dans l'exercice d'une profession: exercice de sa profession elle-même, ou exercice de nouvelles responsabilités, bilan professionnel, changement de poste, création d'entreprise, recherche d'emploi, etc., voire intérêt personnel.

Les étudiants et universitaires enfin. Sont concernées toutes les filières universitaires en sciences économiques, surtout en gestion et finances (filiale actuellement en forte progression) ainsi que les grandes écoles de commerce, auxquelles il convient d'ajouter toutes les petites structures d'écoles commerciales et BTS, souvent sans centre de documentation.

Dans ce cadre, il est fort intéressant de permettre à ces étudiants d'avoir

accès, au cours de leur formation, à ces outils qu'ils manieront plus tard et de leur faire faire les mêmes recherches. C'est le moyen de les familiariser avec les sources et les lieux d'information.

Sur le plan quantitatif, un constat s'impose, que ne contrediront sans doute pas les partenaires impliqués dans ce type de collections: la demande d'information en matière économique et financière est en forte progression depuis déjà de nombreuses années. Cela se ressent dans les bibliothèques comme dans la plupart des médias, reflet du tissu économique et de l'intérêt qui y est porté, reflet des préoccupations de la société.

### **L'information « entreprise et gestion »: ses lieux de ressources**

Quels sont les lieux où peuvent être confrontées offre et demande, où le public intéressé peut trouver une réponse à ses questions?

L'objectif de la brochure « Ressources documentaires à Paris: entreprise et gestion », présentée à l'occasion de ce colloque, est justement d'offrir au lecteur une sorte de carte documentaire qui, loin d'être exhaustive, lui donnera néanmoins de solides pistes de recherche.

Il est superflu de revenir sur la problématique de l'intégration de tels fonds dans les grandes bibliothèques françaises qui est, je crois, à l'heure actuelle dépassée. Nous nous devons, en tant que bibliothèques, de participer ainsi à la diffusion de l'information économique et, d'une certaine façon aux différentes aides au développement économique. Selon le décret de 1994, l'une des missions de la Bibliothèque nationale de France est d'« assurer l'accès du plus grand nombre aux collections ». La communication et la valorisation de ces fonds concernant l'information économique et financière qui font partie, entre autres, des collections patrimoniales de la BnF relèvent bien de cette mission et, d'une façon plus générale, du champs d'action des bibliothèques, au même titre que le droit ou la littérature.

Ainsi retrouve-t-on ce type de collections dans tous les grands pôles documentaires parisiens (la concentration de cette offre documentaire sur Paris est, là aussi, très nette): grands établissements publics, bibliothèques universitaires ou liées à l'enseignement et à la recherche dans ce domaine, et organismes professionnels. On peut en citer quelques-uns, outre la Bibliothèque nationale de France: Bibliothèque publique d'information, Cité des Sciences et de l'Industrie, bibliothèque de l'université de Paris IX-Dauphine, Infothèque du Pôle universitaire Léonard de Vinci, Infomédiathèque de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris\*, etc. À un niveau plus restreint, on peut noter l'ouverture des bibliothèques municipales parisiennes et de proche banlieue, comme de province, à ces questions. Même si les fonds ne sont pas très développés, elles peuvent déjà assurer un premier service de proximité.

---

\* fermée au public depuis ce colloque.

Il est certain que présenter de telles collections nécessite une assise financière assez importante. L'intérêt de l'unité de lieu pour consulter en même temps ces documents et ceux de domaines voisins comme les statistiques officielles ou des données juridiques milite aussi en faveur de ces grands établissements.

On peut alors se poser la question de la mise en pratique de partages des collections entre ces divers établissements. Pour cela, il faut revenir sur la distinction faite initialement entre « gestion » et « entreprise ».

Au niveau de la recherche pointue en économie et gestion, on se rapproche plus de la « science économique » et il peut être question de partage et de répartition des collections. La coopération établie entre la BnF et la bibliothèque de Paris IX-Dauphine dans le cadre des pôles associés en est un bon exemple. La bibliothèque de Paris-Dauphine renforce ses fonds en mathématiques économiques ou en comptabilité, tandis que la BnF développe plus spécialement les aspects historiques et l'histoire de la pensée économique. On assiste alors à la formation de pôles d'excellence au niveau d'une information spécialisée, comme l'indique le premier schéma (cf. *infra*).

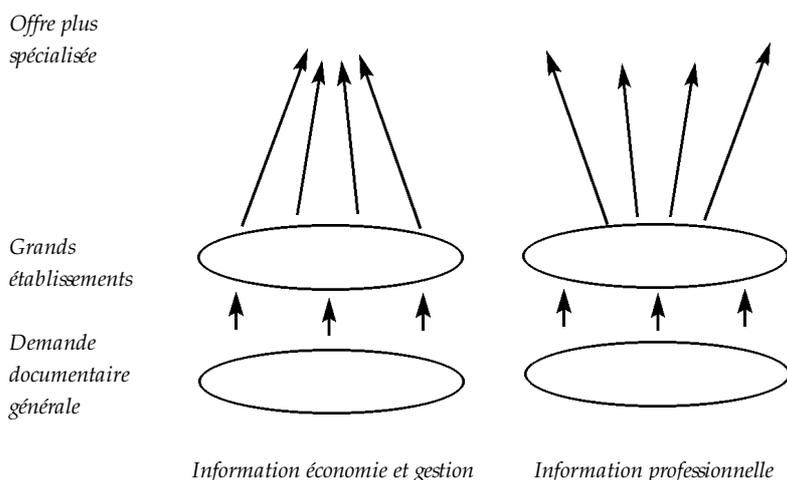
En matière d'information entreprise, il s'agirait plutôt de complémentarité voire de partage ou de répartition des publics, au-delà de la mise à disposition de ce que l'on pourrait appeler les incontournables, pour satisfaire une première strate de demandes (études d'Eurostat, Secteurs 700 de Xerfi, bases de données *Diane* ou *Kompass*).

La différenciation des divers grands établissements se fait alors, en terme de politique documentaire et de politique d'accueil des publics, à partir de critères multiples: insertion dans les collections de l'ensemble de l'établissement, interaction ou synergie avec les autres collections et les services offerts dans l'établissement, histoire même de l'établissement... Tout cela transparaîtra par des pratiques de consultation différentes, chaque bibliothèque répondant plus ou moins à l'ensemble des besoins de ses lecteurs, d'où une certaine différenciation en termes de publics. La structure même du public sera en effet différente entre la CCIP, la bibliothèque de Paris-Dauphine, la Bpi, la Villette ou la BnF. Certaines fois, il s'agit même d'un partage organisé des publics, comme c'est le cas avec les relais INSEE.

En revanche, pour de plus petites structures ou à un échelon local, on a tout à gagner d'une mise en commun des ressources car les premiers outils se recoupent souvent: chambres de commerce, bibliothèques ou médiathèques, agences ANPE ou institutions impliquées dans la création d'entreprises.

Mais à un niveau de recherche plus pointu, et contrairement à ce qui se passe en matière d'économie et de gestion, si l'on veut préciser ou compléter ses informations dans le domaine des renseignements professionnels, on constate que plus on affine, plus l'information devient parcellisée, émietlée. Cela tient en grande partie à ce que l'on a dit précédemment sur les caractéristiques de l'offre éditoriale: il y a autant de lieux d'information sur les divers secteurs d'activité économique que de secteurs d'activité eux-mêmes, ou de codes NAF (nomenclature des activités françaises de l'INSEE).

La différence des procédures de recherche ressort bien du schéma ci-dessous, allant des recherches plus générales aux recherches les plus pointues, même si les frontières ne sont pas aussi nettes dans la réalité.



Pour renseigner le lecteur et aller au-delà de ces documents quasi-incontournables et des collections diverses de telle ou telle bibliothèque, il faut donc pouvoir le réorienter, le diriger vers le détenteur de l'information primaire.

Il est en effet extrêmement important de pouvoir connaître les collections de centres tiers, de signaler ces autres lieux d'information. C'est ce qui ressort de la structure même de la brochure qui montre que, très rapidement, on passe à des centres de documentation relativement spécialisés.

On repère alors deux catégories de lieux de réorientation : des centres de documentation spécialisés, avec des sources encore variées bien que centrées, initialement, sur un sujet déterminé comme le commerce extérieur, les statistiques ou la comptabilité (les centres de documentation des ministères, l'INSEE, Sources d'Europe, etc.), puis les organismes professionnels, à la source même de l'information (COB, Centre Inffo, fédérations professionnelles, etc.).

À ce niveau le rôle de la bibliothèque est majeur. Il se renforce dans tous les secteurs et disciplines, et doit se doubler d'une appréciation qualitative sur ce que le lecteur va pouvoir trouver. Il y a cependant un écueil à éviter en matière de réorientation : le problème de l'accessibilité réelle du lieu, qui doit être bien vérifiée à cette occasion.

En conclusion, on peut dire que ce que font les bibliothèques et divers centres de documentation n'est sans doute qu'une petite goutte d'eau dans cet immense océan de l'information économique et financière. Mais, sans vouloir se comparer aux cabinets et brokers spécialisés dans la veille économique – et ce n'est pas notre métier – nous répondons à une vraie demande de la société actuelle.

Et notre mission est bien d'assurer, y compris dans ces domaines, un service public de qualité.

# Offre numérique et politique d'acquisitions en bibliothèques publiques et universitaires

**Martine Camber-Koechlin**

## Préambule

Je suis présidente de Médiabib 91, association qui regroupe des bibliothécaires de l'Essonne.

Depuis plusieurs mois, l'association participe à un groupe de pilotage mis en place par la Direction des affaires culturelles du Conseil général de l'Essonne. Celui-ci a réfléchi sur les missions et le rôle des bibliothèques publiques dans l'accès aux savoirs et donc sur la place des TIC dans les bibliothèques.

Ce travail a abouti en septembre à la mise en place d'Assises de la lecture publique.

À la suite de ces assises, le Conseil général de l'Essonne devrait entrer dans un dispositif « Département Lecture ».

Mon intervention s'appuie sur cette expérience.

## Lecture publique et technologie de l'information

Aujourd'hui toute bibliothèque doit intégrer une dimension TIC dans son projet d'établissement. La consultation documentaire de l'Internet doit être en libre accès au même titre que devrait l'être toute collection dans les bibliothèques. Cela entraîne souvent des bouleversements culturels et des peurs de la part de certains professionnels (débat sur la mort ou non de l'imprimé – voir à ce propos la contribution de Roger Chartier au colloque virtuel Text-e de la Bpi: « Lecteurs et lectures: l'âge de la textualité électronique »).

Il y a donc une dimension de formation, de connaissance technique et donc de nouvelles compétences qui impliquent :

- Une formation des personnels: formation de technicien spécialisé et formation commune des personnels pour s'approprier l'outil.
- Une gestion nouvelle de l'espace et donc une réflexion en termes de scénographie et d'ergonomie de l'espace de la bibliothèque. La consultation de l'Internet ou de cédéroms nécessite une attention particulière à l'intimité du lecteur et également une surveillance pour éviter la consultation de sites prohibés ou la dérive vers d'autres pratiques que celles qui sont voulues par l'établissement : savoir faire respecter la charte d'utilisation.
- Une évolution constante des matériels informatiques.

## Les acquisitions

Tout d'abord, il faut :

- Faire un état des lieux de l'existant (publics, privés) présents sur son territoire: EPN, cyberpoint, cybercafé, ECM... et donc des partenariats à mettre en place.

Savoir ne pas prendre la place de l'autre, avoir une complémentarité des ressources et ne pas refaire les mêmes bases.

Connaître le public potentiel.

Nous sommes dans une phase où le public est souvent demandeur de formation. Pour une bonne appropriation de l'outil et lorsque qu'aucun autre lieu ne le propose, il est important que nous propositions cette phase de for-

---

Martine Camber-Koechlin est présidente de Médiabib 91.  
Mél: [jbmakco@club-internet.fr](mailto:jbmakco@club-internet.fr)

mation. Ceci implique de savoir où se fait ce temps de formation, car ce ne peut-être sur les postes de consultation: temps trop longs qui empêchent d'autres utilisateurs de consulter. C'est pourquoi la proximité d'un espace dédié à ce temps est fondamentale, soit dans la bibliothèque, soit sur le territoire.

Dans quelques années, cette phase sera probablement dépassée, mais on doit actuellement en tenir compte, particulièrement dans les secteurs où les foyers sont peu équipés.

- Avoir une cellule de réflexion pour suivre les évolutions constantes des techniques et des contenus: grille d'évaluation des sites.

- Conserver ce nouveau patrimoine (ressources locales par exemple).

- Remettre en question les fonds existants et les acquisitions courantes.

Exemple: faut-il dans une bibliothèque poursuivre une politique d'acquisition d'usuels juridiques (souvent fort chers) ou chercher une information plus fraîche sur le Web ?

Les petites bibliothèques l'ont bien compris puisqu'elles se sont souvent équipées de l'Internet pour pallier des acquisitions qu'elles ne pouvaient pas faire.

- Avoir une politique d'acquisition partagée dans l'établissement et sur le territoire.

Il est facile avec les moteurs de trouver le noyau dur de l'Internet (sites BnF, Bpi, ministère...), mais plus difficile de trouver l'information sur les deux bords du nœud papillon (*in et out*): sites non référencés (beaucoup dans les domaines Sciences et techniques).

Comment travailler ensemble sur le Net ?

1 Recherche d'information

2 Veille documentaire: système organisé

3 Veille stratégique: domaine de décision

Sur le plan du département de l'Essonne nous avons proposé qu'il y ait:

- La création d'un parc d'outils numériques mutualisé.

- Un appui pour la gestion technique courante particulièrement pour les petites bibliothèques.

- La mutualisation des ressources et donc la constitution d'une architecture commune de signets (par exemple la ville des Ulis est pôle-ressource de la bande dessinée: elle peut être le lieu de veille pour les sites concernant ce domaine).

### Les cédéroms

Il est difficile de parler des acquisitions de cédéroms pour trois raisons:

- Les fournisseurs ne permettent plus que l'achat d'un petit nombre de titres en prêt.

- La législation sur les droits des auteurs reste encore très floue.

- La consultation sur place des cédéroms est problématique sur le plan technique: désinstallation des outils mis en place très longue, tours de cédéroms souvent inappropriées...

# Offre numérique et politique d'acquisition en bibliothèque universitaire. L'expérience de la bibliothèque de l'université Paris-Dauphine

Isabelle Sabatier

## Quelques éléments du contexte

- L'enseignement et la recherche à Dauphine sont centrés sur l'Économie et la Gestion, dans un environnement pluridisciplinaire: (Mathématiques appliquées, Informatique de gestion, Droit, Sciences sociales et humaines).
- La Bibliothèque est CADIST et Pôle associé de la BnF pour l'Économie et la Gestion.

Elle acquiert de la documentation électronique depuis douze ans.

- Sur cette période le développement de l'Internet a fait exploser l'usage de la documentation électronique et parallèlement le marché de l'information:
  - l'offre commerciale s'est considérablement élargie et diversifiée;
  - les supports ont évolué: du cédérom au DVD et aux bases en ligne sur Internet.

La question du maintien de la documentation sur papier est posée.

- En économie/gestion, l'offre électronique porte sur:
  - des produits à caractère documentaire (bibliographies, texte intégral de revues);
  - des produits élaborés pour les entreprises et les banques;
  - des produits d'organismes officiels nationaux et internationaux.

Actuellement, Dauphine acquiert près d'une trentaine de bases dont le choix est réactualisé chaque année.

La documentation électronique prend une place centrale et même stratégique dans la politique documentaire au sein de l'université.

Son poids budgétaire est en constante augmentation: près de 20 % du budget documentaire en 2001.

## L'offre numérique pour répondre à quels besoins du public

On peut distinguer clairement les besoins des étudiants des deux premiers cycles de ceux des chercheurs et des étudiants du 3<sup>e</sup> cycle.

### Besoins des étudiants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles

Ils sont satisfaits majoritairement par une offre d'origine française:

- Journaux et revues de base en texte intégral

Un petit nombre de titres à fort taux de rotation est nécessaire: *Le Monde*, *Les Echos*, *Financial Times*, *La Tribune*... L'avantage de l'électronique est de multiplier les possibilités d'accès et d'assurer la complétude de titres très consultés.

- Bibliographie dépouillant des revues françaises

DELPHES analyse plus de 900 revues françaises sur l'activité économique et les entreprises françaises.

- Données factuelles et numériques

– Statistiques: issues des grands organismes nationaux et internationaux, INSEE, OCDE, banque mondiale CHELEM concernant le commerce international.

– Financières: CDPRO sur les Sociétés cotées à la Bourse de Paris.

– Sur les entreprises:

KOMPASS: informations sur 130 000 entreprises françaises et leur production;

---

14. Les trois réponses négatives sont celles de Houston, Los Angeles et Le Cap.

DIANE : comptes financiers de 600 000 entreprises françaises sur dix ans ;  
PIRANHAWEB : comptes financiers des entreprises cotées dans les bourses  
du monde.

– Études de secteurs :

SECTEURS 700 : Etudes synthétiques sur 700 secteurs d'activité français.

Quel support électronique : actuellement, le cédérom ou DVD est encore  
le plus courant.

De plus, les étudiants vont de plus en plus volontiers sur l'Internet pour trouver :

- de l'information récente ;
- des rapports d'entreprises ;
- des données officielles.

### **Besoins des enseignants-chercheurs, des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle recherche, et filières à finalité professionnelle**

- Données bibliographiques et texte intégral pour :

*Suivre l'actualité de la production documentaire*, en consultant :

- des bibliographies : les chercheurs souhaitent de l'information évaluée ;
- des sommaires ;
- du texte intégral : articles et cahiers de recherche.

*Accéder rapidement à une référence précise* (éventuellement ancienne) et en  
obtenir le texte intégral.

« *Butiner* » (*browse*), pour élargir le champ d'investigation documentaire.

L'offre numérique permet de répondre à ces besoins et au delà, puisqu'elle  
apporte des améliorations sensibles :

- de nouvelles possibilités de recherche performantes ;
- l'accès à distance ;
- et un élargissement documentaire important.

C'est la bibliothèque électronique sur le bureau qui devient une réalité  
très appréciée.

Quelques bases documentaires importantes en Économie/Gestion :

– Bibliographies :

ECONLIT : bibliographie de l'American Economic Association analyse de 700  
revues, ouvrages collectifs, et working papers d'économie.

PROQUEST : base fondamentale en gestion et économie.

Bibliographie ABI de 1 500 revues de langue anglaise.

Texte intégral de 800 revues.

Texte intégral : Offres d'éditeurs

SCIENCE Direct : les 1 200 revues d'Elsevier en toutes disciplines.

KLUWER ONLINE : les 750 revues de Kluwer en toutes disciplines.

– Base d'archive de revues : JSTOR, ABI Archiv.

– Base de working papers : WOPEC et NBER en économie.

Toutefois : actuellement encore, la plupart des chercheurs en Économie/Gestion  
souhaitent trouver les revues fondamentales sur papier, en libre accès.

L'accès en ligne n'est pas encore un substitut au papier, mais un « facilitateur », et un outil d'élargissement documentaire.

- Données factuelles, numériques et d'information.

En plus des grandes bases utilisées par les étudiants, les chercheurs ont besoin de produits plus professionnels, parfois complexes d'utilisation :

- statistiques (macroéconomiques, séries longues) ;
- financières (boursières, bancaires) ;
- sur les entreprises. (Un produit-phare : DATASTREAM, base de données en ligne d'informations boursières, statistiques et sur les entreprises internationales.)
- Presse, dépêches d'agence... (EUROPRESS, REUTERS...);
- Données juridiques (JURIFRANCE).

Offre électronique la plus adaptée pour les chercheurs: l'information en ligne.

- caractère plus professionnel ;
- fraîcheur de l'information essentielle à ce niveau de recherche ;
- possibilités de traitement informatique des données obtenues ;
- accès à distance (bureau, domicile).

### **Politique d'acquisition de la documentation numérique: spécificités et enjeux**

#### **Acquérir un ensemble de produits numériques requiert une démarche spécifique**

À partir d'une bonne connaissance du marché de l'information :

- des différents types de fournisseurs ;
- du jeu de la concurrence entre ces fournisseurs.

Il convient de procéder à un certain nombre d'opérations

- L'évaluation suivie des produits.

Il est nécessaire de faire des tests préalables à l'acquisition (3 à 6 mois) :

- d'un point de vue technique: modes d'accès, de tarification, interface de consultation, compatibilité avec la configuration informatique ;
- d'un point de vue scientifique: qualité des données (expertise de spécialistes du domaine parfois nécessaire), qualité de l'indexation, résumés ;
- la négociation avec les fournisseurs portant sur différents éléments: licence d'utilisation, mode de facturation, prix... ;
- l'évaluation des éventuelles conséquences sur les acquisitions, en particulier sur les abonnements de périodiques ;
- le suivi statistique de l'utilisation des produits sur lequel on s'appuie pour faire évoluer la collection, l'adapter aux besoins.

- La mutualisation des compétences et des expériences

Dans cette démarche, les acquéreurs peuvent trouver une aide importante dans la mutualisation des compétences et des expériences qui se développe.

Elle concerne :

- la veille documentaire: mise en place par la SDBD de groupes thématiques (un en Économie/Gestion, Droit, Sciences, Politique qui a évalué une trentaine de produits), site Web: <http://acquereurs.enssib.fr> (mot de passe) ;
- la négociation: mise en place de consortiums d'achat (Couperin le plus

important, Cujas et Dauphine dans leur spécialités...) épaulés par la SDBD qui participe au financement des achats groupés; en Économie, Dauphine a négocié quelques produits importants: Econlit, Proquest et les produits Van Dijk; – l'intervention de l'ABES comme opérateur national, pour gérer des licences nationales (ChemAbs, PCI).

#### **Cas particulier: l'acquisition de revues électroniques**

Elle se fait principalement auprès de trois types de fournisseurs:

- Les agrégateurs: base bibliographique, résumés d'articles et texte intégral d'un ensemble de revues;

Intérêt:

- produit indépendant des abonnements;
- antériorité importante et stable.

Inconvénients:

- changements fréquents des titres proposés en texte intégral (selon accords avec éditeurs);
- clauses d'embargo avant mise à disposition, parfois entre 6 et 18 mois.

- Les éditeurs de revues scientifiques: intégralité des titres de leur catalogue proposé aux consortiums;

Intérêt:

- augmentation considérable du nombre de titres, pour un surcoût calculé sur le montant des abonnements papier (10/15 %). C'est d'autant + intéressant qu'on a peu d'abonnements;
- accès en ligne illimité pour l'université.

Inconvénients:

- obligation de maintenir le chiffre d'affaire de l'éditeur interdit, de fait, les désabonnements;
- antériorité inégale et éventuellement glissante selon éditeurs.

- Les agences d'abonnement: version électronique couplée avec l'abonnement papier.

Intérêt:

- gratuité ou très faible surcoût.

Inconvénients:

- dépendance vis-à-vis de l'agence d'abonnement, de la date de passation du marché et des abonnements pris.

#### **Enjeux liés à cette situation**

- Les acquéreurs n'ont pas une maîtrise du choix des abonnements numériques équivalente à celle des abonnements sur papier:

La couverture documentaire est élargie non plus selon le choix de l'acquéreur mais selon l'offre des fournisseurs (agrégateurs ou éditeurs):

- d'un grand intérêt dans un contexte (pluri) disciplinaire identifié;
- d'intérêt plus marginal au delà, même si elle représente une ouverture utile pour des travaux pluridisciplinaires étendus (ex: économie de la santé);
- dans le cas d'une offre globale d'éditeur, les marges de manœuvre dans l'évolution;

- de la collection sur papier sont limitées par la clause de maintien du chiffre d'affaire;
- le contenu des offres présente parfois des recoupements: les mêmes titres fondamentaux peuvent s'y retrouver mais selon des conditions pas toujours équivalentes:

- fraîcheur de l'information différente (plus grande chez les éditeurs);
- services associés (meilleurs chez agrégateurs);
- antériorité des années accessibles en ligne.

L'acquéreur peut difficilement éviter cette situation.

- Les offres électroniques doivent être bien évaluées en prenant particulièrement en compte:

- les différents types de coût (directs ou induits);
- le nombre de titres nouveaux intéressant la communauté des chercheurs;
- la complémentarité des offres entre elles et avec les abonnements.

#### Exemple des choix faits par Dauphine

	Ensemble numérique	Dans disciplines	Doublons/papier	Prix/titre intéressant
Proquest	800	800	175	137,50 F
Elsevier	1 200	330	90	*150 F
Kluwer	725	175	26	*51 F
Autres	275	275	275	
Total	3 000	1 580	566	

\* Surcoût.

Pour une collection de 2 000 titres papier en cours.

Le gain, grâce à l'électronique, est important: la collection de périodiques a globalement plus que doublé en titres (2,2) et a été multipliée par 1,5 dans ses champs disciplinaires.

Le gain est d'autant plus grand que la collection sur papier est moins importante au départ.

Autre choix possible: le tout électronique

- Coût: 90 % du montant de l'abonnement papier
- Problème: la TVA à 19,6 % annule pratiquement le gain. Ce choix doit être pris en concertation avec les chercheurs.

- La « virtualité » des offres numériques pose principalement les problèmes:

- de la pérennité de l'accès aux revues en ligne qu'on a souscrit: en cas de désabonnement, de changements affectant le fournisseur... ;
- de l'accès aux collections rétrospectives sur la durée;
- de l'archivage de l'électronique;

Propositions type JSTOR, PCI, ABI-Archiv. Solutions nationales à rechercher.

Cela concerne également les titres qui ne sont plus publiés qu'en ligne.

- La politique commerciale des grands éditeurs est actuellement fondée sur une rente de situation :

- nécessité pour les chercheurs de publier dans les grandes revues ;
- augmentation suivie des abonnements papier depuis dix ans (15 % par an en *Économie/Gestion*, ramenée à 6,5 % dans le cadre de l'accord Couperin), qui a accompagné la mise en ligne de leur catalogue.

Des réactions apparaissent : projet SPARC de bibliothécaires et chercheurs américains.

Les éditeurs vont devoir faire évoluer leurs positions.

- Enfin, la documentation électronique constitue un enjeu essentiel de la politique documentaire de l'université.

- la « bibliothèque sur le bureau » transforme le rapport des chercheurs à la documentation et leur approche des services que la bibliothèque peut apporter ;

- la concertation se renforce avec eux pour l'évaluation et le choix des produits, la question du financement.

En effet, l'ampleur même des budgets mis en jeu amène à poser le problème du financement en termes de mutualisation au sein de l'université : participation des centres de recherche, des UFR, du conseil scientifique.

Enfin la documentation électronique devient un des axes de la politique documentaire dans le projet d'établissement de l'université.

Il est indispensable de veiller à :

- maintenir la part croissante du budget documentaire consacrée à l'électronique dans des limites compatibles avec le développement des autres acquisitions essentielles (revues sur papier, manuels... ) ;

- plus particulièrement, à ne pas supprimer, pour des raisons budgétaires, des titres sur papier dans le champ documentaire au profit de titres électroniques en plus grand nombre mais moins directement pertinents.

C'est important à la fois pour la cohérence des collections du SCD, pour la richesse de la couverture documentaire nationale.

# La future offre documentaire des bibliothèques universitaires dans le cadre de U3M

Daniel Renoult

## Le bilan

Trois grandes tendances caractérisent l'offre documentaire des bibliothèques universitaires d'Île de France :

1. L'offre francilienne est *considérable mais déséquilibrée*. L'Île-de-France rassemble en effet 33 % des collections françaises mais celles-ci sont concentrées à Paris dans des bibliothèques dont les locaux, souvent anciens, sont devenus inadaptés. À l'inverse, les universités de la petite et de la grande couronne parisienne (académies de Créteil et de Versailles) bénéficient pour la plupart de bâtiments de bibliothèque récents et fonctionnels, dont l'architecture fait une large place au libre accès, mais disposent de collections de livres et de périodiques sous-dimensionnées par rapport à leurs publics et leurs domaines disciplinaires. À Paris, persiste donc un contraste entre l'ampleur des collections et la qualité des services rendus. Certes l'informatique et la numérisation ont fait massivement leur entrée dans les services documentaires. Toutefois, selon les disciplines, on constate un décalage entre le discours sur le travail en réseau et la réalité effective de ces réseaux. Ainsi le réseau du droit procède surtout de relations interpersonnelles entre les acteurs de la documentation, plutôt que d'une organisation fonctionnelle et informatique qui en garantirait la bonne qualité de service. À l'inverse le réseau documentaire des mathématiciens, bien implanté en région parisienne, est organisé au plan fonctionnel et informatique, sans cependant disposer d'une assise juridique.

2. On doit souligner aussi la *faible lisibilité* de cet ensemble pour le public. Qu'il s'agisse des nouveaux étudiants, d'étudiants plus avancés, beaucoup ignorent en grande partie les caractéristiques documentaires des bibliothèques qu'ils fréquentent.

3. Dans l'académie de Paris, cette méconnaissance conjuguée à un *important déficit de places* de lecture entraîne une confusion des rôles et des missions des établissements. Ainsi, quelles que soient la vocation des bibliothèques et leur spécialité, les étudiants utilisent souvent les salles de lecture comme de simples salles de travail.

Des bibliothèques de recherche comme la Sorbonne ou Cujas sont saturées. Sainte-Geneviève, où l'on doit fréquemment faire la queue pour avoir une place, accueille des étudiants en lettres et en sciences humaines mais aussi en... médecine ! La Bpi ou la BnF comptent en majorité des étudiants dans leur public. Cette saturation des salles de lecture et cette confusion caractérisent le dysfonctionnement des bibliothèques parisiennes depuis les années 1960, date d'une première grande vague démographique étudiante.

---

Inspecteur général des bibliothèques, Daniel Renoult est chef de la mission U3M et président du comité stratégique des bibliothèques d'Île-de-France.

## **D'universités 2000 à U3M**

Face au sous-équipement des établissements d'enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation nationale a développé depuis 1989 une politique d'investissement, visant à moderniser les bâtiments des universités, dont les bibliothèques universitaires ont largement bénéficié. Avec le concours des collectivités territoriales, un premier plan intitulé Université 2000 a réhabilité et transformé ces bâtiments dans toutes les régions. En ce qui concerne l'Île-de-France, ce plan a bénéficié aux académies de Créteil et de Versailles. À cette occasion, la grande couronne a vu la création de quatre universités et de nouvelles bibliothèques. De cette époque datent par exemple la construction de la bibliothèque universitaire de Paris 8 ou le Centre technique du livre, installé à Bussy-Saint-Georges, près de Marne-la-Vallée.

Paris est resté à l'écart du plan Université 2000, pour des raisons essentiellement politiques, décentralisation oblige. L'idée dominante est alors de limiter la croissance démographique parisienne en développant la capacité d'accueil dans les universités de la couronne. À peu d'exceptions près (modernisation de l'université de Paris 9-Dauphine), l'offre des bibliothèques universitaires de Paris est donc celle des années 1970.

Aujourd'hui, un nouveau schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, baptisé U3M (pour Universités du troisième millénaire), se traduit par un second plan d'investissement. Il définit une stratégie pour une quinzaine d'années (2000-2015), et de grands objectifs de structuration des sites dans une logique d'aménagement du territoire. Lancé à la fin de 1998 par Claude Allègre, il a donné lieu à une concertation avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur, et les collectivités territoriales. Les moyens financiers du schéma U3M sont définis dans le contrat de plan État/Région (CPER) : pour la période 2000-2006, ceux-ci précisent les budgets d'investissement programmés pour sept ans. Contrairement au plan précédent, ce schéma fait du rattrapage des investissements à Paris une des grandes priorités.

En Île-de-France, le Conseil régional, mais aussi la Ville de Paris se sont impliqués aux côtés de l'État dans la réalisation de plusieurs projets de bibliothèques : la part prévue pour les bibliothèques universitaires dépasse, hors foncier, 152 millions d'euros. Pour l'académie de Paris, une convention signée entre l'État et la Ville de Paris en octobre 2000 complète le dispositif et prévoit notamment la mise à disposition des terrains de plusieurs grands projets (ZAC Paris-Rive-Gauche, Clignancourt, etc.).

## **Quelle stratégie pour la documentation universitaire francilienne?**

De plus, les recteurs ont décidé de mettre en place une structure de concertation et de coordination pour favoriser l'émergence d'un schéma de la documentation universitaire francilien. Un comité stratégique des bibliothèques de l'Île-de-France a été créé. Il a eu pour mission, depuis l'automne 2000, de proposer des directives concrètes à partir des grandes orientations qui avaient été données dans U3M.

Le comité est composé de présidents d'universités, de professeurs des uni-

versités, de la sous-direction des bibliothèques, du ministère de la Recherche, de l'inspection des bibliothèques, de membres du rectorat, de deux représentants de la Ville de Paris et d'un représentant de la région Île-de-France. Le comité invite régulièrement des universitaires et des bibliothécaires aux séances de travail.

Dès la première année de travail, les lignes de stratégie suivantes ont été définies et approuvées :

1. *Comblar le déficit en places de lecture en Île-de-France*, notamment à Paris. On se propose d'accroître la capacité d'accueil de 33 %, c'est-à-dire de créer, d'ici la fin 2006, environ 7000 places de lecture au bénéfice principal des étudiants, mais aussi des chercheurs.

2. *Centrer la stratégie sur le développement de services pour des usagers*. La propriété des collections est désormais secondaire : l'essentiel est la prestation de services, la fourniture de collections (prêt, communication) étant considérée comme faisant partie de cette notion de service.

3. *Associer la qualité architecturale et la qualité de service*. L'accent est mis sur les contraintes fonctionnelles et économiques d'une bibliothèque moderne.

4. *Associer à la logique de site qui est celle des établissements, une logique d'aménagement urbain et une logique de réseau*.

5. Enfin, nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une *vision économique globale* de la documentation universitaire, d'où, par exemple, l'accent mis sur les réseaux à hauts débits. La croissance de la documentation électronique implique, à l'évidence, une forte évolution des fonctions des bibliothèques.

### **Évolutions de la carte documentaire parisienne**

Ces investissements et ces orientations nouvelles vont aboutir d'ici quelques années à une transformation de la carte documentaire francilienne. Je m'en tiendrai à quelques exemples pris à Paris, sujet précis de notre colloque.

Sur la carte universitaire de Paris, les nouvelles BU se situent principalement le long de la rive gauche de la Seine. Les investissements financés sur le plan U3M, visent à renforcer cet axe universités/recherche en le prolongeant jusqu'à la ZAC Paris-Rive-Gauche. Depuis le Quartier latin avec la création d'une bibliothèque universitaire entièrement en libre accès dans l'ancien collège Sainte-Barbe, en passant par le quartier Buffon/Poliveau, à proximité du Jardin des Plantes, où vont être rassemblées l'ensemble des collections documentaires de l'université Paris III et la bibliothèque littéraire Jacques Doucet ; en continuant par le campus de Jussieu, en cours de rénovation et de restructuration, jusqu'au nouveau quartier de Tolbiac où vont se créer deux bibliothèques importantes : celle de l'université Paris VII, et la nouvelle bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations.

En dehors de cet axe central d'aménagement universitaire, d'autres opérations de réhabilitation et d'extension sont prévues: dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, le site de Clignancourt va être entièrement reconstruit et sera créé une nouvelle BU de plus de 500 places. Dans le même esprit la reconstruction du site d'Assas va être l'occasion de rénover complètement la BU de Paris II.

*Sur le plan de la capacité d'accueil*, l'ensemble de ces opérations devrait permettre de combler le déficit en places de lecture, d'autant plus que cet effort d'investissement coïncide avec une stabilisation, voire une légère baisse, de la démographie étudiante.

*Sur le plan des contenus et des niveaux*, l'offre documentaire universitaire devrait, à terme, évoluer profondément. En lettres et sciences humaines, la création de la bibliothèque Sainte-Barbe, en offrant en libre accès des collections et 1200 places de lecture, contribuera à un rééquilibrage des rôles et des missions des bibliothèques de la Sorbonne, de Cujas et de Sainte-Geneviève. La mise en place d'une politique documentaire harmonisée entre ces différentes bibliothèques y participera. La création des 1 800 places de la nouvelle BU de Paris VII sur le site ZAC Rive-Gauche aussi bien dans le domaine des lettres et sciences humaines (du 1<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> cycle) que dans les secteurs scientifiques (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) devrait offrir l'occasion à la BnF de s'ouvrir plus largement à de nouveaux publics. Sur le plan de la recherche, n'oublions pas d'ailleurs que le transfert des laboratoires de recherche de l'université Paris VII s'accompagnera également de bibliothèques spécialisées de premier plan (Institut Jacques Monod, par exemple). Le rassemblement au sein de la bibliothèque universitaire des Langues et Civilisations de collections aujourd'hui dispersées entre neuf établissements, modifiera en profondeur la visibilité européenne des richesses documentaires dans les domaines de l'orientalisme au sens le plus large, mais aussi dans les domaines amérindianistes, africanistes et slaves.

Dans les autres disciplines scientifiques, signalons aussi la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut de physique du globe qui s'accompagne d'un déménagement du CADIST sciences de la Terre dans de nouveaux locaux.

Enfin, la question de la conservation, élément-clé de la politique documentaire à Paris, ne doit pas être oubliée. Avec le concours de la sous-direction des bibliothèques, est lancée une réflexion sur la conservation partagée dans une ville, où le mètre carré est de plus en plus cher et où il est de plus en plus difficile d'envisager de conserver dans le cœur historique de la ville des dizaines de kilomètres de documents peu consultés.

### **Les infrastructures réseaux**

Si nous souhaitons que les bibliothèques puissent s'alimenter en informations numériques, que ce soit des banques de données de textes, d'images, qu'il s'agisse des secteurs de la recherche, de la pédagogie ou de la culture, il est indispensable aujourd'hui d'avoir recours aux réseaux à hauts débits.

Sous le nom de « Boucle des contenus », le ministère de la Culture a soutenu l'intégration dans un réseau à hauts débits de la Bibliothèque nationale de France, de la Bpi, de l'Institut national de l'audiovisuel, de la Cité des sciences. Les universités de Paris, de leur côté, se sont associées au sein du *Réseau académique parisien* (RAP). Ce réseau à haut débit est relié à Renater, réseau de la recherche et de l'Enseignement en France, point d'accès au réseau européen Géant.

À l'heure où je vous parle, il existe neuf plaques à haut débit en Île-de-France qui ne sont pas encore interconnectées. Un objectif commun de l'État et de la région Île-de-France est de créer un espace régional numérique qui facilite l'enseignement, la recherche et la documentation, notamment l'usage de la documentation électronique de façon fluide et capillaire, c'est-à-dire que soit rendu possible l'accès à l'information scientifique quelles que soient la situation géographique ou la taille d'un centre de documentation ou d'une bibliothèque.

La question de la connexion des bibliothèques universitaires à ces réseaux est une condition essentielle de l'accès étendu à l'information électronique. Cette question touche la carte documentaire à un double titre: celui des acquisitions de publications électroniques et du partage des données du domaine public, mais aussi celle de la conservation des documents. Quand vous expliquez à un bibliothécaire universitaire qu'il serait préférable de ne pas conserver tel ou tel exemplaire papier d'un périodique, il exprime des réticences: « Certes, mais quand je pourrai accéder à ce périodique qui, par exemple, est sur Gallica, de manière extrêmement rapide, je répondrai différemment à la suggestion que vous me faites. » Une autre implication de ces questions est celle de la formation aux usages de l'information.

### **Quel calendrier?**

Un mot sur le calendrier pour conclure.

Tandis que l'accès des bibliothèques aux réseaux à hauts débits devrait s'effectuer rapidement (moins de deux ans), l'évolution des bâtiments va exiger de nombreuses années. Au sein d'un espace urbain très dense, des opérations de construction, souvent de réhabilitation de bâtiments anciens, demandent au moins cinq ans pour être réalisées. Aux délais techniques s'ajoute en effet la complexité des procédures de financement et de marchés publics. Pour toutes ces raisons, les premiers résultats du CPER ne seront pas visibles avant 2005, et il faudra sans doute quelques années de plus pour que les effets de ces bibliothèques nouvelles soient mesurables sur les comportements des publics français et étrangers.

## **À propos des collections et des publics : les tensions entre une offre documentaire cohérente et volontaire, une demande des usagers et un usage par les publics**

- **Table ronde**

Jacqueline Sanson, Gérald Grunberg, Yves Alix,  
Nathalie Jullian, Jean-Marc Neil Guillon

## Jacqueline Sanson

Entre la politique documentaire d'un établissement et ses publics, il y a incontestablement des tensions si on veut reprendre l'intitulé de cette session. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose. C'est en tout cas un facteur de dynamisme.

Nous connaissons bien cette situation à la Bibliothèque nationale de France, pour la bibliothèque d'étude, dite du Haut-de-jardin, où le public qui fréquente la bibliothèque n'est pas tout à fait celui qui était attendu : une fréquentation massivement étudiante, qui relève plutôt du premier cycle universitaire, alors que les collections, en simplifiant, visaient un public plus diversifié et relevaient plutôt du second cycle.

Il faut effectivement tenir compte de l'avis du public sur les collections. La difficulté est de savoir comment, et jusqu'où.

L'expression individuelle d'insatisfactions (par exemple par courrier ou feuille de suggestion) n'est pas très fiable, dans la mesure où ce sont souvent les mêmes profils de lecteurs qui s'expriment. Les études de publics vont difficilement au fond – du moins les instituts qui nous assistent ont-ils toujours recommandé des approches qualitatives plutôt que quantitatives sur ces questions. Enfin, les études statistiques – sur les documents en attente de rangement par exemple, dans le cas du libre accès – sont très certainement partielles. Nous tenons compte de toutes ces sources, si elles se recoupent.

Il faut éviter par ailleurs de répondre intégralement, si l'on peut dire, à certaines demandes. Un bon exemple serait celui des manuels. Si on posait la question à notre public, sur la quantité de manuels à offrir, ceux-ci seraient plébiscités. Or, c'est une orientation que nous ne souhaitons pas prendre.

Malgré toutes ces difficultés de méthode, nous procédons à des aménagements de la politique documentaire, sur de nombreux points : les disciplines par exemple, où nous développons des offres qui étaient à l'époque de l'ouverture très inférieures à ce qui est disponible, je peux mentionner le sport, la mode, l'art de vivre, la gastronomie, le design ; un autre point est la proportion de documents en langue étrangère, que nous baissions peu à peu, pour arriver à un taux d'environ 45 %. Les types de documents font également l'objet d'infléchissements, comme par exemple les manuels dont nous avons acquis un nombre significatif, mais pas excessif. Toutes ces évolutions correspondent à ce que nous savons être les souhaits et les usages de nos lecteurs.

En conclusion, je dirais qu'il faut, selon nous, tenir compte de la demande des publics, mais toujours à l'intérieur d'un parti pris, d'une politique documentaire, d'une ambition en termes culturels. Il en va de l'identité des collections et de la bibliothèque.

---

Jacqueline Sanson est directeur général adjoint de la BnF.

# Offre et demande à la Bpi

Gérald Grunberg

Mesurer la tension entre l'offre et la demande en lecture publique n'est jamais chose aisée. Trop de facteurs parasites faussent la mesure: d'un côté l'inconnue que constitue la représentation qu'ont les lecteurs de la bibliothèque et de ses collections, globalement surestimées mais en fait souvent mal connues, de l'autre la représentativité de la demande exprimée, souvent très précise, voire spécialisée, mais au bout du compte assez marginale. Que dire alors lorsqu'il s'agit de la Bpi où sept à huit mille lecteurs semblent chaque jour voter aussi massivement avec leurs pieds, quitte à faire la queue pendant une heure ou deux avant de rentrer à la bibliothèque, et où dix mille livres éparpillés quotidiennement dans un joyeux désordre sont à ranger chaque matin ?

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait rien à dire sur le sujet. Il n'est pour s'en convaincre que de relever certains écarts entre les principes et la réalité. Certes, la Bpi semble tout mettre en œuvre pour coller à sa définition d'origine de bibliothèque encyclopédique, d'information et d'actualité, ouverte à tous: encyclopédisme raisonné, limité dans l'espace et le temps, qui tente de préserver un fragile équilibre pour tenir à distance aussi bien le manuel scolaire que l'ouvrage destiné au spécialiste. Sauf que ce créneau est relativement intenable. Un document publié en 1991 par la Bpi, *La politique d'acquisition multimédia de la Bpi*, le confesse: ainsi les manuels ont tout de même droit de cité à la Bpi « dans les cas où ils peuvent servir également au public non scolaire ». Quant aux ouvrages universitaires, on en achètera « plutôt que de ne rien offrir sur un sujet ».

En outre, il arrive que l'encyclopédisme soit malmené. Certains secteurs comme l'art, sont plus développés que d'autres tandis que des pans entiers de la production sont absents: la bande dessinée, le film de fiction.

Il y a là une source essentielle de tension. D'abord pour le lecteur qui s'imaginer qu'abondance rime avec exhaustivité. La déception risque d'être d'autant plus vive que la mythologie Internet développe et entretient l'illusion que tout est forcément disponible et à portée de main. Sans aller jusque-là, force est de reconnaître que l'Internet, en repoussant les frontières de la bibliothèque, oblige à repenser l'encyclopédisme. Quant aux genres que la bibliothèque maintient totalement absents, il faut s'attendre à ce que les lecteurs admettent de moins en moins ces exclusions.

D'autres évolutions peuvent amener des incompréhensions entre les bibliothécaires et les lecteurs. Il s'agit, en particulier à la Bpi, du concept d'actualité. Sans développer ici ce thème très complexe, je dirais simplement que l'actualité n'est plus ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans, lorsque la Bpi fut créée. C'est une évidence que chacun admettra: la bibliothèque la mieux armée est désormais condamnée à être toujours en retard d'une information. Il lui faudrait des moyens colossaux, de type industriel, pour modifier cette réa-

---

Gérald Grunberg est directeur de la Bibliothèque publique d'information, au Centre Georges Pompidou. Cette intervention a été préparée avec l'aide de Françoise Gaudet et de Bruno Béguet. Juin 2002.

lité, du moins pour diffuser l'information à haute valeur ajoutée, celle qui précisément n'a pas encore été divulguée. Est-ce son rôle? Ne faut-il pas en revanche admettre une fois pour toutes que le cybercafé du coin de rue ou l'espace public multimédia installé à la mairie remplissent désormais tout aussi bien que la bibliothèque cette fonction qui consiste à délivrer l'information commune immédiate? Il restera aux bibliothécaires toujours assez pour s'occuper: d'abord pour transférer le concept d'actualité vers celui bien plus riche d'actualité du savoir qui réintroduit les opérations de sélection et de validation, ensuite pour travailler à définir et à proposer ce que peut-être la mémoire de l'actualité. C'est par exemple, à la Bpi, le très riche gisement que constitue la collection des dossiers de presse thématiques ou biographiques que la Bpi a fabriqués depuis vingt ans au fil de l'actualité. C'est encore le projet de mémoire virtuelle de la seconde moitié du *XX<sup>e</sup>* siècle auquel nous commençons à réfléchir.

On le voit, la politique documentaire de l'établissement est à nouveau en chantier. Dans le cadre du projet d'établissement en cours d'élaboration c'est même un aspect tout à fait essentiel pour réduire le décalage entre des définitions datées et des usages qui tendent à brouiller les frontières entre actualité, référence et mémoire.

Mais il est une autre façon d'orienter l'offre qui peut conduire à contrarier la demande au point que les lecteurs finissent par rechigner: je veux parler de la spatialisation de l'offre et prendrai deux exemples. Les postes d'accès libre à l'Internet sont pour la moitié d'entre eux à la Bpi des postes debout. Les lecteurs s'en plaignent et ne comprennent pas ce traitement qu'ils estiment, non sans raison, traduire chez les bibliothécaires une forme de dévalorisation du média Internet. Par ailleurs, les cédéroms sont accessibles sur des postes multimédias de la Bpi mais uniquement selon leurs titres dans le secteur thématique auquel ils se rapportent. Là encore, la politique volontariste des bibliothécaires suscite plus d'incompréhension que d'adhésion. Ce qui est admis par nécessité pour les monographies (encore que le lecteur puisse déplacer un ouvrage d'un secteur vers un autre secteur) ne passe plus pour les ressources numériques dont le lecteur s'attend au contraire qu'elles facilitent la délocalisation. Il y a là une source de tension que l'écart grandissant entre les pratiques bibliothéconomiques et les usages peut rendre de plus en plus vive

À la Bpi, comme ailleurs, on essaye de mesurer cet écart par des enquêtes. La dernière, menée avec l'appui de la Société KYNOS, s'est déroulée en deux vagues en novembre 2000 et en mai 2001. L'enquête révèle un indice de satisfaction très élevé. On s'en serait douté: qui ferait la queue durant deux heures, comme c'est souvent le cas, pour un service dont on serait mécontent? En outre, cette satisfaction n'est pas le fait de l'ignorance puisque les trois quarts de nos usagers fréquentent d'autres bibliothèques. Il faut donc lire entre les lignes de l'enquête pour trouver l'expression de certaines tensions entre l'offre et la demande. Et on finit par trouver. On nous reproche principalement: de ne pas proposer assez de dictionnaires, surtout de langues, de ne pas suivre l'actualité d'assez près pour les ouvrages d'informatique, de

ne pas consacrer assez de place à la jeune création (nous sommes au Centre Pompidou!), de ne pas proposer assez de titres de la presse étrangère. Cette demande est d'ailleurs celle qui s'exprime le plus massivement. Elle provient essentiellement du lectorat étranger (29 % du total) tandis que l'immense majorité des lecteurs bouderaient plutôt les monographies en langues étrangères, ce qui peu à peu a infléchi la politique d'acquisition vers plus de français.

Il ne s'agit là bien sûr que des demandes exprimées, sans doute parce que considérées comme légitimes dans l'enceinte de la bibliothèque. Cela ne signifie nullement qu'il n'y ait d'autres demandes, plus sourdes, moins explicites, mais qu'il nous faudrait malgré tout pouvoir appréhender. Nos discours tout républicains sur la prescription masquent en fait de franches exclusions (j'ai cité pour la Bpi la bande dessinée, le film de fiction, etc.).

Or ce n'est pas parce que les lecteurs ne s'en plaignent pas qu'il nous faut ignorer le phénomène. Car ce qui demeure limité aujourd'hui pourrait bien demain prendre une toute autre ampleur avec la concurrence de l'offre en ligne de plus en plus diversifiée. Si l'on ne veut pas en arriver à ce que nos collègues américains appellent déjà le symptôme de la « *deserted library* », il nous faut réfléchir à instituer de nouveaux rapports entre l'institution bibliothèque et ses usagers, non pour céder à l'audimat, mais pour mieux prendre en compte la demande. En d'autres termes, le cahier de suggestions ne suffit plus. Le bibliothécaire doit se préparer à devoir de plus en plus rendre des comptes, à céder un peu de son pouvoir absolu sur l'offre, à mieux prendre en compte les demandes réelles.

Un pas en avant serait déjà, à la Bpi, d'adopter la bonne vieille formule du comité d'usagers mais à condition de la renouveler. Ce n'est pas si simple pour une bibliothèque qui compte sept à huit mille lecteurs par jour mais aucun inscrit et où l'anonymat du visiteur demeure un gage de libre accès total. Il faudra bien pourtant que nous surmontions cette contradiction.

Pour autant, je ne préconise évidemment pas de renoncer au rôle prescripteur de la bibliothèque ni au nécessaire travail qu'elle doit en permanence mener pour élargir la demande et les usages. Ce travail est au cœur des missions culturelles et sociales de la bibliothèque, particulièrement s'agissant des bibliothèques de lecture publique. À cet égard, l'élargissement de l'offre à la Bpi opéré par la précédente direction (tant dans les collections que par l'extension de certains services comme l'autoformation) constitue un exemple intéressant de ce qui peut être fait puisqu'on observe comme résultat un léger tassement de la proportion d'étudiants dans le lectorat au profit d'autres catégories plus diversifiées. Sans croire aux sirènes de la toute puissance de l'offre, il y a donc lieu de ne pas désespérer totalement de la fonction de bibliothécaire. Qu'on se le dise!

## Nathalie Jullian

Depuis leur origine en 1624, les fonds de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ont une vocation encyclopédique. De plus, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, ils deviennent publics, ce que confirmera, en 1828, l'attribution à la Bibliothèque d'un exemplaire du dépôt légal. A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, un nouveau dispositif réglementaire (réorientation de cet exemplaire vers d'autres établissements, notamment toutes les sciences et le droit) nous a amenés à produire en 1996 une brochure présentant notre politique documentaire.

De façon paradoxale, à peine formalisée, elle était déjà dépassée du fait même de la nouvelle ventilation des titres issus du dépôt légal. Quelques chiffres soulignent les effets de la nouvelle réglementation : si en 1996, 68 % des entrées provenaient du dépôt légal, aujourd'hui elles ne représentent plus que 31,2 % ; dans le même temps, les achats augmentaient globalement de 115 %. Est-il besoin de souligner que, dans ces conditions, l'aspect encyclopédique des fonds traditionnellement raisonnés, est devenue franchement volontariste ?

Quoiqu'il en soit, la formalisation de notre politique documentaire nous sert aujourd'hui de base fondamentale de travail qui s'enrichit au fur et à mesure « d'outils d'évaluation » dont les résultats sont portés régulièrement dans le *Rapport annuel de la Bibliothèque*.

Un tout autre aspect est venu alimenter la réflexion en cours : c'est bien entendu le projet (lancé en octobre 2000) portant sur la création d'une bibliothèque de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles sur le site de l'ancien collège Sainte-Barbe, voisin immédiat de Sainte-Geneviève.

Je n'y reviendrai pas puisque Daniel Renoult, chargé du Plan U3M, vient de nous en faire un point précis. Je me contenterai de souligner que la réalisation de cette vaste opération modifiera sans aucun doute la structure du lectorat des bibliothèques de la Montagne et demandera donc une analyse plus fine des politiques documentaires. Ces éléments sont d'ores et déjà pris en compte par les conservateurs de Sainte-Geneviève.

# Synthèse du colloque

## Bertrand Calenge

Certains d'entre vous auront remarqué que c'est le responsable de l'évaluation de la bibliothèque municipale de Lyon qui vient faire une synthèse à l'OPLPP. C'est un peu étrange, mais je ne suis à Lyon que depuis deux mois et, auparavant, il se trouve que j'étais coordinateur du groupe sur les politiques documentaires dont a parlé Joëlle Muller. J'ai donc eu l'occasion de travailler dans ces domaines.

Il est tout à fait intéressant que l'OPLPP ait posé ce problème de politique documentaire à Paris cette année. Cela montre une nette progression de la préoccupation liée aux politiques documentaires. Par curiosité, j'ai regardé la bibliographie sélective qui a été établie par la BnF sur ce sujet, distribuée dans vos pochettes. Tout en sachant que cette bibliographie est sélective, j'ai quand même remarqué que l'année 1993 ne comptait que 4 articles en français alors que l'année 2000 en comptait 19. C'est intéressant de voir l'évolution.

Je pense que cela n'est pas étonnant pour les membres de l'OPLPP, et il est frappant que le travail sur les politiques documentaires ait été d'abord conduit en France par des institutions membres de l'OPLPP. La Bpi depuis 1987 et la Bibliothèque nationale de France, à la suite de l'EPBF (Établissement Public de la Bibliothèque de France), au tout début des années 1990, ont élaboré leur charte documentaire. On peut aussi se souvenir du remarquable travail qui avait été accompli par Francis Agostini à la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie, il y a une quinzaine d'années, sans parler de Sainte-Geneviève où le travail avait été construit en 1996, alors que le Conseil supérieur des bibliothèques lançait de nombreux rappels à l'ordre ou signaux d'alarme concernant la nécessité de s'impliquer dans les politiques documentaires.

Tout cela bouge, se développe, aussi bien en France, avec le groupe Poldoc par exemple, qu'à l'étranger. Le compte rendu international d'Aline Girard-Billon nous a permis d'avoir une vision transversale et je crois qu'il serait effectivement utile que la trop rapide présentation qu'elle a faite puisse être développée, analysée, complétée et publiée de façon à ce que tous puissent en prendre connaissance, qu'ils soient Parisiens, Lyonnais ou bien originaires d'autres grandes villes.

La journée d'aujourd'hui présente un intérêt particulier par rapport aux politiques documentaires en général. Le fait qu'elle inscrive cette problématique dans le cadre de Paris soulève un certain nombre d'interrogations. Je ne vais pas m'attacher proprement aux politiques documentaires *stricto sensu*, mais à cette rencontre tout à fait particulière entre le thème « politique documentaire » et ce cadre particulier qu'est Paris.

---

Bertrand Calenge est conservateur général, responsable de l'évaluation à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Trois types de questions évoquées aujourd'hui sont liées à la diversité, difficile à saisir, du paysage parisien, qui rassemble les 20 millions de volumes rappelés par Dominique Arot ce matin. Tout d'abord, il est clair qu'à Paris, les bibliothèques ont des statuts, des missions et des histoires différents qui, en même temps, se recouvrent partiellement.

Le fait d'être sur le même territoire fait que, même si on a l'impression que ce sont des entités relativement indépendantes et isolées les unes des autres suite à une diversité de tutelles, de missions et d'objectifs, il existe des liens qui se sont tissés entre les unes et les autres. Je pense par exemple à la Bibliothèque publique d'information dont l'origine est directement liée à une volonté d'ouvrir la Bibliothèque nationale à un large public. Mais, on peut aussi voir l'histoire à partir des publics. Je me rappelle, pour avoir lu quelques études sur le sujet, le partage documentaire des étudiants entre Sainte-Geneviève et la Bpi : il y avait les fanatiques de Sainte-Geneviève et les fanatiques de la Bpi... D'autres liens, se tissant à l'occasion de la fermeture d'une bibliothèque, renvoient des lecteurs vers une autre. Cela concerne l'ensemble du paysage parisien.

Bien entendu, en regard de cette multiplicité, on note qu'il existe aussi des objectifs extrêmement différents en termes de public. Ce qui est intéressant, quand on entend successivement différents intervenants qui ont tous comme thématique la politique documentaire, c'est de voir à quel point les priorités respectives s'inscrivent de façons différentes. Priorités différentes en termes de contenus, en termes de types de public, mais aussi en termes de relations à l'extérieur. Même si la Ville de Paris a pour préoccupation tout à fait légitime les Parisiens, elle commence à se préoccuper de l'extérieur proche, mais également plus lointain. L'ambition de la Bibliothèque nationale de France s'étend au niveau national et international. Etc.

Bien entendu, face à cela, nul ne songerait à unifier les statuts des différents établissements. Ce serait un rêve de technocrate fou. Je serais tenté d'inverser la problématique en disant que c'est une chance, à Paris, d'avoir une offre aussi démultipliée, aussi nombreuse, qui lui permette de toucher autant de monde, même si cela n'est pas toujours de façon aussi rationalisée qu'on pourrait le souhaiter.

J'ajouterai un autre constat qui a surgi petit à petit dans la journée : celui de la diversité des publics. Ce qu'on appelle le grand public est quelque chose qui n'existe pas. Il existe de multiples publics différents : des étudiants qui, selon qu'ils sont en science ou en médecine, n'ont pas les mêmes pratiques, des chercheurs, mais qui n'ont pas toujours les mêmes besoins, qui ont des niveaux de pratiques différents, des soi-disant « grands publics », dont on découvre – on le voit à la Cité des sciences et de l'industrie comme à la Bpi – qu'ils sont en fait tous des spécialistes en quelque chose, même si ce ne sont pas des spécialistes au sens universitaire du terme. Pensez à la réflexion qu'avait faite Gilles Pierret sur ces non-musicologues qui sont des spécialistes de musique parce que ce sont des passionnés d'un genre.

En fin de compte, l'avantage de la multiplicité de cette offre, c'est qu'elle permet, d'une certaine façon, d'offrir de multiples pistes à ces multiples spécialistes.

C'est une première réflexion sur cette diversité parisienne. On peut se poser une seconde question : quel peut être un réseau documentaire dans une grande ville, et même dans une capitale, compte tenu de cette multiplicité de l'offre ?

Ce qu'on a pu apprendre aujourd'hui, grâce notamment aux expériences étrangères relatées par Aline Girard-Billon, c'est qu'il n'y a pas de modèle de réseau. Dominique Arot l'a souligné quand il a tenté d'établir des comparaisons internationales : les grandes villes entre elles sont extrêmement difficilement comparables, compte tenu, justement, de la multiplicité de ce qu'elles peuvent offrir, de leur taille et de leurs moyens respectifs. Donc, aucune capitale ou grande ville ne peut servir de modèle.

Cela nous incite à réaborder, au moins pour chacune des bibliothèques qui composent un réseau possible, la question de sa politique documentaire par rapport à ses propres objectifs. C'est une opération de logique qui fait qu'on ne peut pas réfléchir à la politique documentaire dans un réseau aussi disparate et hétérogène, si chacune des unités ne s'est pas déjà posé la question pour elle-même.

Comme on l'a vu, un bon nombre de ces entités parisiennes s'est posé cette question. On n'attend plus que la Ville de Paris, si j'ai bien compris, pour compléter un peu le paysage. Déjà, chacun des établissements devrait commencer à élucider la question de sa politique particulière.

Cela suppose, dans un deuxième temps, la prise en compte de la fonction de capitale de Paris, de Paris comme capitale. D'où une définition souhaitable, peut-être issue d'une réflexion collective, sur ce qui relève d'une vocation nationale, voire internationale, et parallèlement ce qui relève d'une vocation locale ou de proximité, c'est-à-dire qui soit un peu poreuse vis-à-vis du périphérique. C'est certainement une réflexion à conduire dans les domaines de la lecture publique – apparemment, l'élan est donné. C'est quelque chose qui, grâce à ce que nous a présenté Daniel Renoult, est déjà étudié au niveau universitaire dans le domaine de la recherche qui, en fait, se décline dans un réseau assez peu localisé, à la différence de bibliothèques de proximité qui se rééquilibrent les unes par rapport aux autres.

Je crois que ce phénomène est propre à toutes les grandes villes, même au niveau d'un réseau de stricte lecture publique. Pour donner l'exemple lyonnais, on a été, jusqu'à il y a peu, dans une configuration assez traditionnelle de la lecture publique : une grande centrale, avec une vocation patrimoniale d'étude et de référence, et des bibliothèques annexes qui jouaient le rôle de petites bibliothèques de proximité. Le fait d'être dans une communauté urbaine, le Grand Lyon, qui regroupe des villes allant jusqu'à 50 000 ou 100 000 habitants, poreuses toutes les unes par rapport aux autres, fait que, aujourd'hui, on se rend compte qu'il manque un niveau structurant pour cette communauté urbaine. D'où l'idée qu'à l'intérieur même de la ville de

Lyon, en plus de ces services de proximité et de cette bibliothèque de référence (dont on pourrait d'ailleurs penser qu'elle relèverait plus de la communauté urbaine que de la ville de Lyon – ce qui pose des problèmes de changement de statut) il faut des médiathèques fortes, structurantes à deux, trois, quatre ou cinq endroits. Celles-ci feraient pendant à ces autres médiathèques structurantes que sont la Maison du livre, de l'image et du son à Villeurbanne, ou la médiathèque de Vénissieux, pour citer un lieu dont l'architecte est le même que celui du bâtiment dans lequel nous sommes.

On est obligé de repenser le paysage en dehors des strictes limites administratives, de prendre en compte un bassin de vie et de réfléchir, à partir de là, à ce qui relève de tel niveau institutionnel ou de tel autre. Du moins, c'est ce que j'ai ressenti aujourd'hui.

Mais cela signifie qu'il faut évidemment avoir non seulement des lieux multiples, et des lieux qui ont des priorités documentaires différentes et réellement affirmées. Je crois que, notamment ce qu'a présenté Daniel Renoult sur le schéma U3M pour l'Île-de-France, est particulièrement significatif dans cette direction.

Il va de soi que ce type de travail peut être plus facilement fait dans la mesure où il existe une tutelle unique, même si Daniel Renoult a remarqué à quel point ce n'était pas toujours facile à réaliser. À défaut, cela ne peut se faire, me semble-t-il, qu'à condition que chacune des tutelles se dote d'un projet fort qui est cette dimension locale, régionale, voire nationale.

Troisième question qui peut se poser, et j'en reviens aux politiques documentaires: comment les différentes politiques documentaires, nécessairement multiples, nécessairement différenciées, peuvent-elles se coordonner à l'intérieur de ce cadre urbain ?

Aujourd'hui, nous avons eu un certain nombre de pistes tout à fait intéressantes. Une des réponses qui semble, une fois qu'elle est formulée, tellement évidente est celle des itinéraires thématiques. C'est, à l'évidence, une idée remarquablement intelligente, dans la mesure où d'une part elle prend en compte des publics en regardant lesquels peuvent se déplacer, et d'autre part elle donne un contenu aux collections. On n'est plus simplement dans l'exposition d'un certain nombre de millions de volumes, d'heures d'ouverture, de personnel disponible, etc., on est dans un contenu thématique, donc, nécessairement, dans quelque chose qui a réellement du sens, en particulier pour le public.

De ce point de vue-là, il semble tout à fait nécessaire de développer des itinéraires thématiques de ce type. On pourrait même aller un peu plus loin. J'imagine qu'au-delà de ces parcours thématiques qui orientent vers des bibliothèques, on pourrait offrir des parcours thématiques de type bibliographique qui soient construits collectivement. Par exemple, pour la musique, avoir des itinéraires en fonction du domaine d'intérêt, plus exactement du degré d'intérêt ou du sens de l'intérêt des publics en question. Est-ce que

je cherche de l'initiation, est-ce que je suis plus intéressé par la pratique musicale? Etc. Ça ne se prête peut-être pas à tous les thèmes, mais je pense que la fonction bibliographique peut être une fonction partagée.

Un autre point, évoqué par Suzanne Jouguelet, Françoise Lyon-Costat et Isabelle Sabatier, est la question de la veille partagée. Une fois qu'on a fait quelque chose en interne, établi la réalité des lieux, on peut aller un peu plus loin. Mais également faire de la veille aussi vis-à-vis de l'environnement, vis-à-vis de ce qui bouge. C'était ce que disait Isabelle Sabatier sur les modifications de l'environnement documentaire, de l'environnement du public, etc.

Un autre élément qui permet peut-être de regrouper, de coordonner, est de construire un portail collectif. C'est une idée qui est en émergence à l'étranger. Peut-être Daniel Renoult a-t-il offert une piste qui n'est pas inintéressante et qui consiste à intégrer l'ensemble des bibliothèques membres de l'OPLPP au sein de la réflexion sur les réseaux techniques. Il est vrai que si l'ensemble des établissements est sur le même type de réseau technique, les échanges sont facilités.

Autre piste encore, cela a été peu évoqué aujourd'hui et pourtant c'est important : la conservation partagée. Je souscris au propos de Daniel Renoult quand il disait que la conservation partagée est un élément fort d'une politique documentaire. C'est d'autant plus important que vous vous souviendrez de Gilles Pierret soulignant à quel point, sur les phonogrammes par exemple, il y a un déficit terrible de conservation et notamment de conservation partagée.

Il va de soi que, dans le cas d'une ville comme Paris, la notion même de conservation partagée doit être manipulée avec précaution puisqu'il existe déjà des institutions qui ont vocation à faire de la conservation – et nous sommes dans la plus prestigieuse d'entre elles. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause et de « redispacher » les missions de conservation de la Bibliothèque nationale de France, mais plus exactement de repérer à quels endroits et pour quels publics une conservation partagée pourrait être mise en place, en complément de la conservation existante, bien entendu. Là-dessus, on rejoint sans doute le niveau d'intervention qui, d'après ce que j'ai compris, toucherait davantage l'Île-de-France que Paris *stricto sensu*.

Ces approches ne peuvent passer sous silence l'exigence de la qualité et de la compétence. C'est une réponse indispensable par rapport à cette multiplicité, cette diversité d'offres par rapport à une multiplicité de publics.

Là-dessus, je parle en spectateur extérieur. Parfois, on a l'impression d'avoir des bibliothèques extrêmement pointues, avec des collections d'une qualité incroyable, un personnel qui a développé des compétences extraordinaires, etc. Cependant, dès que les bibliothèques se veulent généralistes (je pense par exemple aux bibliothèques de la Ville de Paris), on ne sait plus ce qu'elles proposent, à cause justement de la profusion de l'offre globale. Il

y a donc une définition de public à faire pour toutes les bibliothèques, y compris les bibliothèques de proximité. Elles ne sont pas là pour du large public ou du grand public, vu de façon absolument indifférenciée. Il faut qu'elles déterminent précisément leur public et qu'elles aient une exigence et une qualité d'acquisition extrêmement forte. Je suis un peu désolé de voir qu'il y a, en fin de compte, dans le réseau parisien de prêt, comme nous le disait Yves Alix, aussi peu de titres différents par rapport au nombre d'exemplaires répandus. Je sais qu'il y a beaucoup d'habitants, je sais qu'il y a beaucoup de bibliothèques, mais ce serait intéressant de faire le point sur la réalité des titres qui sont présentés, sur leur réelle variété.

Enfin, toujours dans la même perspective, j'ai trouvé très intéressantes les discussions, notamment au cours de la table ronde finale, autour de la tension entre offre, demande et usage. Cela peut amener à réfléchir sur le rôle des bibliothèques à l'intérieur de l'OPLPP plus particulièrement, c'est-à-dire des bibliothèques qui se veulent de service public et de lecture publique.

Qu'est-ce qui les unit? Le fait d'avoir des collections? Non, je ne pense pas, toutes les bibliothèques ont des collections, c'est même ce qui constitue leur fondement. Pourquoi sont-elles des bibliothèques dites de lecture publique alors que, comme on l'a dit, il y a énormément de centres de documentation qui sont très largement ouverts au public, mais qu'on ne qualifiera pas de bibliothèques publiques?

Ce qu'il y a d'intéressant dans ces bibliothèques, c'est que, non seulement on accumule des collections, mais on les met en perspective, on questionne leur contenu, on provoque le choc entre les préoccupations de la population d'aujourd'hui et les savoirs que l'on organise en collection. En fait, le problème n'est pas de répartir autoritairement une carte documentaire dans une ville ou une agglomération aussi complexe que Paris, mais le fait que, – et la question des tensions entre offre, demande et usage montre bien le chemin – les bibliothèques doivent assumer cette tension, la mettre en avant et dire: «Oui, on fait des choix, oui, on vise certaines directions, non, on ne suivra pas certains axes, mais ce qu'on propose, c'est de discuter autour de ce qu'on vous montre sur les rayons.» Là-dessus, les itinéraires thématiques sont déjà une première piste possible pour cette mise en débat.

On pourrait peut-être même aller beaucoup plus loin et élaborer un cycle OPLPP de débats conférences qui auraient un label unique sur le questionnement des collections qui sont dans les bibliothèques à tous les niveaux et pour tous les publics.

Pour conclure, je voudrais m'attarder sur un dernier paradoxe qui s'est révélé au cours de cette journée ou du moins qui a été mis en lumière; le conflit entre délocalisation et territorialisation. On a bien vu aujourd'hui que l'évolution actuelle des collections connaît des mutations profondes qui se jouent du support documentaire, ou plus exactement qui se jouent de l'espace du support documentaire. Il peut s'agir de la question du réseau des

contenus, quand Daniel Renoult a évoqué, par exemple, le réseau des mathématiques: ce dernier n'est pas parisien, il unit les mathématiciens; c'est un réseau atopique du savoir. Il existe bien d'autres réseaux thématiques de ce genre qui se rient assez des territoires, et qui sont plutôt des réseaux de recherche.

Le réseau de la disponibilité d'accès est également « déterritorialisé ». Les ressources électroniques sont accessibles de différents endroits. Depuis le laboratoire ou depuis chez soi, on peut avoir accès à de la documentation électronique, et toutes les bibliothèques, qu'elles soient publiques ou universitaires, connaissent cette difficile question de la bibliothèque hors les murs, via l'électronique, par rapport à la bibliothèque dans les murs. Qu'est-ce que cette bibliothèque qui n'est plus matérialisée, sans contrainte qui n'est pas maîtrisée par le bibliothécaire ou du moins dont la consultation n'est pas maîtrisée par le bibliothécaire ?

Sans doute, le territoire a tendance à s'émietter. Mais, d'un autre côté, on voit se créer ou être créés des organismes comme l'OPLPP, Observatoire de la lecture publique à Paris. Et là on est absolument dans le territoire. Est-ce que ce n'est pas un combat d'arrière-garde ?

En fait, il semble bien que la population, les publics, les usagers vivent sur des territoires, qui ne sont pas encore virtuels. Cela apparaît bien dans les pratiques des publics, dans les choix et dans les constructions qui sont faites et nous rappelle une évidence absolument fondamentale, au-delà des délires technologiques ou intellectuels. Il existe des logiques de réseaux; ils sont nécessaires, ils sont indispensables. Mais il y a aussi des logiques de sites. Je reprends là la distinction faite par Daniel Renoult.

Il faut réfléchir en terme de territoire, et même des bibliothèques technologiquement très avancées raisonnent nécessairement en territoire.

Il faut se souvenir tout le temps que « la force du territoire », pour reprendre l'expression de l'anthropologue Maurice Godelier: la culture, c'est l'appropriation du territoire. On ne peut pas oublier cette force et croire que les réseaux virtuels suppriment la réalité de ce terrain parisien. Encore faut-il accepter que ce territoire, notamment dans des villes centres comme Paris, ne soit pas un territoire purement administratif, mais le territoire tel qu'il est vécu par les populations qui vivent à Paris. Là-dessus, il y a dans le journal *Libération* d'aujourd'hui, un article que je vous recommande sur la réalité de Paris sortant au-delà du périphérique, avec quelques éléments statistiques sur les mobilités entre Paris et sa banlieue. On ne peut pas décréter Paris dans les murs dans un cadre de politique documentaire, alors que ce concept de politique documentaire s'interroge sur les publics, eux-mêmes extrêmement mobiles.

C'est sur cette autre forme de tension, disons de complément à la charge qu'ont déjà les bibliothèques de gérer des collections, que je voudrais

conclure, en signalant que, d'une part, il va falloir créer des réseaux, inventer des synergies au niveau de Paris et de l'Île-de-France, mais également continuer à développer des sites physiques avec des politiques documentaires locales bien affirmées, dans des locaux bien développés, au service de publics bien ciblés.

## Annexe I

**Tableau 1 : Enquête INTAMEL 2001 : Villes ayant répondu à l'enquête**

<b>Continents</b>	<b>Pays</b>	<b>Villes</b>	<b>Population</b>
<b>AMÉRIQUE (9)</b>	États-Unis (8)	Queens (New York)	2 229 379
		Saint Louis (Missouri)	875 000
		Toledo (Ohio)	455 054
		Cleveland (Ohio)	505 616
		Houston (Texas)	1 840 436
		Los Angeles (Californie)	3 694 820
		Lexington (Kentucky)	260 512
		Philadelphie (Pennsylvanie)	1 517 000
	Canada	Toronto (Ontario)	2 385 421
<b>EUROPE (16)</b>	Allemagne (3)	Leipzig	493 013
		Dresde	470 000
		Brême	538 000
	Italie (2)	Milan	1 400 000
		Turin	901 473
	Suisse	Zürich	360 000
	Royaume-Uni	Glasgow	611 440
	Danemark	Copenhague	500 000
	Pays-Bas	Rotterdam	592 597
	Autriche	Vienne	1 608 144
	France (2)	Lyon	445 452
		Paris	2 152 423
	Finlande	Helsinki	555 484
Roumanie	Bucarest	2 016 131	
République tchèque	Prague	1 186 855	
Croatie	Zagreb	776 399	
<b>AFRIQUE</b>	Afrique du Sud	Le Cap	1 148 897
<b>ASIE (2)</b>	Singapour	Singapour	3 310 000
	Hong Kong	Hong Kong	6 837 200

## Annexe II

**Tableau 2 : Enquête INTAMEL 2001 :  
Statut des réseaux de bibliothèques et financement du service de lecture publique**

PAYS	VILLES	STATUT				FINANCEMENT			
		Bibliothèque nationale	Bibliothèque municipale	Bibliothèque régionale	Autre statut (1)	État	Ville	Région	Privé
États-Unis	Queens				X	X	X	X	
	Saint Louis			X				X	
	Toledo			X				X	
	Cleveland		X						
	Houston		X				X		
	Los Angeles		X				X		
	Lexington		X	X			X	X	
	Philadelphie		X	X			X	X	X
Canada	Toronto		X				X	X	
Allemagne	Leipzig		X				X		
	Dresde		X				X		
	Brême		X				X		
Italie	Milan		X				X		
	Turin		X				X		
Suisse	Zürich		X				X	X	
Royaume-Uni	Glasgow		X				X		
Danemark	Copenhague		X				X		
Pays-bas	Rotterdam		X				X		
Autriche	Vienne		X				X		
France	Lyon		X				X		
	Paris		X				X		
Finlande	Helsinki		X	X			X		
Roumanie	Bucarest		X				X		
République tchèque	Prague		X				X		
Croatie	Zagreb		X				X		
Afrique du Sud	Le Cap	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Singapour	Singapour	X	X			X			
Hong Kong	Hong Kong		X				X		

(1) organisation sans but lucratif

### Annexe III

**Tableau 3 : Enquête INTAMEL 2001 : Structure des réseaux**

<b>PAYS</b>	<b>VILLES</b>	<b>centrale</b>	<b>annexes</b>	<b>bibliobus</b>	<b>nombre de sites</b>	<b>superficie totale (m2)</b>
<b>États-Unis</b>	Queens	1	62	0	63	78 368
	Saint Louis	1	18	10	29	41 404
	Toledo	1	18	2	21	nc
	Cleveland	1	28	0	29	10 828
	Houston	1	35	0	36	190 603
	Los Angeles	1	67	4	72	106 461
	Lexington	1	4	1	6	17 855
	Philadelphie	1	53	0	54	nc
<b>Canada</b>	Toronto	0	98	2	100	153 134
<b>Allemagne</b>	Leipzig	1	19	1	21	23 904
	Dresde	1	24	2	27	10 400
	Brême	1	22	1	24	13 468
<b>Italie</b>	Milan	1	23	1	25	37 500
	Turin	1	17	0	18	15 400
<b>Suisse</b>	Zürich	1	10	0	11	4 900
<b>Royaume-Uni</b>	Glasgow	1	32	3	36	173 361
<b>Danemark</b>	Copenhague	1	20	1	22	21 600
<b>Pays-bas</b>	Rotterdam	1	22	2	25	41 625
<b>Autriche</b>	Vienne	1	52	3	56	nc
<b>France</b>	Lyon	1	14	3	18	32 347
	Paris	0	65	0	65	61 427
<b>Finlande</b>	Helsinki	1	36	2	39	35 384
<b>Roumanie</b>	Bucarest	1	46	0	47	9 493
<b>République tchèque</b>	Prague	1	56	2	59	nc
<b>Croatie</b>	Zagreb	1	46	2	49	16 212
<b>Afrique du Sud</b>	Le Cap	2	95	3	100	nc
<b>Singapour</b>	Singapour	1	65	0	66	80 701
<b>Hong Kong</b>	Hong Kong	0	59	8	67	64 535

## Annexe IV

**Tableau 4 : Enquête INTAMEL 2001 :  
Éléments d'appréciation de l'offre documentaire et du niveau d'activité**

<b>PAYS</b>	<b>VILLES</b>	<b>Collections</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Usagers</b>	<b>Prêts</b>
<b>États-Unis</b>	Queens	11 611 913	862 702	871 422	33 658 582
	Saint Louis	3 298 268	246 935	523 566	7 800 578
	Toledo	2 752 474	nc	277 888	6 105 445
	Cleveland	10 279 923	281 546	479 070	5 052 725
	Houston	3 901 527	300 014	478 656	6 148 656
	Los Angeles	6 023 281	423 605	1 343 596	13 189 229
	Lexington	1 716 992	33 763	122 310	1 922 640
	Philadelphie	10 165 445	120 000	519 745	6 668 923
<b>Canada</b>	Toronto	11 462 154	434 041	1 242 284	25 382 467
<b>Allemagne</b>	Leipzig	1 041 139	91 975	nd	3 024 615
	Dresde	748 000	45 000	102 861	4 495 365
	Brême	632 041	48 694	60 855	2 419 725
<b>Italie</b>	Milan	1 068 973	nc	167 784	503 460
	Turin	1 139 445	50 150	109 150	545 557
<b>Suisse</b>	Zürich	329 879	24 600	55 579	1 718 463
<b>Royaume-Uni</b>	Glasgow	2 255 426	162 229	243 769	3 875 515
<b>Danemark</b>	Copenhague	2 291 353	190 507	201 611	6 793 534
<b>Pays-bas</b>	Rotterdam	1 508 473	100 823	160 603	4 560 310
<b>Autriche</b>	Vienne	1 311 004	103 990	103 848	4 809 080
<b>France</b>	Lyon	2 186 877	59 381	80 072	2 952 882
	Paris	9 406 020	394 370	315 930	10 664 400
<b>Finlande</b>	Helsinki	2 030 382	150 137	243 819	9 150 598
<b>Roumanie</b>	Bucarest	1 420 658	25 019	77 279	1 124 029
<b>République tchèque</b>	Prague	2 148 454	108 666	171 935	6 403 094
<b>Croatie</b>	Zagreb	1 845 921	57 543	327 420	4 611 233
<b>Afrique du Sud</b>	Le Cap	nc	nc	nc	10 585 195
<b>Singapour</b>	Singapour	7 293 128	1 727 000	1 860 000	25 000 000
<b>Hong Kong</b>	Hong Kong	8 305 786	930 959	2 487 445	34 527 330

## Annexe V

**Tableau 5 : Enquête INTAMEL 2001 : Quelques ratios significatifs**

<b>PAYS</b>	<b>VILLES</b>	<b>Dépenses d'acquisition par habitant</b>	<b>Taux de fréquentation</b>	<b>Prêts par habitant</b>	<b>Prêts par usager</b>
<b>États-Unis</b>	Queens	26,65 €	39,1%	15,10	38,62
	Saint Louis	5,67 €	59,8%	8,91	14,90
	Toledo	10,29 €	61,1%	13,42	21,97
	Cleveland	nc	94,7%	9,99	10,55
	Houston	3,17 €	26,0%	3,34	12,85
	Los Angeles	3,48 €	36,3%	3,57	9,82
	Lexington	5,27 €	46,9%	7,38	15,72
	Philadelphie	5,43 €	34,3%	4,40	12,83
<b>Canada</b>	Toronto	3,54 €	52,1%	10,64	20,43
<b>Allemagne</b>	Leipzig	1,11 €	nc	6,13	nc
	Dresde	1,75 €	21,9%	9,56	43,70
	Brême	1,98 €	11,3%	4,50	39,76
<b>Italie</b>	Milan	0,38 €	12,0%	0,36	3,00
	Turin	2,50 €	12,1%	0,61	5,00
<b>Suisse</b>	Zürich	1,74 €	15,4%	4,77	30,92
<b>Royaume-Uni</b>	Glasgow	4,16 €	39,9%	6,05	15,90
<b>Danemark</b>	Copenhague	7,23 €	40,3%	13,59	33,70
<b>Pays-bas</b>	Rotterdam	3,40 €	27,1%	7,70	28,39
<b>Autriche</b>	Vienne	1,01 €	6,5%	2,99	46,31
<b>France</b>	Lyon	2,47 €	18,0%	6,63	36,88
	Paris	1,80 €	14,7%	4,95	33,76
<b>Finlande</b>	Helsinki	5,12 €	43,9%	16,47	37,53
<b>Roumanie</b>	Bucarest	0,06 €	3,8%	0,56	14,55
<b>République tchèque</b>	Prague	0,38 €	14,5%	5,40	37,24
<b>Croatie</b>	Zagreb	1,04 €	42,2%	5,94	14,08
<b>Afrique du Sud</b>	Le Cap	0,76 €	nc	9,21	nc
<b>Singapour</b>	Singapour	nc	56,2%	7,55	13,44
<b>Hong Kong</b>	Hong Kong	2,16 €	36,4%	5,20	14,28

## Les collections des bibliothèques publiques à Paris, mieux les connaître, mieux les partager...

Ce colloque, qui s'est tenu le 6 décembre 2001, est le troisième du genre organisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP), structure de coopération regroupant une dizaine d'institutions concernées par la lecture et les bibliothèques à Paris.

L'un des objectifs de l'OPLPP est de mutualiser les réflexions des institutions membres et de les rendre publiques, par le biais de rencontres et, ce qui est une nouveauté, de publications. Dans un paysage documentaire en pleine mutation, les membres de l'OPLPP s'interrogent sur les orientations de la future politique documentaire en Île-de-France. Diversité des collections, variété des publics sont deux des aspects qu'ils ont à prendre en compte afin de tisser un réseau documentaire parisien le plus efficace possible et de transcender les frontières institutionnelles. De nombreux projets de la Ville de Paris tels moderniser le réseau des bibliothèques de proximité, entretenir des liens avec la couronne parisienne, etc., sont analysés par les intervenants de ce colloque. Une comparaison avec les politiques documentaires des bibliothèques de grandes villes étrangères est également établie en vue de tirer le meilleur des exemples fournis par nos voisins.



Direction de l'Éducation et de la Culture

Direction des bibliothèques de la Ville de Paris



© Bpi/Centre Pompidou,  
2002.  
ISBN 2-84246-60-X  
Hors commerce

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES